



HAL
open science

Intimité 2.0

David Touzain

► **To cite this version:**

| David Touzain. Intimité 2.0. Art et histoire de l'art. 2013. dumas-00940364

HAL Id: dumas-00940364

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-00940364v1>

Submitted on 31 Jan 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

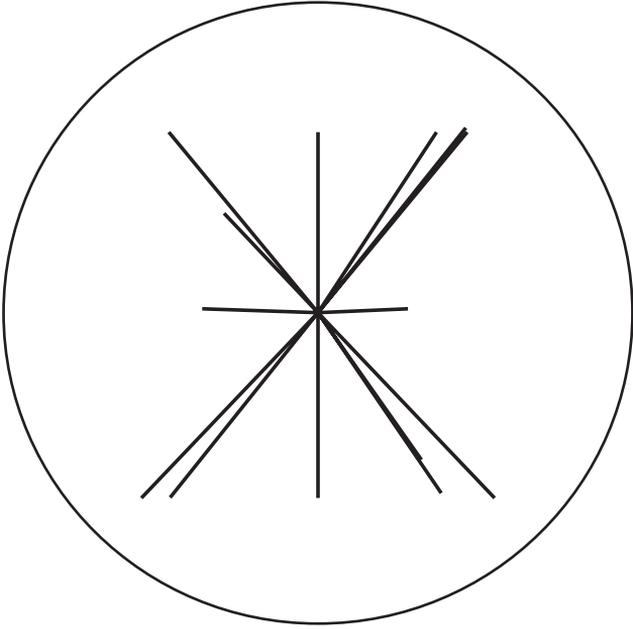
L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

INTI
MITÉ
2 . 0



SOUS LA DIRECTION DE FRANÇOISE PARFAIT
MASTER 2 RECHERCHE - DESIGN MÉDIAS TECHNOLOGIES
OPTION ARTS ET MÉDIAS NUMÉRIQUES
UNIVERSITÉ PARIS 1 PANTHÉON-SORBONNE
UFR ARTS PLASTIQUES ET SCIENCES DE L'ART
2012 - 2013

DAVID TOUZAIN



INTI

MITÉ

2 . 0

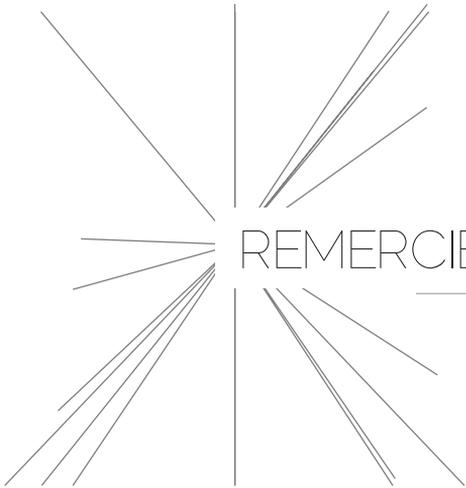


« Intimité 2.0 » est avant tout un projet de création qui intègre plusieurs pistes de recherche, et dont la finalité est de répondre à une problématique contemporaine. À partir du contexte actuel, nous pouvons observer qu'Internet est devenu un espace largement fréquenté. Sans le savoir, l'utilisation intensive de ce support génère un nombre important d'informations personnelles qui, souvent, relèvent du domaine privé, voire intime. Alors, comment la conception d'éléments, relevant des arts et du design, peut-elle aider à préserver la dimension intime des données, sans restreindre les libertés d'utilisation actuelles de l'internet ?

Ce mémoire développe ainsi plusieurs analyses portant sur les comportements des internautes et les usages qui en découlent, ainsi que sur l'évolution de la notion d'intime au sein des mentalités. Appuyées par plusieurs références, ces analyses accompagneront la recherche, puis le développement du projet de création, en vue d'aboutir à une solution qui réponde au mieux à la problématique soulevée.

MOTS CLÉS

PROTÉGER PERSONNEL PRIVÉ CONFIDENTIEL
OPACITÉ INDIVIDUEL
DESIGN
EXPOSER INTIMITÉ IDENTITÉ
PUBLIC NUMÉRIQUE
TRANSPARENCE RÉSEAUX SOCIAUX HÉROÏSATION COLLECTIF
SURVEILLANCE FACEBOOK VOYEURISME PARTAGE
TRAÇAGE EXTIMITÉ ART SOCIAL INTERNET



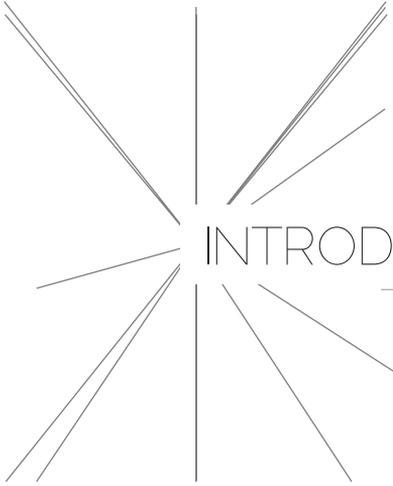
REMERCIEMENTS

Je souhaite remercier ma tutrice, Françoise Parfait, pour son écoute et ses conseils quant à la thématique développée.

Je remercie également les personnes ayant contribué à l'enrichissement de cette analyse en répondant à mon enquête, ainsi que mes proches, pour leur soutien infailible dans la réalisation de ce travail.



15	INTRODUCTION
25	L'ESPACE NUMÉRIQUE INVESTI PARTIE 1
28	DES ESPACES « PERSONNELS » SOUS SURVEILLANCE DÉVELOPPEMENT 1
62	ENJEUX ET CONSÉQUENCES DES COMMUNAUTÉS VIRTUELLES DÉVELOPPEMENT 2
78	FACE À L'EXTIMITÉ: TOUS SPECTATEURS ET ACTEURS À LA FOIS DÉVELOPPEMENT 3
109	DE L'EXTIMITÉ À L'INTIMITÉ PARTIE 2
112	L'INTIMITÉ EN MUTATION? DÉVELOPPEMENT 1
138	VERS UNE PRISE DE CONSCIENCE COLLECTIVE DÉVELOPPEMENT 2
154	L'INTIMITÉ VUE PAR LES ARTS ET LE DESIGN DÉVELOPPEMENT 3
175	CONCLUSION
181	ANNEXES
199	BIBLIOGRAPHIE



INTRODUCTION

Pourquoi parle-t-on d'intimité 2.0 ? À l'heure où les technologies numériques envahissent les appareils du quotidien, les comportements humains évoluent en parallèle. Sans forcément parler de greffe technologique aux objets existants, l'apparition de nouveaux supports interactifs fait naître de nouveaux usages, de nouveaux besoins, et engendre de nouveaux comportements. Ainsi, ces intégrations modifient incontestablement le rapport entre l'individu et l'élément technologique. Alors, comment nos attitudes évoluent-elles face à la métamorphose des objets ? Quels rapports entretenons-nous avec eux ? Et enfin, assistons-nous au changement sans précédent de certaines valeurs et codes sociaux, acquis et jusqu'à présent définis ?

Cette série de questions constituent le socle de ma réflexion dans ce travail d'écriture et de recherche. L'intérêt que je porte dans ces interrogations a pour but, ici, non pas de trouver une réponse fixe et scientifique, mais d'éclaircir nos usages, nos approches, nos considérations et nos comportements face aux supports numériques interactifs connectés à Internet. Cet écrit est destiné à définir un ensemble de contextes et de scénarios d'usages, afin d'anticiper et de proposer, par la suite, des productions qui s'inscrivent tantôt dans une démarche artistique ou plastique, tantôt dans une démarche de conception et de création en design, en vue de répondre à des besoins, d'améliorer ou de questionner des usages apparus et/ou futurs. C'est pourquoi je m'intéresse à ce phénomène contemporain, lié aux nouvelles technologies. Depuis quelques années, les outils numériques interactifs connaissent une propagation fulgurante. D'autre part, leur connexion à Internet a quelque peu modifié le rapport à l'objet, mais aussi les relations humaines. Grâce à Internet et aux réseaux sociaux, la communication, par

exemple, s'est considérablement développée, offrant la possibilité d'entretenir des relations humaines, mais faisant naître en parallèle des attitudes auparavant inexistantes. Par ailleurs, être en mesure de communiquer avec autrui à tout moment garanti, certes, un confort de service, mais engendre également un bouleversement quant à nos actions et nos attitudes en société. Des années 1980 à aujourd'hui, l'accès à Internet s'est considérablement démocratisé et a permis la banalisation de son utilisation. Comme toute innovation majeure, ce phénomène a engendré plusieurs répercussions, notamment dans les domaines économiques et professionnels. En effet, une entreprise doit envisager, aujourd'hui, d'intégrer l'utilisation d'Internet dans sa politique marketing. Par le nombre de visiteurs et d'échanges d'informations, ce support contribue aux enjeux économiques de l'entreprise. D'où leur volonté à vouloir se rapprocher le plus possible des clients, en créant des comptes individuels, permettant aux cybernautes d'utiliser un espace qui leur est propre. C'est pourquoi nous avons vu l'apparition d'espaces dits « personnels » ou « privés ». Cependant, l'usage quotidien de ces espaces a progressivement conduit les internautes à partager des informations qui relèvent du cadre privé, voire intime. De même pour ce qui est de la communication au sein d'un réseau composé de plusieurs personnes, le partage de données personnelles et le dévoilement de soi s'est fortement développé. Mais alors, n'y a-t-il aucun risque de répercussions ou de conséquences négatives auprès du confident, lorsqu'il expose ou transmet des informations personnelles, privées, et intimes sur des supports aussi visités ? Les espaces clients ou les comptes individuels sont-ils réellement personnels ? Naturellement, s'exposer sur Internet interpelle et questionne, faisant apparaître diverses analyses et critiques,

dont des psychanalystes, comme Serge Tisseron, ou des acteurs travaillant pour la protection de la vie privée sur Internet, comme Alex Türk, ancien président de la CNIL (2004-2011). Pour ma part, en tant que designer, me questionner sur des faits de sociétés permet de nourrir mes sujets de créations. De plus, le fait d'être un internaute commun m'interroge sur l'usage que nous avons tous d'Internet, surtout quand il se trouve lié à la divulgation d'informations privées.

Cette divulgation, parfois nécessaire pour des raisons administratives ou relationnelles, manque incontestablement de transparence quant à sa visibilité, son parcours et sa manipulation éventuelle par autrui. Une méconnaissance non négligeable, puisque s'exposer ainsi revient à mettre à découvert toute notre intimité. Par conséquent, il est primordial de s'interroger sur la façon de protéger et de conserver la notion d'intime au cours de l'utilisation d'Internet, à travers les supports numériques actuels et futurs : comment est-ce que les arts et le design peuvent alors aider préserver cette part d'intimité, sans pallier aux libertés actuelles, ni contraindre les démarches commerciales ?

Une problématique importante à soulever, car l'usage d'Internet aujourd'hui, ne permet pas de maîtriser la caractère privé des informations communiquées ou des données personnelles partagées. Par conséquent, s'exposer sur un espace comme Internet, sans maîtriser la conservation du niveau de confidentialité des éléments, modifie alors profondément la dimension intime des éléments, ainsi que la qualification de ces termes. Toutefois, afin de saisir l'importance de ces changements, il est important de renseigner les définitions et les origines de chaque termes acteurs dans cette analyse. C'est pourquoi il sera respectivement mentionné la définition française

(citée depuis dictionnaire en ligne *Larousse*), l'étymologie (selon le Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales, ou CNRTL) et enfin l'origine latine (d'après le dictionnaire Gaffiot). Pour commencer, *personnel* désigne ce «qui appartient à quelqu'un, qui lui est propre»; «1914 adj. “qui exprime le caractère particulier, unique d'une personne” (GIDE, *Journal*, 24 janv. ds ROB.)»; du latin *persōnālis*, «relatif à la personne». Dans un degré plus fort, le caractère *privé* est attribué à ce «qui concerne quelqu'un dans sa personne même, dans sa vie personnelle; qui ne concerne pas le public, qui se fait sans témoins, en dehors d'un cadre officiel»; «[fin XI^{es}. *privé* “familier, qui vit dans l'intimité de quelqu'un” (RASCHI, *Gl.*, éd. A. Darmesteter et D. S. Blondheim, t.2, p.118, no856)] ca 1140 *privé* “intime” (GEFFREI GAIMAR, *Hist. des Anglais*, éd. A. Bell, 3210)»; du latin *prīvātus*, «privé, particulier, propre, individuel», ou *prīvo*, «mettre à part, écarter de, ôter de». Ensuite, l'*intime* renvoie à ce «qui est au plus profond de quelqu'un, de quelque chose, qui constitue l'essence de quelque chose et reste généralement caché, secret»; «début XVI^{es}. [date du ms.] “qui réside au plus profond d'une âme” (*Trad. du Gouv. des princes* de G. Colonne, Ars. 5062, fo14 vods GDF. *Compl.*)»; du latin *intīmus*, «ce qui est le plus en dedans, le plus intérieur, le fond de: *in eo sacrario intimo* CIC. *Verr.*». À l'opposer de ce dernier, l'*extime*, énoncé à l'origine par le critique littéraire français Albert Thibaudet en 1923 (dans *Lettres et Journaux*), et régulièrement employé par Serge Tisseron, renvoie au mouvement qui pousse un individu à exposer sa vie intime. Selon les psychanalystes, l'extimité exprime donc le désir de rendre visibles ces éléments, participant au développement psychique de la personne. Cependant, l'extimité doit être distinguée de l'exhibitionnisme, ce dernier étant décrit comme pathologique et répétitif.

Enfin, en vue d'appuyer la justification des qualificatifs employés dans la rédaction, il me semble également intéressant de préciser pourquoi nous parlerons d'Internet comme d'un espace social, et non public ou privé.

Selon la philosophe allemande Hannah Arendt (1906-1975), un espace privé est un espace dans lequel l'individu évolue avec ses proches. Ces derniers sont qualifiés de tels, car la relation entretenue avec eux autorise une proximité marquée par la possibilité de les toucher. Pour H. Arendt, ce contact physique s'établit dans des espaces protégés de la lumière, donc abrités. Il s'agit d'un espace où l'individu est au contact avec les siens (ou ses proches), où il a la possibilité d'être au contact de lui-même, et ainsi, avoir la possibilité de se replier à l'abri des sollicitations des autres. Or, bien qu'Internet soit accessible depuis ce type d'espace, il l'est également pour plusieurs autres individus situés dans d'autres espaces (qu'ils soient privés ou publics). Les agissements effectués sur ce support sont alors en-dehors de l'espace privé décrit à l'instant, et donc, ne peut être considéré comme tel. Pour continuer, Internet ne peut être qualifié d'espace public, puisque ce dernier est un espace dans lequel des individus se réunissent entre égaux, afin d'adopter des conduites, dont la plupart sont dédiées à la parole. C'est un espace où les individus se parlent afin d'échanger des réflexions, des pensées, en vue d'élaborer une position collective ou commune. L'espace social, donc, serait un espace ou dans lesquels nous entretenons des relations sociales. Ces dernières, toujours selon H. Arendt, se caractérisent par l'acte d'établir une relation avec autrui, dans un espace ni public, ni privé.

Ainsi, à partir des définitions et des contextes énoncés précédemment, une analyse concernant les faits et les usages des individus sur Internet

sera menée, afin de clarifier les risques, mais aussi les enjeux qui s'en dégagent. Cette première étape permettra ainsi de soulever un ensemble de points qui permettront d'identifier des besoins et d'amorcer des pistes de création répondant à la problématique soulevée un peu plus tôt. Une démarche importante puisqu'elle amènera, dans une seconde partie, à finaliser ces pistes à travers le prolongement de l'analyse, portée cette fois-ci sur la relation extime-intime, appuyée par des références issues du design et des arts, et aboutira au développement d'un objet précis, au sein d'un scénario ciblé. Mais en vue de répondre le mieux possible aux questions liées au problème de la vie privée sur Internet, le processus de création annoncé nécessite un travail d'analyse complet du contexte actuel : une première étape faisant l'objet du travail qui suit.



L'ESPACE NUMÉRIQUE
INVESTI
PARTIE 1

Grâce au développement et à la démocratisation d'Internet, nous avons assisté à la naissance d'un grand nombre de sites en ligne et de réseaux aux fins diverses et variées, qui, aujourd'hui, ont une renommée internationale. Leur succès a d'ailleurs conduit à offrir la possibilité à l'internaute à pouvoir s'approprier des espaces au sein des sites, en y inscrivant ses informations personnelles, en publiant des photos, ou en exprimant ses sentiments, parfois les plus intimes. Internet a ainsi valorisé et développé des usages liés aux relations sociales, au partage de données, ainsi qu'à l'expression de soi. Mais l'ensemble des comportements cités sont-ils sans risques ? Quel est l'état actuel des usages d'Internet, des comportements des internautes face aux libertés avancées par les sites, et enfin, que pouvons-nous en extraire ?

Cette première grande partie va permettre de mener trois développements majeurs, établissant chacun des analyses et des constats liés aux usages de l'internet et au contexte social, afin d'en découler progressivement différentes propositions qui s'inscrivent dans les arts et le design.

DES ESPACES « PERSONNELS » SOUS SURVEILLANCE

DÉVELOPPEMENT 1

1. Kaplan Daniel, *Informatique, libertés, identités*, France, FYP, 2010, p. 12

« Les capacités de surveillance et de traçage des individus, par les autorités comme par les entreprises, n'ont jamais été aussi développées, omniprésentes, puissantes et discrètes. Les individus n'ont pas plus de contrôle sur ce que les organisations savent d'eux qu'hier, et même probablement moins »¹. Bien que les propos de Daniel Kaplan, délégué général de la Fondation internet nouvelle génération (Fing), dans *Informatique, libertés, identités*, paraissent au premier abord pessimistes, ils n'en sont pas pour autant exagérés. Ainsi, peut-on véritablement qualifier certains espaces Internet de « personnels » ? Quoi qu'il en soit, ce terme reste souvent mal interprété par les internautes, ou non adapté à l'interface concernée. Ce premier développement ouvre sur plusieurs constats d'usage des nouvelles technologies et d'Internet par divers acteurs, afin de connaître le contexte actuel dans lequel l'intimité individuelle se trouve exposée.

1.1 - UNE SOCIÉTÉ SOUS SURVEILLANCE

Le grand public a pu prendre conscience d'une miniaturisation grandissante des nouvelles technologies numériques, grâce à leur intégration dans les objets et outils du quotidien. La vidéo, par exemple, nécessite aujourd'hui un matériel dont le volume peut ne pas dépasser quelques centimètres cube. Cette évolution a permis, entre autre, d'intégrer des dispositifs de vidéos surveillance dans les espaces publics (villes, centres commerciaux, etc.) avec une discrétion grandissante. Les évolutions technologiques ont également permis de créer de nouvelles interfaces numériques en ligne, comme Google Street View ou Google Earth, dans lesquelles l'utilisateur a la possibilité (depuis son support numérique) de visualiser un espace extérieur public et de le parcourir à sa guise, comme s'il y était. Dans une démarche plus surprenante, Alex Türk, dans *La vie privée en péril*, précise qu'il est également possible de participer à une vidéo surveillance généralisée : « depuis la fin 2010, Internet Eyes propose à des volontaires de regarder les images prises par les caméras, depuis leur ordinateur, et de signaler d'éventuels délits »¹. Afin d'encourager les plus curieux, le site propose une rémunération pouvant atteindre 1100€ par mois. Telle qu'elle est présentée sur ce type de support, l'incitation à dénoncer autrui perverti le grand public, puisque ces méthodes installent incontestablement un sentiment de méfiance permanent et favorisent l'individualisme. Des valeurs qui ne sont pourtant pas propices au développement d'une société apaisée.

Cela étant, la surveillance par Internet s'est développée d'une telle façon, qu'elle a également envahi le milieu scolaire, comme dans certains collèges aux États-Unis, jusqu'à s'intégrer dans des crèches, afin que les parents puissent, de

1. Türk Alex, *La vie privée en péril*, Paris, Odile Jacob, 2011, p. 10

chez eux ou depuis leur lieu de travail, garder un œil sur leur(s) enfant(s) et par la même occasion, contrôler le personnel. Dans *L'intimité surexposée*, Serge Tisseron aborde un point important quant à cette surveillance vidéo parentale. Bien qu'elle ne soit pas directement liée aux enjeux originaux d'Internet, les usages qui s'y développent ont démontré une faisabilité remarquable, voire inquiétante, liés à l'utilisation de la vidéo surveillance. Il évoque, en effet, le développement de ce type de surveillance : « Certains petits sont déjà filmés en permanence par des *webcams* dans les crèches où ils sont pris en charge »². Ce genre de service soulève évidemment plusieurs problématiques, à commencer par le type d'éducation donné aux enfants. Dans cette situation, la liberté de l'enfant est pleinement remise en cause : « Le danger est alors de renforcer chez l'enfant l'angoisse que son parent ait le don de le voir où qu'il soit. Le développement des nouvelles technologies s'accompagne parfois du spectre d'un totalitarisme centralisé. [...] Mais on découvre avec les *webcams* qu'il faut redouter aussi les totalitarismes familiaux multiples et éclatés ! »³. Comme l'énonce l'auteur, les conséquences de la vidéo surveillance des enfants ne sont pas forcément positives. En plus d'un sentiment de surveillance totalitaire (bien qu'elle ne soit pas ressentie telle quelle par l'enfant lui-même, surtout en bas âge), inculquer ce type de démarche aux jeunes enfants perturbe, dans un premier temps, leur liberté d'agir et d'évoluer en société : « Tous les enfants ont aujourd'hui la possibilité d'échapper à leur milieu familial le temps de leur intégration en collectivité, qu'il s'agisse de la crèche, de l'école ou des clubs de sport. [...] Tous les spécialistes travaillant avec des enfants savent combien il est important de respecter l'hétérogénéité des apprentissages : certaines acquisitions sont d'abord faites à la maison tandis que d'autres le

2. Tisseron Serge, *L'intimité surexposée*, Paris, Ramsay, 2001, p. 80

3. *ibid.*, p. 82

1. *ibid.*, pp. 82 et 83 sont en collectivité»¹. Dans un second temps, la surveillance permanente amène également une sérieuse inquiétude quant à leur regard sur la notion de surveillance. S. Tisseron explique : « l'enfant qui aura été habitué à être surveillé par webcam interposée sera préparé par ce geste "innocent" à devenir un adulte qui accepte comme allant de soi que ses chefs de bureau ou ses députés lui imposent de travailler en étant filmé en permanence »².
2. *ibid.*, pp. 83 et 84 Parallèlement à la vidéo-surveillance des enfants dans les lieux scolaires, la loi Guizot du 28 juin 1833 a tenté de garantir l'indépendance des écoles par rapport aux autorités locales. Tel que l'énonce S. Tisseron, il serait essentiel, au XXI^e siècle, « de la garantir également par rapport à l'autorité familiale »³.
3. *op. cit.* En dehors des dispositifs de surveillance vidéo, la propagation de l'informatique et son accessibilité a engendré une croissance importante du risque d'espionnage auprès des individus. Sans recenser le nombre de délits informatiques liés aux piratages ou aux copies illégales de fichiers, ceux des données informatiques sur Internet sont moins perceptibles, mais biens réels. En effet, ce type de piratage permet d'accéder à un ensemble d'informations, parfois très confidentielles, relatives à l'individu ciblé. D'après une expérience réalisée en décembre 2008, par des journalistes de la revue *Le Tigre*, rapportée par Alex Türk, « lorsque des professionnels s'attelaient à "pister" – à son insu – un usager d'Internet, informé, conscient, socialement épanoui tout en étant raisonnablement réservé, ils finissaient par établir un profil très précis de celui-ci »⁴. Cette expérience démontre qu'exercer une surveillance sur autrui est aujourd'hui accessible à tout individu ayant les connaissances adéquates. Dans un contexte moins commun, mais tout aussi démonstratif en terme de faisabilité technique, le cyber-espionnage est une pratique devenue courante dans les conflits entre

4. Türk Alex, *La vie privée en péril*, Paris, Odile Jacob, 2011, p. 129

États. Le site Internet OWNI, média d'enquête, de reportage et de data-journalism dédié aux cultures numériques et aux nouveaux enjeux de société, publie un article qui rapporte une attaque d'espionnage entre la Russie et la Géorgie. Ce piratage a permis d'obtenir des documents (type word, powerpoint et pdf) dont la nature serait liée aux relations avec les États-Unis ou l'OTAN, mais d'avoir également accès aux micros et caméra de l'ordinateur infecté, prolongeant ainsi la surveillance à tous les documents créés depuis l'infection, mais aussi à ce qui se passe dans l'environnement direct de l'ordinateur. D'autre part, « 390 ordinateurs ont été infectés, détaille le rapport de l'agence géorgienne. Une immense majorité en Géorgie, et quelques 5% en Europe et en Amérique du Nord »⁵. Bien que ce type d'action soit ciblée et réalisée dans un contexte précis, elle témoigne d'une fragilité des outils numériques connectés à Internet. L'article se poursuit en précisant que la victime a réussi à retourner le virus contre son auteur, pouvant ainsi démasquer le coupable. Cette dernière anecdote rend ainsi compte de la vulnérabilité d'un internaute, pourtant non amateur dans ce cas précis.

5. Alonso Pierre, « Le cyberespion russe espionné », in : *OWNI*, <http://owni.fr/2012/11/02/le-cyberespion-russe-espionne/>, publié le 2 novembre 2012

Pour rester dans le contexte de la surveillance, certains artistes ont investi indirectement ce champ avec des moyens et des réalisations qui témoignent d'une certaine hétérogénéité quant à la manière d'aborder cette thématique. Pour commencer, des travaux de l'artiste catalan Jordi Colomer, dont la ligne directrice est d'extérioriser la scène du théâtre ou le plateau de tournage, afin de l'implanter vers d'autres décors en extérieur, en vue d'« habiter le décor », témoignent ou renvoient à la dimension de surveillance d'autrui, instaurée par la manière de filmer. Une démarche qui place le spectateur (malgré lui) dans une position d'infiltration de l'espace, ou de surveillance d'inconnus. Dans *2 av*, l'artiste réalise un traveling photographique dans

la rue n°2 de la cité ouvrière Rhoda, à Roussillon (près de Lyon), en dirigeant la caméra face aux jardins des différentes habitations, en apparence identiques dans leur schéma de composition « maison-jardin » (fig. 1). Le parti-pris originel étant de vouloir transposer le modèle de la cité ouvrière dans le contexte moderne de l'urbanisme de masse, la réalisation de l'artiste invite également à placer le spectateur dans une position d'observation des habitations. Les plans qu'il projette proposent une vue sur les jardins individuels, qui permet de rendre visible et d'exposer la présence, ainsi que les agissements des occupants, situés normalement dans leur espace privé. Par l'action de filmer (rendu sous la forme d'un enchaînement photographique) et par le cadrage qui ne permet pas de voir au-delà des propriétés, J. Colomer expose une part d'intimité des habitants, donnant au spectateur une position de voyeurisme, voire d'espionnage. Un univers qui se retrouve également dans les productions *Levittown* (fig. 2a) et *The Hamptons* (fig. 2b) : ici, l'artiste met en avant le quotidien partiel de quelques personnes, suivis tantôt par la vidéo (chez eux, dehors, dans la voiture, etc.), tantôt par le son uniquement (à l'aide de micros), tantôt les deux en même temps. Bien que le but de l'artiste soit de théâtraliser la banalité du quotidien des individus évoluant dans un cadre qui leur soit familier, J. Colomer traite l'œuvre d'une manière parfois proche de l'espionnage. Certains plans sont en effet fixes, situés à l'extérieur de l'habitation mais face à elle, faisant d'eux une scène qui n'évolue pas. Seul le son révèle les agissements et des paroles de l'habitant(e) situé(e) à l'intérieur. D'autres plans, à l'inverse, sont intégrés dans la voiture de l'individu, suivant celui-ci dans un parcours, normalement inscrits dans un registre privé, ou intime. Face à ces traitements de mise en scène, le spectateur se trouve dans une position d'immersion dans l'intimité de la personne suivie.

Figure 1



Jordi Colomer
2 av
2007
Master HD-CAM
5'12"



Figure 2 a





Jordi Colomer
The Hamptons
2011
Vidéo
Master 2K
PAL (stéréo)
4'40"



Figure 2 b



Figure 3



Enfin, l'artiste plasticienne Sophie Calle (également photographe, écrivaine et réalisatrice française) intègre, elle aussi, une démarche d'espionnage dans quelques unes de ses productions. Réalisées sous forme d'œuvres photographiques et de performances, notamment dans *Filatures parisiennes*, sa démarche consista à suivre des inconnues dans la rue, à noter leurs déplacements en les photographiant à leur insu, et à rapporter le récit quotidien de ses filatures par écrits. De même pour *Suite Vénitienne* (fig. 3), où l'un des inconnus que l'artiste suivait dans les rues de Paris lui a été présentée. Alors qu'elle apprend qu'il part en voyage à Venise, elle le suit à son insu et prolonge la démarche de *Filature parisiennes*, en ciblant uniquement cet individu dans la ville italienne. Dans ses réalisations, S. Calle intègre la surveillance d'autrui, et s'immerge directement dans la sphère privée et intime des personnes qu'elle prend en filature. Une surveillance ici proche de celle d'un paparazzi.

Par conséquent, alors que les artistes utilisent la surveillance comme moyen d'expression ou de production, elle est aujourd'hui devenue un outil largement exploitée dans le but d'obtenir un contrôle vidéo sur un individu, une organisation, un État, voire tout une société. Par ailleurs, l'analyse qui suit démontre que la surveillance se diversifie également grâce à la miniaturisation des nouvelles technologies, en se présentant sous forme de capteur. Bienvenue dans l'ère du traçage.

1.2 - LE TRAÇAGE NUMÉRIQUE

Parallèlement à la vidéosurveillance, et dans le but d'interroger l'attribution du qualificatif «personnel» à des espaces sur Internet, l'analyse menée dans ce mémoire nécessite d'effectuer un état des lieux du traçage numérique actuel. Par définition, et en rapport avec le contexte présent, le traçage est l'action de suivre la trace de quelque chose. Il concerne donc le suivi de données informatiques et d'informations liées aux internautes, qu'elles soient virtuelles ou physiques (telle que la géolocalisation de l'individu ou de son domicile).

Dans le cadre de la vidéosurveillance ou de la géolocalisation (grâce aux puces RFID ou aux systèmes GPS), on parle de traçage physique dans l'espace, car il y a possibilité de repérer une personne dans l'espace, en temps réel ou différé, et de la suivre. Dans *La vie privée en péril*, Alex Türk précise : «La vidéo capte les mouvements ou les déplacements de personnes dont l'image peut être rapprochée, de manière indirecte, de leur identité»¹.

1. Türk Alex, *La vie privée en péril*, Paris, Odile Jacob, 2011, p. 27

Il poursuit en présentant une autre forme traçage : «lorsqu'un "internaute" se voit, à l'âge mûr, rappeler, sur Facebook, ses frasques d'adolescent, il s'agit, cette fois, d'une espèce de traçage mental dans le temps. Depuis quelques temps, d'ailleurs, se développent des applications qui reposent sur des technologies de l'Internet et du téléphone de dernière génération, mais qui proposent des services de géolocalisation dans l'espace et même de la vidéosurveillance»². C'est pourquoi, dans le cadre d'un suivi d'informations ou de données liées à un internaute lambda, le traçage numérique semble être une appellation adaptée.

2. *op. cit.*

Le traçage est bien entendu utilisé avant tout à des fins sécuritaires. Depuis les attentats du 11 septembre 2001 et l'émotion qu'ils ont provoqués, une majorité des pays développés se sont dotés

d'outils garantissant une sécurité accrue. Toutefois, les technologies employées ne restent pas exclusivement réservées à la protection de l'État, mais intègrent le quotidien, dont la santé. Daniel Kaplan, dans *Informatique, libertés, identités*, énonce ces différents changements en mettant en avant une évolution des mentalités collectives : « Des initiatives qui n'auraient vraisemblablement pas été acceptées auparavant voient aujourd'hui le jour : équiper de bracelets électroniques des malades d'Alzheimer ou des enfants circulant seuls, multiplier les caméras dans les lieux publics, fichier toutes sortes de gens dans le but de prévenir des actes possibles (le fichier ADN sans cesse étendu à de nouvelles personnes, le projet de dépistage précoce des prédispositions asociales chez les enfants)... Ces tendances sont renforcées par l'amélioration et la maturation des technologies sécuritaires : biométrie, identification sans contact (RFID notamment), reconnaissance de formes (associée par exemple, à la vidéosurveillance), *data mining* [ou son équivalence, « fouille de données », qui correspond à l'extraction d'un savoir ou d'une connaissance à partir de grandes quantités de données hétérogènes, par des méthodes automatiques ou semi-automatiques] »³.

L'emploi de ces technologies reçoit un accueil positif de la population, qui les considère comme bénéfiques. Malheureusement, il ne s'agit pas des seuls milieux dans lesquels la recherche et l'exploitation d'informations ou de données des internautes sont effectuées sans leur accord. Dans le domaine commercial, un traçage numérique encore visible aujourd'hui, concerne le choix que l'internaute possède lors d'une inscription en ligne, à savoir s'il souhaite, ou non, recevoir de la publicité. Dans *La vie privée en péril*, A. Türk soulève un questionnement intéressant quant à la non-présence de ce choix dans d'autres contextes : « Le consommateur dispose-t-il de l'un ou de

3. Kaplan Daniel, *Informatique, libertés, identités*, France, FYP, 2010, p. 36

1. Cookie est le code qu'un serveur HTTP enregistre, souvent temporairement, sur votre disque dur pour vous identifier sur son service.

2. Türk Alex, *La vie privée en péril*, Paris, Odile Jacob, 2011, p. 26

3. CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés), loi 78-17 du 6 janvier 1978 (Chapitre II, Article 7), <http://www.cnil.fr/documentation/textes-fondateurs/loi78-17/#Article7>

l'autre lorsqu'il est confronté à l'exercice d'une option vis-à-vis de "cookies"¹? Ou lorsque son domicile fait l'objet d'une localisation sur Google Street View?². Par ailleurs, à travers un vécu personnel, lors d'une connexion au réseau social Facebook, j'ai été contraint d'appliquer une mesure de sécurité (gérée par le site en question) afin de vérifier si j'étais bien la personne titulaire du compte mis en cause. Après avoir entrepris les différentes demandes d'identification, Facebook m'indique qu'un accès à mon compte s'est produit en un lieu géographique « inhabituel ». Bien que cette procédure soit justifiée pour des raisons de sécurité, elle pose néanmoins problème, puisqu'elle démontre une géolocalisation non consentie par le biais d'une connexion au compte à mon insu. Le fait de caractériser cette procédure comme problématique me semble justifié, car même si la charte du site fait éloge de ces conditions, elles ne sont en aucun cas valorisées visuellement, à la fois dans sa lecture ou dans son accès. Par conséquent, l'internaute ne dispose actuellement pas d'un choix clairement identifié, qui autorise l'entreprise à manipuler ses données informatiques ou des informations relatives à l'individu. Pourtant, la notion de consentement individuel est clairement fixée à travers l'article 7 de la loi 78-17 du 6 janvier 1978, qui mentionne que les traitements de données à caractère personnel doivent avoir reçu le consentement de la personne concernée³. Pour continuer dans un registre plus fort que le simple traçage, les notions de traque ou de pistage sont présentes et quotidiennement pratiquées envers les internautes, toujours à leur insu. D'après l'émission télévisée *Envoyé Spécial*, sur le thème « Internet : la trace laissée par l'internaute », en se connectant à Internet, 85% des internautes français sont géolocalisés et subissent une transparence non souhaitée quant à leurs données de navigation, qui peuvent être transmises à des revendeurs.

D'après Steve Lohr, auteur d'un article « Vos données personnelles valent de l'or » publié dans l'hebdomadaire *Courrier International*, il existe « un nombre incalculable de capteurs numériques installés sur des équipements industriels, des automobiles, des compteurs électriques ou des conteneurs. Ces capteurs peuvent transmettre des informations sur la localisation, les mouvements, les vibrations, la température, l'humidité et même les variations chimiques de l'air. En les reliant à des ordinateurs, on assiste à l'essor de ce qu'on appelle l'« Internet des choses » ou l'« Internet industriel »⁴. L'ensemble de ces capteurs participent ainsi à l'acquisition d'un nombre impressionnant de données (en partie liées aux internautes), constituant, toujours d'après S. Lohr, « une avalanche de données, ou *big data*, en anglais. Les nouveaux milliardaires de la Silicon Valley, chez Google puis chez Facebook, sont devenus les rois de la collecte de données sur Internet grâce à la publicité en ligne. [...] Selon un rapport intitulé « Big Data, Big Impact », les données sont un nouveau type de biens économiques, tout comme les devises ou l'or. En quoi consiste cette avalanche ? Selon IDC, société spécialisée dans l'analyse des informations sur Internet, la quantité de données en circulation croît de 50 % chaque année »⁵. Il poursuit en précisant que ce flot d'informations se constitue principalement grâce à des flux entièrement nouveaux. Autrement dit, malgré une acquisition déjà riche en informations, relatives aux internautes, les entreprises conservent leur soif d'obtenir de nouvelles données d'utilisateur. C'est pourquoi elles continuent à développer des méthodes ou des dispositifs de captation qui nous sont destinés.

Placé dans un esprit similaire, des artistes comme Tom Carden et Steve Coast avec *London GPS TRacking Map* (fig. 1), Jeremy Wood et Hugh Pryor avec *Oxford Fisheye (GPS Drawing)* (fig. 2), ou

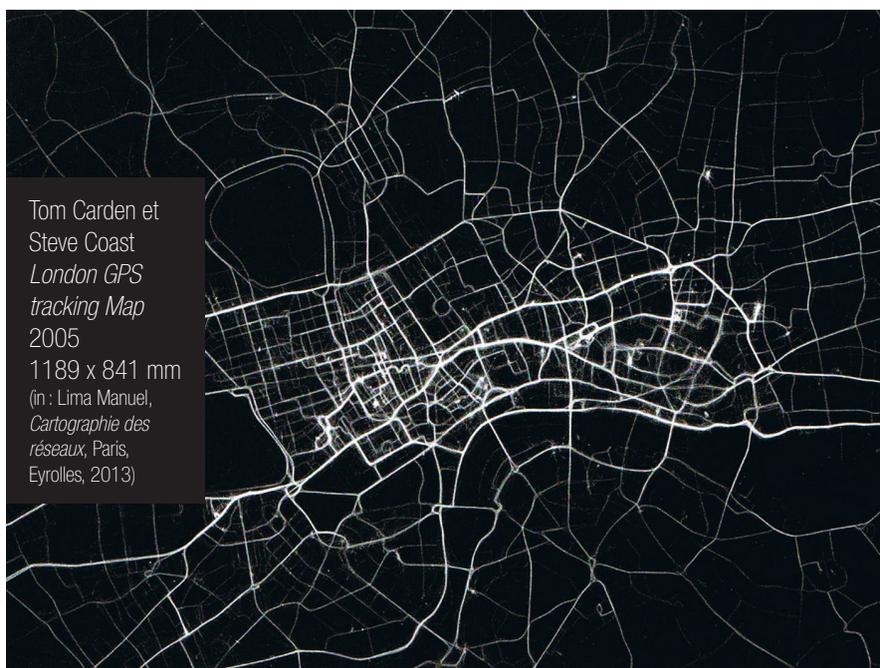
4. Lohr Steve, « Vos données personnelles valent de l'or », in : *Courrier International*, n° 1130, du 28 juin au 4 juillet 2012, p. 44

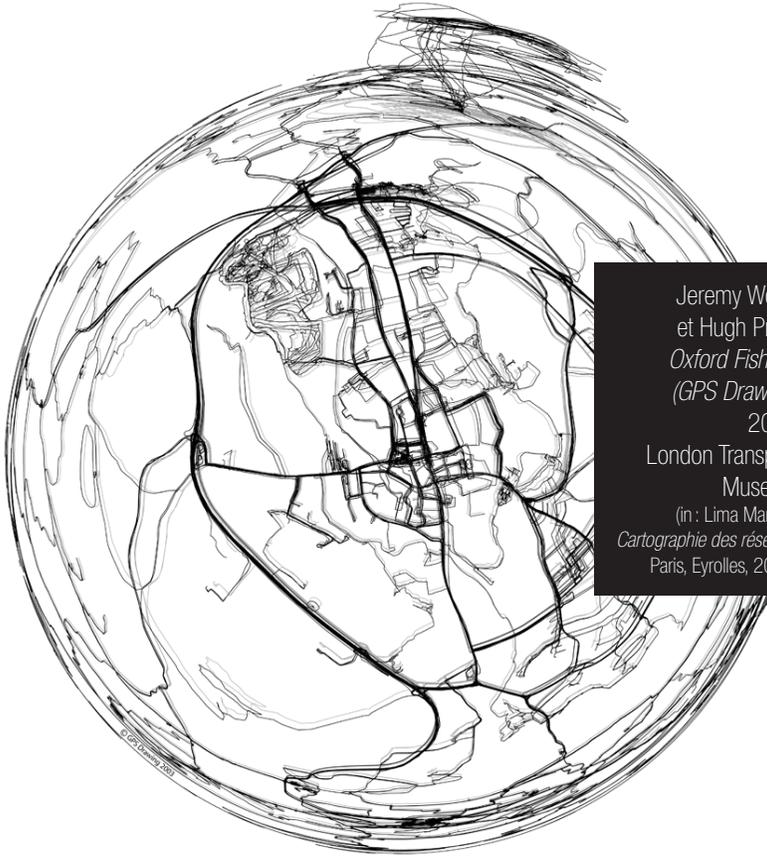
5. *op. cit.*

encore Pedro Miguel Cruz, Penousal Machado et João Bicker dans *Visualizing Lisbon's traffic* (fig. 3), se sont intéressés au traçage numérique, à l'aide de GPS. Les parcours recueillis à l'aide des technologies leurs ont permis d'établir des cartographies diverses, laissant place à des productions graphiques illustratives et à de nouvelles représentations de l'environnement, avec un degré de précision plus important que les cartes existantes. En effet, Tom Carden (pour *London GPS Tracking Map*) explique que le port d'un GPS par l'individu permet d'obtenir une trajectoire plus fidèle à l'environnement. Enfin, la réalisation de ces cartes s'effectue uniquement par le parcours de la personne, faisant des routes fréquentées des lignes plus épaisses. Bien qu'il s'agit d'un traçage, la finalité de ces productions reste exclusive à la réalisation d'une œuvre d'art, mêlant le graphisme, la technologie et les sciences sociales. Un premier contexte qui fut abordé dans mon projet de création. À la place des GPS, l'idée était d'utiliser les données que les internautes partageaient sur Internet. Avec un traitement graphique, la matérialisation de leur parcours permettait à l'individu de visualiser à quels endroits ses données ont pu être vu, et éventuellement copiées (fig. 4, 5, 6 et 7). Même si cette piste m'aida dans ma réflexion, elle resta au stade de la recherche, car elle ne répond pas suffisamment à la problématique soulevée dans ce mémoire. Néanmoins, il s'agit d'une première inspiration.

Pour continuer les exemples, une autre anecdote, encore, permet de témoigner de la traçabilité générale qui réside sur Internet, et qui peut s'avérer être relativement effrayante. Le journaliste Gilbert Kallenborn, spécialisé dans le domaine « High-Tech » et actuellement chef de service Réseaux-Télécoms-Sécurité chez Groupe 01, publie sur le site en ligne *01net* l'article « Riot, le moteur de recherche qui espionne votre vie privée en

Figure 1





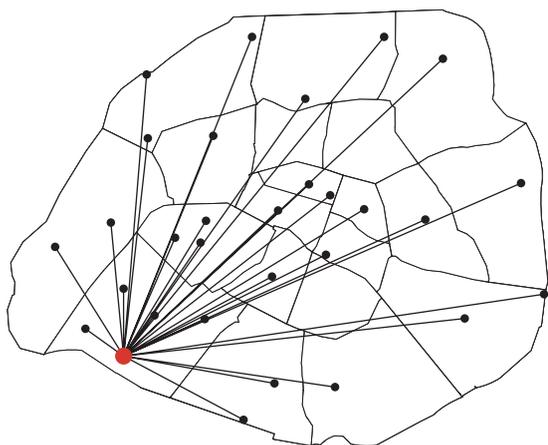
Jeremy Wood
et Hugh Pryor
Oxford Fisheye
(GPS Drawing)
2002
London Transport
Museum
(in : Lima Manuel,
Cartographie des réseaux,
Paris, Eyrolles, 2013)

Figure 2

Figure 3



Scénario fictif d'un partage de données par un internaute lambda, habitant à Paris. Le point rouge représentant l'émetteur du fichier, les points noirs symbolisent les autres internautes, ayant téléchargé ou visualisé l'information partagée.



Recherches
personnelles
Cartographie #1
(échelle de la
Ville de Paris)
2013

Figure 4

Figure 5



Figure 6



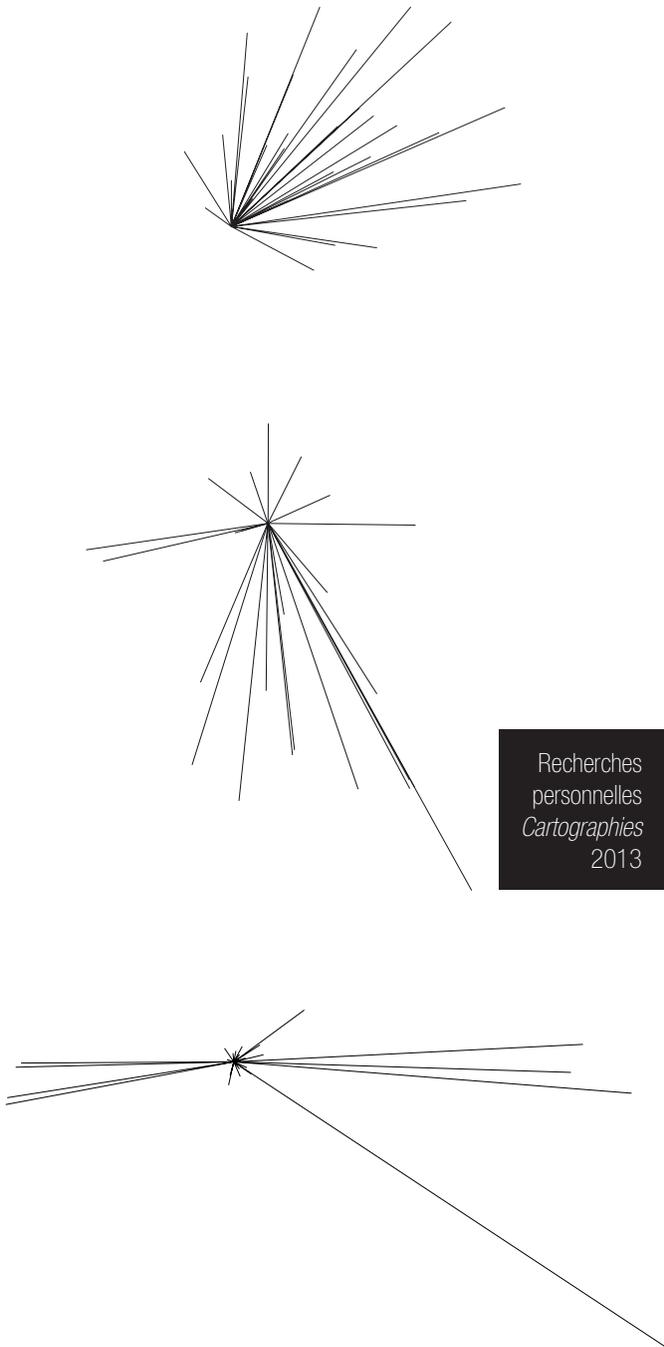


Figure 7

À partir des cartographies précédentes, les trajectoires créées par les données partagées laissent place à des représentations graphiques uniques. Bien qu'elles n'aient aucun autre usage que de renseigner l'internaute, l'esthétique qu'elles dégagent n'est pas inintéressante à exploiter dans la suite des recherches.

ligne». Celui-ci évoque la mise au point d'un logiciel de cybersurveillance, nommé Riot (Rapid Information Overlay Technology), développé par la société américaine Raytheon, spécialisée dans les systèmes de défense. Une démonstration a été ainsi rendue publique par le journal *The Guardian*. G. Kallenborn évoque les capacités de Riot lorsqu'un nom d'internaute est recherché : « il peut afficher les photos de la personne, les lieux où elle s'est rendue, indiquer la fréquence avec laquelle elle se rend à un endroit, voire même proposer un horaire où l'on aura le plus de chance de la rencontrer là-bas. "Une fois par semaine, Nick se trouve dans la salle de fitness à 6h du matin. C'est peut-être le moment idéal pour l'intercepter ou lui piquer son ordinateur portable", suggère le démonstrateur, avant d'afficher le graphe social de sa cible : ses amis, ses coordonnées, ses lieux préférés, etc. »¹. Le journaliste clôt l'article en mentionnant que ce logiciel n'est pour l'instant pas commercialisé, mais ferait partie d'un programme de recherche et de développement semi-public, afin de créer, aux États-Unis, un « système de sécurité national » capable d'analyser des milliards d'éléments de données glanés dans le cyberspace. Bien que l'ensemble des usagers d'Internet aient plus ou moins conscience des procédures de traçage qui se développent, Daniel Kaplan énonce, dès l'introduction du livre, qu'il subsiste un paradoxe dans l'attitude des internautes : ces derniers déclarent être inquiets de la visibilité de leur vie privée, mais agissent d'une manière qui ne reflète pas cette posture. En effet, selon les résultats de l'enquête que j'ai menée², 74 % des internautes communiquent régulièrement leur véritable identité sur Internet, et 52 % publient quotidiennement des informations personnelles. Cependant, l'auteur rappelle, justifiant peut-être la raison de cette attitude, que des « moyens juridiques et techniques de protection existent. Mais ils

1. Kallenborn Gilbert, « Riot, le moteur de recherche qui espionne votre vie privée en ligne », in : *01net*, <http://www.01net.com/editorial/586581/riot-le-moteur-de-recherche-qui-espionne-votre-vie-privee-en-ligne/>, publié le 13 février 2013

2. cf. Enquête personnelle, *Agissements et point de vue individuels d'Internet*, 2013 (fig. 3a et 3b en annexes)

1. Kaplan Daniel, *Informatique, libertés, identités*, France, FYP, 2010, p. 12

2. Plug-in, ou module d'extension, est une programme informatique qui se greffe à un logiciel existant, afin de lui apporter de nouvelles fonctionnalités.

3. *ibid.*, p. 89

demeurent mal connus et mal aimés, perçus comme des corps étrangers, tant par les organisations (ce qui se conçoit) que par les individus»¹. De plus, il existe quelques outils (sous forme de plug-in²) qui permettent de limiter l'exposition des données de navigation. L'auteur en donne un exemple : «TrackMeNot ou SquiggleSR, deux extensions du navigateurs Firefox, génèrent automatiquement des requêtes aléatoires dans les moteurs de recherche afin que les vraies requêtes de l'utilisateur ne renseignent en rien sur ces centres d'intérêt»³. Mais en dépit d'une bonne accessibilité et d'une vaste gamme, la non utilisation ou l'ignorance de l'existence de ce type d'outil persiste chez le grand public.

En tant que créateur, et d'après les différents éléments exposés jusqu'ici, il semble qu'un besoin se distingue auprès des utilisateurs d'Internet. En effet, si les procédures ou outils d'aide à la protection de la vie privée (notamment en ce qui concerne les données de navigation ou les informations transmises par l'internaute) restent mal accessibles ou peu visibles, il est alors nécessaire d'envisager un élément (sous la forme peut-être d'un objet) plus «proche» de l'utilisateur. Un élément qui devra intégrer une facilité d'usage, afin de rendre cette démarche additionnelle non contraignante et perçue comme un réel bénéfice par l'internaute.

Mais pour l'instant, parallèlement au développement du traçage numérique, subsiste une réticence à la transparence, qui empêche l'internaute à contrôler ses données, surtout lorsqu'elles sont communiquées aux sites en ligne des entreprises.

1.3 - UNE TRANSPARENCE INEXISTANTE

D'une manière générale, et comme il a été développé précédemment, tous nos agissements sur Internet laissent des traces. Les données de navigation, l'historique, les cookies, et tant d'autres éléments sont transmis sans que l'internaute en soit informé. Initialement enregistrées temporairement, des informations aident l'internaute à se repérer et à accéder à des contenus sécurisés lors de sa navigation sur Internet. Dans un souci de confort d'usage (pour également en augmenter sa rapidité), ces éléments mémorisent les sites visités, les adresses mail, les mots de passe, etc., tout un groupe de renseignements qui nous dispensent de les mémoriser. Néanmoins, les informations enregistrées restent stockées à la fois dans l'ordinateur, mais aussi sur les sites concernés. Bien que celles enregistrées sur l'ordinateur, tablette ou smartphone, qu'utilise l'internaute peuvent être effacées (encore faut-il connaître la manipulation ou les logiciels attribués), les informations mémorisées par les sites sont à l'inverse presque impossibles à supprimer. Cela s'explique par le fait que, d'une part, leurs mises en ligne s'effectue sur des serveurs appartenant à un propriétaire ou une entreprise. L'internaute est alors contraint d'avoir toute confiance envers cette entreprise, cette dernière pouvant à tout moment utiliser, modifier, divulguer ou vendre les informations à d'autres entreprises, à l'insu des clients. D'autre part, lors d'une désinscription, la demande de l'internaute de supprimer des informations personnelles auprès des sites, demeure généralement sans réponse ou sans certification totale de l'aboutissement de cette démarche. Il y a donc une absence de transparence quant à l'usage de nos informations et nos données en ligne (images, vidéos, textes, etc.). Encore une fois, les réseaux sociaux, mais aussi les sites de stockage de données (iCloud, SkyDrive,

DropBox, etc.) sont souvent les premiers visés dans cette critique. Le plus démonstratif reste Facebook. Celui-ci est en effet l'un des premier réseau social au monde à collecter autant d'informations. Le problème survient lorsque l'internaute décide de supprimer des informations qu'il a mis en ligne, ou lorsqu'il se retire du réseau, car l'ensemble des données stockées et/ou supprimées restent néanmoins présentes. Cela se vérifie assez simplement : dans un premier temps, la politique de Facebook implique que n'importe quel internaute se retirant du réseau (ce qui, par défaut, devrait supprimer l'ensemble des données partagées) doit pouvoir retrouver toutes ses données le jour où celui-ci ouvrira de nouveau son compte. Bien que ses informations ne soient plus visibles par l'ensemble des utilisateurs dès sa résiliation avec le réseau, l'entreprise les conserve malgré tout. Un scénario qui se retrouve également lorsque l'utilisateur met en ligne une donnée, puis souhaite la supprimer. Elle n'apparaîtra alors plus pour l'ensemble des internautes, mais restera conservée par le site, à l'insu de l'auteur. Le compte et/ou les données ne sont par conséquent pas effacés, mais simplement masqués.

Internet : la trace laissée par l'internaute : un reportage de l'émission Envoyé Spécial, témoigne de cette non-suppression d'information. Au cours du reportage, l'étudiant en droit Max Schrems (25 ans) et fondateur de l'association « Europe versus Facebook » (ayant déposé 22 plaintes contre la commission informatique et liberté de l'Irlande - pays où siège Facebook en Europe -), explique une procédure que n'importe qui est en droit d'effectuer. Il demande à ce que Facebook lui communique l'ensemble de son historique. Le site lui renvoie au total 1200 pages de données, retraçant cinq ans d'historique sur le réseau. Parmi les informations reçues, il y retrouve sa liste d'amis illustrée sous forme d'une toile, permettant de

voir comment ses relations sont connectées les unes aux autres, mais aussi une liste d'amis que l'auteur a supprimé au cours de ces cinq années. Les documents dévoilent également des photos postées par l'internaute, avec l'ensemble des commentaires contenant des informations aux détails plus révélateurs que les photos elles-même, explique Max Schrems. Il y retrouve également les messages privés, mais aussi tous ceux qu'il a supprimés. Une suppression sur le site qui ne devrait logiquement pas donner la possibilité à ce dernier de conserver ces éléments. Même scénarios avec les commentaires. De plus, M. Schrems reçoit d'autres documents qui révèlent des informations le concernant, mais générées cette fois-ci par Facebook : une géolocalisation précise dévoilant toutes les informations relatives aux lieux lorsqu'il s'est connecté au réseau (latitude, longitude ainsi que les coordonnées GPS confirmant notre position), sans même obtenir son accord. Enfin, un fait qui peut déranger : «Avant, c'était les policiers qui menaient l'enquête. Aujourd'hui Facebook génère toutes ces informations sur vous, donc les policiers n'ont qu'à aller voir Facebook et dire : "Hey ! Donnez-moi toutes ces données que vous avez sur cette personne". C'est tout à fait légal»¹. Une démarche qui démontre ainsi que le réseau Facebook (et probablement l'ensemble des sites et réseaux sociaux) conserve un grand nombre d'informations, dont une part d'entre-elles sont censées être supprimées à la demande du cybernaute, et dont une autre partie concerne une identification précise quant la situation de l'utilisateur (géographique, mais aussi identitaire²). Dans le cadre de la suppression de données mises en ligne, subsistent d'autres facteurs extérieurs à la politique des sites. Dans *Informatique, libertés, identités*, Daniel Kaplan énonce d'autres raisons qui expliquent pourquoi les informations publiées ne peuvent être totalement supprimées : «il devient

1. France 2, «Toute ma vie sur Internet», in : *Envoyé Spécial*, émission du 29 novembre 2012, publiée sur la chaîne YouTube le 30 novembre 2012 : <http://www.youtube.com/watch?v=vJGhr81GkF4>

2. On entend par identitaire, toute information relative à l'identité civile (nom, prénom, âge, etc.).

1. Espace de mémoire où sont enregistrés temporairement des données.

2. Kaplan Daniel, *Informatique, libertés, identités*, France, FYP, 2010, p. 31

extrêmement difficile d'effacer une donnée de manière certaine et complète, une fois que celle-ci a commencé sa vie dans les systèmes et les réseaux. D'abord, parce que [...] beaucoup de données susceptibles d'avoir un caractère personnel ne sont pas nécessairement considérées comme telle *a priori*, mais seulement au hasard (plus ou moins provoqué) de divers recoupements. Ensuite, parce que les informations se répliquent très rapidement dans une multitude de copies, caches¹, sauvegardes, republications, etc., le plus souvent sans le moindre contrôle de la part du site qui les a collectées. Enfin, parce que les entités juridiques qui enregistrent les informations originelles en sous-traitent souvent la gestion à d'autres². Par conséquent, il est primordial que l'internaute considère les sites, sur lesquels il stocke ou partage des fichiers, comme des espaces qui ne lui appartiennent pas. Car même s'il a la possibilité de restreindre ses relations virtuelles, il ne peut empêcher le téléchargement des données mises en ligne par une autre personne, qui obtient ensuite la possibilité de les partager avec ses relations à elle, et ainsi de suite.

Un scénario qui doit alors être pris en compte dans l'aboutissement de mon projet. En effet, une nouvelle procédure de mise en ligne des fichiers et des informations numériques des internautes doit être pensée. Dans le contexte actuel, les cybernautes usent d'une *box* Internet afin de se connecter aux sites, pour télécharger les données depuis leur support numérique vers les hébergeurs des entreprises. De même quant aux informations provenant des autres individus par le biais des sites (telle une communication par mails), les données sont transférées depuis le serveur des sites. Comme le problème réside dans le manque de contrôle et de suivi des données sur les hébergeurs des sites, la réflexion doit se porter sur l'acte de mise en ligne de ces données. C'est pourquoi il peut être

intéressant, dans un premier temps, de repenser la *box* Internet actuelle, afin de la rendre actrice dans le suivi des données mises en ligne. Une remise en question de ses fonctionnalités, sans pour autant supprimer celles existantes, va donc être menée en parallèle de l'analyse développée dans ce mémoire. Celle-ci me permettra d'avoir une vision d'ensemble des comportements des internautes, afin de concevoir un objet qui correspond mieux aux usages et aux attentes actuelles des cybernautes.

Cependant, pour prolonger l'analyse des attentes des internautes, des démarches instaurées par le gouvernement américain éclairent l'émergence d'une nouvelle relation entre les internautes et les professionnels du secteur. L'article *Le gouvernement tout nu sur le web*, écrit par Cristina F. Pereda et paru dans le journal *Courrier International*, expose une évolution sur l'usage d'Internet par le gouvernement américain.

S'orientant vers une transparence des informations relatives aux activités du gouvernement, ce dernier met en place des sites sur lesquels les internautes ont la possibilité de se renseigner. À travers les écrits de C. F. Pereda, John Wonderlich, directeur des programmes d'action de la Fondation Sunlight, il annonce les intentions de son organisation : *« On n'est plus obligé d'aller d'une agence à l'autre, d'un site web à l'autre, et d'établir les connexions ensuite. Quand on combine toutes les données entre elles, on obtient une bien meilleure vue d'ensemble »*³. Une pensée qui revendique, par ailleurs, les bénéfices liés à une connexion collective et au regroupement d'informations. Mais il s'agit avant tout d'une organisation qui prône l'utilisation de la technologie afin d'accroître la transparence du pouvoir. Les conséquences de ces volontés sont apparues dès début 2009 lorsque le président a nommé Vivek Kundra, premier directeur fédéral des systèmes d'information. À

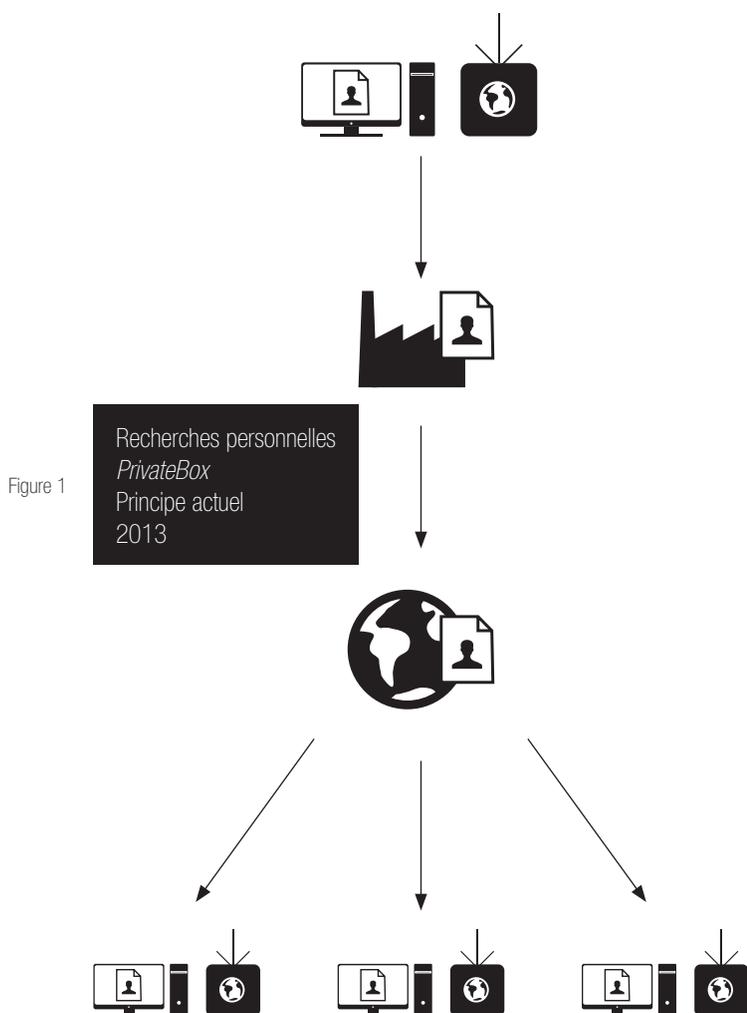
3. Pereda Cristina F., « Le gouvernement tout nu sur le web », in : *Courrier International*, n°1130, du 28 juin au 4 juillet 2012, p. 42

partir des objectifs identifiés, deux sites Internet ont été créés : *FinancialStability.gov*, rendant des comptes sur le plan de la stabilisation budgétaire, ainsi que *Recovery.gov*, sur lequel est communiqué l'usage de chaque dollar ayant été investi dans le plan de sauvetage de 2009. C. F. Pereda conclut en énonçant : « Obama est l'un des premiers présidents à avoir compris qu'Internet a bouleversé l'accès à l'information et que les autorités ont de plus en plus de mal à contrôler les flux de données qui arrivent jusqu'aux citoyens. Or ces derniers – il l'a prouvé lorsqu'il était candidat – peuvent devenir de fidèles alliés quand on les courtise au-delà des réseaux sociaux »¹. Autrement dit, la recherche de transparence relatives aux actions gouvernementales, avec lesquelles les citoyens interagissent indirectement, est un axe que le président Obama semble vouloir développer au cours de son exercice. Doit-on alors considérer ces intérêts politiques comme une amorce à favoriser la transparence quant à l'usage des données des internautes par les sites Internet ?

En attendant ce changement politique des entreprises, c'est un parti-pris qui, aujourd'hui, demeure inexistant. La conception d'un nouvel objet similaire à la *box* Internet actuelle peut alors être une solution. Elle permettrait ainsi d'assurer un contrôle permanent des données de l'utilisateur. Le problème intervient toutefois lorsque ces données sont mises en ligne. C'est pourquoi la création d'une nouvelle *box*, que l'on appellera *PrivateBox*, devra avoir la capacité de conserver les fichiers en les stockant à l'aide d'un espace dédié, tout en les rendant visibles auprès des autres internautes : une fonction qui semble être une meilleure alternative vers le contrôle de ses données. En effet, plutôt que de les stocker sur les serveurs des entreprises (fig. 1), les données resteront sur la *PrivateBox*, qui, mise en réseau, rendra les informations visibles

PROCÉDURE ACTUELLE DE PARTAGE

Afin d'être partagées sur les réseaux sociaux, les données doivent être téléchargées sur les serveurs des entreprises. C'est ainsi qu'elles deviennent visibles et accessibles par tous.



Légende : cf annexes (fig. 4, p. 188)

PROCÉDURE DE PARTAGE VISÉE

La mise en place d'un réseau parallèle à celui d'Internet permet d'améliorer nos usages : alors que les procédures administratives et d'achats s'effectueraient par le Web, le partage de données ou d'informations, et les communications instantanées pourront s'effectuer par les réseaux des *PrivateBox*.

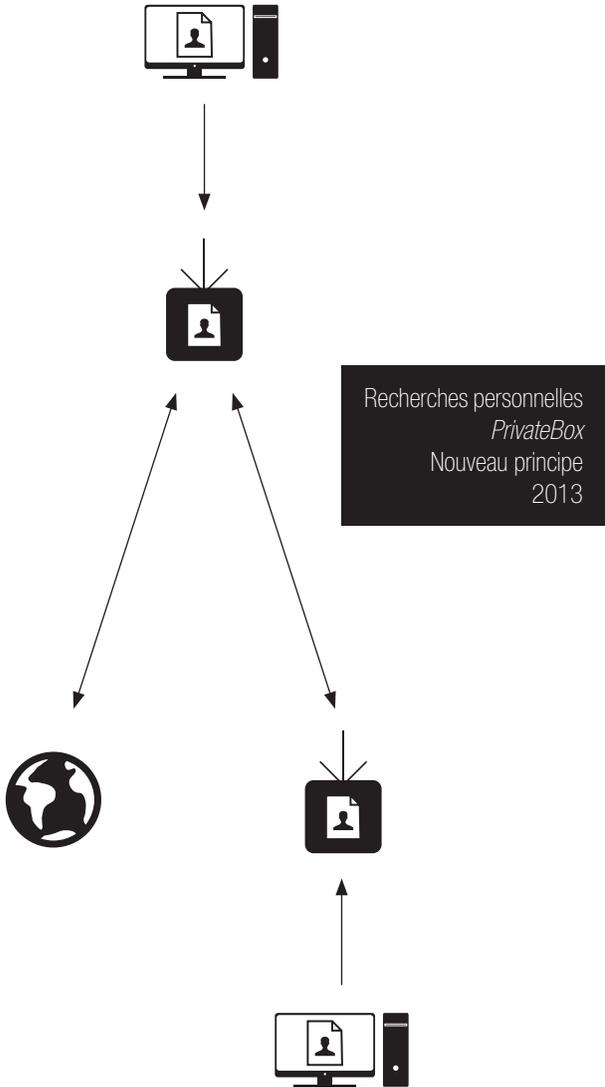


Figure 2

Légende : cf. annexes (fig. 4, p. 188)

pour les internautes connectés (fig. 2). Pourtant, cette visibilité de stockage et la mise en réseau de la *PrivateBox* ne permettent pas en l'état d'obtenir un contrôle total des données personnelles : par leur visibilité, elles deviennent accessibles à n'importe quel internaute. La réflexion doit alors continuer de progresser, en vue d'obtenir un usage et des fonctionnalités plus adaptés, afin d'aboutir à un objet plus sécurisant pour son utilisateur. Dans un second temps, la réflexion autour de la conception de quelques autres éléments issus des thèmes développés dans ce mémoire va me permettre d'enrichir celle portée à cette nouvelle *PrivateBox*. Par exemple, la non-maîtrise des éléments mis en ligne peut avoir des conséquences quant à notre image, voire notre identité. Qu'en est-il exactement ?

1.4 - L'IDENTITÉ NUMÉRIQUE

Avant d'employer l'expression « identité numérique », il me semble intéressant d'interroger ce qu'est l'identité. Par définition, d'après le dictionnaire Larousse, l'identité est un « caractère permanent et fondamental de quelqu'un, d'un groupe, qui fait son individualité, sa singularité », ou, dans un registre plus administratif, il s'agit d'un « ensemble des données de fait et de droit qui permettent d'individualiser quelqu'un (date et lieu de naissance, nom, prénom, filiation, etc.) ». Cette première définition permet de fixer son état, ce qu'elle est précisément auprès de la société et des administrations. Néanmoins, il est essentiel de la définir également à travers l'individu concerné. Par quoi se caractérise l'identité d'une personne à travers elle ? Quelle relation peut-on établir entre l'identité et l'intime du corps ? Comprendre comment elle se constitue ou comment elle se manifeste à travers la notion d'intime, constitue dans mon projet une démarche philosophique à considérer, afin d'orienter les usages et les contextes qui en découleront dans une démarche respectueuse de l'internaute.

Dans le site en ligne *Esprit & Vie*, Pierre Gire, membre du comité de rédaction de ce site, et doyen de la faculté de philosophie de l'Université catholique de Lyon, définit ce qu'est, ou ce qui constitue l'identité d'un individu, d'un sujet. Selon lui, l'identité d'une personne résulte de trois dimensions fondatrices : celle de l'*agir*, du *dire* et du *pâtir*. Il définit celle de l'*agir* par un individu opérant des transformations sur lui-même, sur autrui, mais aussi sur l'extérieur, et « éprouve son effectivité vivante dans l'espace et le temps de l'humanité »¹. Reliée à la thématique de ce mémoire, l'attitude décrite du sujet concernerait l'acte de l'internaute apportant des informations, des données en ligne le caractérisant, qui

1. Gire Pierre, « L'intime », in : *Esprit & Vie* (site de la revue catholique de formation permanente, publiée par les éditions du Cerf), http://www.esprit-et-vie.com/breve.php3?id_breve=151, date de publication non communiquée

- manifesteraient alors son existence à travers les autres, au cours d'une période ici non déterminée. Ensuite, celle du *dire* (manifestée par le langage) où « le sujet se donne comme l'instance qui soutient la prise de parole et le dialogue ; il met en acte le langage où il se révèle comme conscience donatrice de sens, tenant parole dans le contrat linguistique qui le lie à autrui »². Une attitude manifestée lors d'échange de pensées et de réflexions au cours d'une communication instantanée, comme par exemple, sur les réseaux sociaux. Enfin, la dimension du *pâtir*, où l'individu se trouve affecté au plus profond de lui-même par un facteur extérieur. Ainsi, P. Gire explique : « la dimension du dire traverse tout autant celle de l'agir que celle du pâtir (exprimant de ce fait sa neutralité primitive d'orientation). Alors que l'agir tourne le sujet prioritairement vers l'extériorité, le pâtir le recourbe sur le "dedans" de lui-même dans l'expérience de l'affection. Sans doute, de ce point de vue se poserait la question de l'identité du sujet qui demeure irréductible à ses trois dimensions manifestées, parce qu'il est un existant marqué par l'infinité de la subjectivité »³. Provenant d'une dualité paradoxale entre l'extériorité et l'intériorité, et rapporté au thème traité, on en déduit que l'identité se traduit à la fois par les éléments extérieurs, autrement dit, telle qu'elle est renseignée auprès des administrations, mais aussi par des éléments internes, c'est-à-dire, propre à l'individu et à son intimité.
- Parallèlement, l'identité numérique résulterait d'un ensemble d'éléments relatifs à l'internaute, exposés de façon volontaire ou non, sur Internet. Elle serait constituée d'informations relevant, d'une part, de l'identité civile (caractérisée selon la première définition) qui généralement, sont réservées à apparaître sur des supports officiels, telle que la carte d'identité nationale. D'autre part, l'identité numérique découlerait également des

données (parfois personnelles, voire intimes) mises en ligne par l'internaute. Cette deuxième identité devient alors vulnérable, car les informations qui la constitue sont susceptibles d'évoluer au cours du temps, à la fois par leur visibilité et par une manipulation possible par autrui.

Par conséquent, nous trouvons deux identités bien distinctes : une première, administrative, officielle, qui n'est pas forcément exposée sur des supports Internet fréquentés mais réservée à apparaître sur des supports matériels nationaux, officiels ou juridiques. Puis nous trouvons une seconde identité, dite « numérique », plus proche de ce que nous sommes, donc plus personnelle, souvent non-officielle, exposée, illustrée par des photos, et manipulable par autrui. La distinction entre ces deux identités est alors primordiale à établir, afin de pouvoir cerner les enjeux qui seront fondateurs dans la réflexion autour du projet de création. L'identité numérique, plus complexe donc, se compose d'une multitude d'informations à la fois officielles, telles que nous les avons sur notre carte d'identité civile, mais également personnelles. Ces dernières sont, pour certaines, des informations relatives à nos actions (publiques), nos goûts, nos relations (publiques), éléments qui définissent ou qui contribuent à la perception de notre personnalité par autrui. Pour d'autres, ce sont des informations d'ordre privées, voire intimes. Le fait que tous ces éléments soient susceptibles d'apparaître sur un même support (Internet), fait naître une nouvelle responsabilité individuelle. Mais l'un des problèmes majeurs que nous rencontrons concerne le contrôle de cette identité. En effet, elle s'établit en fonction de nos agissements sur la toile, mais peut également être modifiée par l'ensemble des internautes ayant accès à des éléments représentatifs de nous. Cette complexité me semble donc être indispensable à intégrer et à développer dans cette analyse.

Effectivement, l'influence de notre réputation numérique croît auprès de certains acteurs, notamment quand ils tiennent le rôle de recruteur. Dans *La vie privée en péril*, Alex Türk évoque une influence d'Internet grandissante pour la sélection des candidats par les directeurs de ressources humaines : « C'est vers la fin de l'année 2008 que nous sont parvenues les premières plaintes concernant le recours, par les DRH et les cabinets de recrutements, au réseau Facebook, dans le cadre de leur procédures de sélection des candidats. Dans un premier temps, ils ont nié vigoureusement cette évolution pour admettre peu après, devant l'évidence, que le phénomène s'était généralisé au motif que 50% des CV qui leur était remis étaient tronqués. En réalité, la "googuelisation" ou la "facebookisation" leur offre une approche "dynamique", "en situation", et plus "spontanée" des candidats que la lecture d'un CV »¹. De plus, dans *Informatique, libertés, identités*, à partir des propos d'Owen Tripp (dirigeant de l'entreprise Reputation-Defender), Daniel Kaplan souligne que ce type de procédure est en voie de devenir un outil de plus en plus incontournable quant à la recherche d'informations sur autrui : « "La page 1 de Google est votre nouveau CV !" affirme Owen Tripp [...]. Il entend par là qu'un nombre croissant d'employeurs ou de clients potentiels, d'amis et de collègues, de nouvelles relations, auront recours aux moteurs de recherche, ou encore aux sites de réseaux sociaux, pour en savoir plus à votre propos »². Nos publications numériques sont par conséquent deviennent un enjeu majeur dans notre relation à l'autre, vis-à-vis des personnes souhaitant obtenir des informations à notre sujet, autant dans le cadre relationnel que professionnel. Que ce soit par le texte ou l'image, chaque information contribue donc à la constitution de notre identité numérique, et expose aux autres internautes une certaine représentation de notre

1. Türk Alex, *La vie privée en péril*, Paris, Odile Jacob, 2011, p. 126

2. Kaplan Daniel, *Informatique, libertés, identités*, France, FYP, 2010, p. 126

personne. Bien que cette démarche offre avant tout une aisance dans l'accès à l'information sur autrui, il est cependant primordial de pouvoir nous laisser la possibilité de filtrer les éléments nous concernant (que nous souhaiterions, ou non, laisser apparaître sur la toile). Car il arrive qu'une partie de ces informations soient communiquées par une autre personne, tel qu'il est possible de le faire en partageant, par exemple, une photo, sur un réseau social ou sur un blog, sur laquelle sera identifiée une ou plusieurs personnes. Les informations nominatives sont ensuite indexées par les moteurs de recherches, comme Google, et deviennent accessibles à tous. Par ailleurs, supprimer une information visible sur Internet depuis Google qui nous désigne, relève du parcours du combattant. C'est pourquoi Kim Cameron (architecte de l'identité et de l'accès de Microsoft) propose en 2006 les « sept lois de l'identité »¹, dans le but d'aider l'internaute à contrôler plus facilement la communication d'informations identitaires². Selon D. Kaplan, certaines entreprises proposent un « métasystème d'identité », venant prolonger les enjeux de ces sept lois : « recherche de plus de simplicité pour l'utilisateur, clarification des rôles des acteurs au sein du système, association plus étroite des fonctions de sécurité et de négociation de l'échange de données »³. Même si la constitution de lois ne suffit pas aujourd'hui à instaurer une réelle sécurité par le contrôle et la visibilité de nos informations (du fait que la plupart soient tout simplement inappliquées), les réflexions concernant l'élaboration de concepts applicables restent présentes. Yves Deswarte, chercheur français au LAAS-CNRS (Laboratoire d'analyse et d'architecture des systèmes) et expert reconnu des technologies de protection de la vie privée, défend le concept des cartes d'identité blanches. D'après D. Kaplan, « Yves Deswarte décrit ainsi une carte nationale d'identité électronique sur laquelle ne

1. Voir en annexes (fig. 1)

2. Toute information nourrissant l'identité numérique.

3. Kaplan Daniel, *Informatique, libertés, identités*, France, FYP, 2010, p. 90

figure aucune donnée relative à l'identité de la personne. Dans son esprit, il devra être possible de prouver seulement, d'une part, que l'on possède bien la nationalité revendiquée, et d'autre part, que l'on est bien le titulaire de la carte émise par une autorité. Il devient alors superflu de faire figurer des éléments tels que le nom ou la photo du titulaire. Dans le même registre, un permis de conduire électronique permettrait de prouver aux autorités de contrôle que l'on a le droit de conduire sans qu'il soit nécessaire de décliner son identité. Ici, la biométrie, qui assure le lien entre le porteur de la carte et les droits qui y figurent, devient paradoxalement une technologie de protection de la vie privée. "Pour réaliser tout cela, les technologies existent déjà. Il suffit de vouloir en développer l'usage", conclut Yves Deswarte⁴. Bien que cette nouvelle génération de cartes d'identité administrative soit défendue par son auteur depuis plusieurs années, son application reste elle aussi inexistante. Alors, pourquoi est-ce que l'ensemble des mesures élaborées, permettant aux internautes d'obtenir une maîtrise plus importante quant à la gestion de leur données identitaires, peinent à être appliquées ? D. Kaplan développe deux raisons majeures à cette non concrétisation. La première concerne la complexité des technologies, et un manque de conviction chez les internautes. Ils estiment que la protection de leur vie privée n'est pas un motif suffisant pour consacrer du temps à l'apprentissage de nouveaux outils. En effet, ces derniers sont souvent des produits d'informaticiens difficiles à comprendre et exigent une maintenance qui n'est pas à la portée du grand public. La deuxième raison concerne la nature de ces technologies, qui ne sont applicables que si un grand nombre d'acteurs différents s'accordent entre eux, dans le monde entier : éditeurs de logiciels (serveurs, navigateurs, logiciels de sécurité, etc.), exploitants de sites Web, commerçants, organismes

4. *ibid.*, p. 97

publics, etc.

Pour continuer l'énumération des raisons majeures qui empêchent, aujourd'hui, d'appliquer les divers mesures et outils permettant d'améliorer la protection de données personnelles, liées à l'identité numérique (afin de mieux cerner les contraintes de créations de mon projet de diplôme), A. Türk évoque une différence d'approche de la constitution d'une identité numérique entre l'Europe et les États-Unis. Selon ses propos, dans la société numérique américaine, la notion d'identité de l'internaute est variable, tandis que celle de la personnalité est constante ; « en Europe c'est l'inverse. En effet, les américains envisagent la perspective de changer d'identité lorsque celle-ci serait usée et privée de sa signification, sous pression des usages liés à Internet [...]. Les Européens, eux, du moins dans leur majorité, considèrent encore l'identité comme le socle, intangible, dont ni l'architecture ni la composition ne sauraient dépendre des contraintes extérieures telles que des impératifs liés aux usages du numérique »¹. L'identité numérique semble alors avoir une signification différente et un degré d'importance variable suivant les États et la culture des populations. Un élément qui vient s'ajouter à la complexité de concevoir des technologies, destinées à aider l'internaute à améliorer sa maîtrise de la divulgation de ses informations identitaires et personnelles. Dans une synthèse plus large, ces informations restent délicates à contrôler à partir du moment où elles sont inscrites sur Internet, et difficiles à décrédibiliser, ou à démentir, lorsqu'elles sont manipulées par autrui. En conséquence, si les solutions ne peuvent aboutir dans l'espace virtuel, elles devront intervenir plus tôt, dans le processus de mise en ligne, voire avant. Ainsi, la problématique change de contexte et d'acteurs. D. Kaplan précise : « Pris de court par le "paradoxe de la vie

1. Türk Alex, *La vie privée en péril*, Paris, Odile Jacob, 2011, p. 173

2. Kaplan Daniel, *Informatique, libertés, identités*, France, FYP, 2010, p. 118

privée” et par la méconnaissance qu’affichent les citoyens vis-à-vis des dispositifs de protection des données personnelles, parlementaires, juristes et associations se tournent vers une recette classique : il faut communiquer, lancer des campagnes de sensibilisation, insérer la protection de la vie privée dans les programmes scolaires. Ce qui revient encore une fois à considérer que le problème vient des individus, et non des politiques censées les protéger»². Une vision qui semble intéressante à poursuivre. Le comportement des internautes serait en effet moins contraignant à corriger ou à influencer, s’il est, d’une part, préparé en amont à l’usage d’Internet. Une éducation pourrait être instaurée auprès des enfants afin d’être sensibilisé quant aux risques auxquels ils s’exposent lorsqu’ils dévoilent des informations délicates sur Internet (une thématique sur laquelle nous reviendrons en deuxième partie). D’autre part, bien que cette éducation doive cibler les jeunes enfants, elle doit également toucher les personnes adultes.

C’est pourquoi une influence par les arts et le design peut être envisageable. Dans un premier temps, la *PrivateBox*, présentée précédemment, permet de télécharger, ou de supprimer ses données sur cet espace partagé avec autrui. Cette fonction garantira un contrôle permanent des éléments mis en réseau, car accessibles à tout moment, et ainsi, donnera la possibilité à l’internaute de contrôler son identité numérique. Le fait qu’il s’agisse d’une *box* capable de stocker des informations appartenant à l’utilisateur, et que celles-ci soient dissociées à la fois de l’ordinateur, mais aussi d’Internet, assure une maîtrise constante des contenus partagés par l’usager. Ainsi, si ce dernier souhaite ne plus être visible d’Internet, ou même des autres internautes, les différentes connexions, voire la désactivation de la *PrivateBox*, lui permettront de moduler sa visibilité en fonction de

ses envies et de ses besoins (fig. 1a et 1b). Pouvoir « disparaître » d'Internet, ou sélectionner les sites sur lesquels apparaître garantirait alors un confort de partage d'informations sans restriction des libertés actuelles. Une réponse qui se veut inscrite dans les champs du design d'objet interactif, dont la réflexion concernant les enjeux d'un tel dispositif doit être approfondie. En effet, bien que les données transférées sur la *PrivateBox* restent accessibles à son auteur, elles n'en demeurent pas moins exposées à la copie par les autres internautes. C'est pourquoi ce projet continuera d'être développé un peu plus loin.

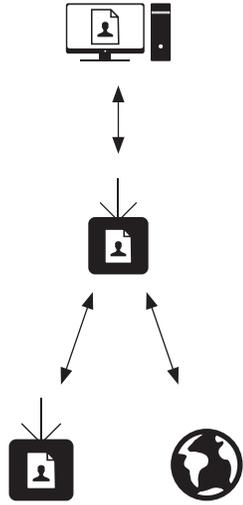
De plus, dans une démarche mêlant les arts et le design graphique, la conception d'un nouveau langage permettrait de communiquer des informations personnelles et identitaires, sans que celles-ci apparaissent aux yeux de n'importe quel internaute. Inspiré du codage et des langages déjà établis, une recherche serait intéressante à menée afin de proposer des solutions graphiques, permettant aux internautes de communiquer librement. Néanmoins, ce type de réponse devra être complété par des technologies capables de décrypter les informations auprès des interlocuteurs ciblés par l'auteur. Une démarche à approfondir tant du point de vue de la réflexion que de la réalisation au cours des analyses menées dans ce mémoire.

CONNEXIONS POSSIBLES (SCHÉMAS)

Figure 1a

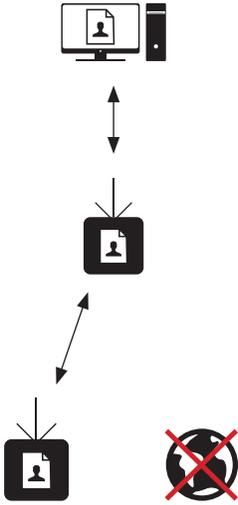
Recherches personnelles
PrivateBox
Scénarios de connexion
2013

SCÉNARIO 1
connexion au réseau
Internet et aux *PrivateBox*



Légende : cf annexes (fig. 4, p. 188)

SCÉNARIO 2
connexion aux *PrivateBox*
uniquement



SCÉNARIO 3
connexion au réseau
Internet uniquement

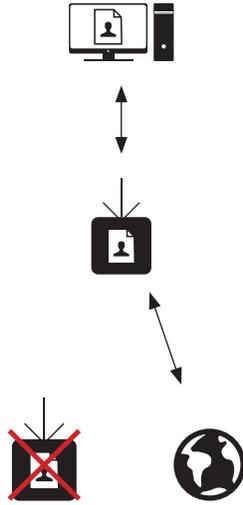
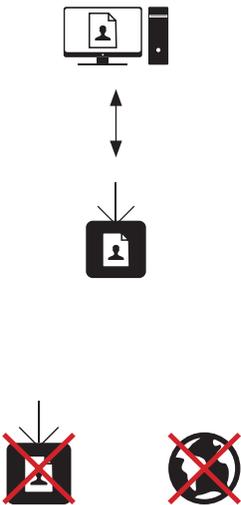


Figure 1b

SCÉNARIO 4
connexion à sa *PrivateBox*
uniquement



SCÉNARIO 5
déconnexion



Légende : cf. annexes (fig. 4, p. 188)

Ces premiers constats ont permis de démontrer que nous évoluons dans une société de plus en plus surveillée, que ce soit par les autorités nationales à des fins sécuritaires, ou le plus souvent par les entreprises commerciales. En développant des outils capables de capter ou d'analyser nos agissements, Internet est devenu le support incontournable de gain d'informations liées aux consommateurs. Par ailleurs, en plus des données mises en ligne par les internautes, l'ensemble des informations partagées, créées ou générées sur, ou par Internet, sont très difficiles à supprimer de façon claire et définitive. Des caractéristiques qui posent alors problème, notamment lorsque de nouvelles identités sont engendrées par ces usages, dont certaines peuvent nuire à l'image de l'internaute concerné. D'où la nette identification du besoin, pour l'internaute, de retrouver un support plus respectueux de sa vie privée et de ses données personnelles, dont il doit rester le seul à pouvoir les contrôler lorsqu'elles sont mises en ligne. Ainsi, ce premier développement amorce la création d'un nouvel objet dans le but de répondre aux besoins énoncés, avec des fonctionnalités qui se préciseront dans la suite des analyses.

ENJEUX ET CONSÉQUENCES DES COMMUNAUTÉS VIRTUELLES

DÉVELOPPEMENT 2

Parallèlement aux caractéristiques d'Internet analysées dans le point précédent, celui qui suit ouvre deux thématiques liées aux nouveaux usages du Web. Nous verrons alors la nature des différentes procédures mises en place par les entreprises, puis nous nous intéresserons aux développements des nouveaux besoins des cybernautes.

2.1 - UNE DEMANDE RÉCURRENTÉ

Dans le prolongement des paragraphes développés précédemment, notamment ceux portés sur le traçage et l'identité numérique, la surveillance généralisée décrite s'effectue également par le biais des inscriptions en ligne : sites commerciaux, réseaux sociaux et création d'un compte e-mail. Au cours de ce type de procédure, un questionnaire est soumis à l'internaute afin qu'il transmette des informations d'ordre civiles et personnelles, dans un but soit-disant administratif ou protectionniste. Des révélations dont l'importance reste souvent secondaire et superflue face aux réels besoins du site concerné. À titre comparatif, dans le monde physique, lorsque le consommateur achète un produit en magasin, ou souhaite envoyer un courrier, ses noms et prénoms, son adresse, sa date de naissance, son adresse mail et son numéro de téléphone portable ne sont en aucun cas exigés. À l'inverse, sur Internet, la majeure partie de ces informations doivent obligatoirement être communiquées, afin de créer un compte pour procéder à l'achat ou accéder au service proposé. Parmi les plus demandeurs d'informations, on retrouve les réseaux sociaux. Bien que la communication de ces renseignements soit ici facultative, subsiste une insistance récurrente de la part du site, pour que l'internaute en renseigne le plus grand nombre possible (lieu de résidence actuel, ensemble d'informations relatives à la pratique professionnelle, désigner ses membres de la famille, etc.). En fonction de la nature du réseau (social, rencontres ou encore professionnel), différents arguments sont mis en avant afin de solliciter l'utilisateur pour « compléter ou enrichir son profil ». Par ailleurs, cette démarche se retrouve également pendant l'utilisation des réseaux (après l'inscription), puisque certains d'entre eux, comme Facebook et Google+,

laissent la possibilité à l'internaute de partager des informations encore précises, à l'occasion du partage d'un fichier pictural, filmique ou textuel (avec qui ? où ? quand ? etc.). Dans ce contexte bien précis, lors du partage, l'internaute a la possibilité de ne pas renseigner l'ensemble de ces informations. En revanche, la demande de celles-ci lui sera suggérée régulièrement au cours de sa navigation sur le réseau, dans le but de compléter ces éléments. Par exemple, le réseau social LinkedIn propose à l'internaute un pourcentage reflétant l'état de précision de son profil, représentant la richesse de son identité sur ce réseau. Plus le nombre d'informations communiquées sera grand, plus le pourcentage augmentera, afin d'obtenir une « force » de profil plus importante aux yeux de contacts potentiels et des membres du réseau. Face à ces procédures, il est intéressant d'analyser l'attitude des internautes, afin d'enrichir les réflexions quant au projet de création. En effet, alors qu'une partie d'entre-eux transmettent des informations exactes, d'autres ont recours à des pseudonymes et des informations fictives. Ainsi, dans *La vie privée en péril*, Alex Türk propose de distinguer trois publics différents : « La première catégorie regroupe ceux qui sont parfaitement conscients des risques qu'ils encourent quant à la protection de leur vie privée et adoptent à ce sujet une position idéologique [...] Appelons-les "prosélytes". Deuxième catégorie : on y trouve ceux qui sont certes informés de cette menace mais qui, soit la sous-estiment, soit l'évaluent correctement mais la bravent ou la négligent. On pourrait les qualifier de "naïfs". Enfin, la troisième catégorie rassemblerait les usagers qui ne sont pas véritablement conscients des risques. Ce sont les "innocents" »¹.

1. Türk Alex, *La vie privée en péril*, Paris, Odile Jacob, 2011, p. 116

La différence de comportement concernant la communication d'informations véridiques sur Internet, a également été étudiée par Caroline

1. Lancelot-Miltgen Caroline, in : Kaplan Daniel, *Informatique, libertés, identités*, France, FYP, 2010, p. 24 (graphique à voir en annexes, fig. 2)

2. Pew Research Center est une organisation américaine indépendante (fondée entre 1948 et 1979, par Joseph N. Pew et Mary Anderson Pew), qui fournit des informations sur les sujets controversés relatifs aux attitudes et aux tendances qui influencent les États-Unis et le monde.

3. Kaplan Daniel, *Informatique, libertés, identités*, France, FYP, 2010, p. 18

Lancelot-Miltgen (docteur ès sciences de gestion), en représentant graphiquement les différents profils énoncés précédemment, intitulé : « Comportement habituel de transmission de données personnelles sur l'internet »¹. À travers cette étude, il apparaît très clairement que 86 % des internautes interrogés tendent à ne dévoiler que les informations minimum, autrement dit, primordiales ou indispensables, pour accéder au service souhaité. Il est également intéressant d'observer que la tendance de cette majorité est de communiquer régulièrement un pseudonyme (bien que cette attitude ne concerne que la moitié du panel interrogé), mais en optant pour des informations généralement justes, plutôt que de révéler de fausses informations ou de ne rien révéler du tout. Le mensonge apparaît ici comme une attitude très peu développée, puisqu'environ 69 % d'entre-eux ne mentent jamais ou rarement. La demande d'informations civiles et personnelles de la part des sites commerciaux et des réseaux sociaux, se soldent généralement par des réponses majoritairement peu riches, mais véridiques. Le public est par conséquent plus favorable au partage de vraies informations, que de créer de fausses identités. À partir d'une étude menée par la fondation Pew² en 2005, Daniel Kaplan, dans *Informatique, libertés, identités*, avance un résultat semblable : parmi 80 %, « les deux tiers de ces internautes ont fourni des informations sur eux pour accéder à un site ou acheter quelque chose en ligne »³. Pourtant, l'auteur affirme quelques pages après que les échanges sur formats numériques peuvent se faire sans identification, ou sous un pseudonyme. En tant qu'internaute et consommateur, il est pourtant rare de pouvoir réaliser des échanges (qu'ils soient commerciaux ou relationnels) sans que le site exige une inscription. De plus, dans le cadre commercial, l'utilisation d'un pseudonyme peut s'avérer être

contraignante lorsque l'achat nécessite un envoi postal. De même dans le relationnel : lorsque le réseau est utilisé à des fins professionnelles, il semble délicat d'utiliser un pseudonyme (sauf si la notoriété de la personne est basée sur celui-ci). Parallèlement, D. Kaplan poursuit en énonçant : « Dans la plupart des cas, l'anonymat est relatif : il peut être levé, par exemple en demandant à un juge de s'adresser à l'opérateur du service utilisé, ou au fournisseur d'accès de la personne anonyme »⁴.

4. *ibid.*, p. 47

Bien que ce genre de procédure soit utilisé pour des motifs valables et dans de rares situations, les possibilités techniques démontrent une certaine vulnérabilité de l'internaute. Une vulnérabilité qui varie en fonction du nombre d'informations communiquées, et de leur véracité. C'est pourquoi il existe la Déclaration des droits fondamentaux numériques, élaborée par un groupe de travail présidé par Hervé Morin, qui propose que « toute personne ait le droit gratuitement d'utiliser des réseaux sans donner son identité »⁵. Il va de soi que cette déclaration reste, à l'heure actuelle, inappliquée, ou contournée par l'ensemble des entreprises (citées) du secteur.

5. *op. cit.*

Cette analyse démontre ainsi qu'il est impossible, actuellement, de procéder à un achat en ligne ou à une inscription sur un réseau social, sans transmettre des informations, parfois véridiques. L'identité de la personne étant enregistrée par l'entreprise, il est impossible à l'utilisateur d'avoir connaissance de l'usage que celle-ci en fait. Il semble alors nécessaire de repenser ce genre de procédure, afin de limiter au maximum cette communication forcée. En reprenant le discours d'Yves Deswarte, énoncé précédemment, qui consiste à élaborer une « carte d'identité blanche », la conception d'un nouveau support identitaire pourrait répondre aux problématiques soulevées ici. Créer un nouveau scénario d'achat qui dispense l'acheteur de transmettre ses

informations personnelles permettrait de diminuer leur exposition. Bien que cette démarche s'inscrit avant tout dans une création prospective, il est indispensable de se placer dans un contexte précis. C'est pourquoi la proposition qui suit sera développée en vue de procéder à un achat sur un site commercial.

Comme l'énonçait Y. Deswarte, la création d'une nouvelle carte d'identité semble intéressante en vue d'améliorer l'anonymat (fig. 1). Alors que dans le contexte présent, il est nécessaire de procéder à la communication d'informations personnelles, enregistrées automatiquement sur le serveur de l'entreprise, cette nouvelle carte permettra à l'internaute d'effectuer des commandes et des paiements sans inscrire la moindre information (fig. 2a, 2b, 2c et 2d). En effet, grâce à une interactivité entre la carte et le support numérique utilisé (ordinateurs, tablettes, smartphones, etc.) connecté à Internet, une reconnaissance de cette carte, ainsi que de la véracité des informations qu'elle contient, par le site (à l'aide du support numérique), permettra de valider ou non, l'achat et la livraison à l'adresse souhaitée. Une reconnaissance de données qui permet de dispenser l'internaute de transmettre ses informations personnelles. Elle s'effectuera ainsi sous forme de communication¹ cryptée, sur lesquels transvaseront uniquement les données indispensables à la démarche (nom et adresse de livraison). Ces données seront ensuite décryptables seulement par l'entreprise de livraison (ce qui correspondrait à La Poste en France). Par conséquent, seule cette dernière entreprise a connaissance des informations de l'acheteur, mais de façon minimale, puisqu'elle ne connaît en effet pas le contenu du colis livré. Ainsi, il y a absence d'analyse possible des habitudes de l'acheteur. Bien entendu, l'internaute reste libre de choisir s'il souhaite, ou non,

1. On entendra, ici, le sens de communication comme l'entend Aristote, c'est-à-dire comme l'acte de faire savoir quelque chose à quelqu'un, ou plutôt à une technologie dans le cas présent. Il n'y a donc pas d'échange de données, mais uniquement une transmission, puis une validation par reconnaissance.

Placée dans une démarche prospective, cette carte est imaginée à partir des technologies de demain. Utilisant un matériau souple et translucide, les informations s'affichent par un simple touché des pictogrammes.



Figure 2a

Sa fonction étant de mener des procédures sur Internet, sans transmettre aucune information sur les sites, son originalité réside dans son interaction.

À partir d'un signal envoyé par le site Internet (passant par l'ordinateur) pour atteindre la carte, celle-ci répondra au signal afin de valider, ou non, la procédure.

APRÈS RECONNAISSANCE DE LA CARTE : LES INFORMATIONS DEVIENNENT VISIBLES

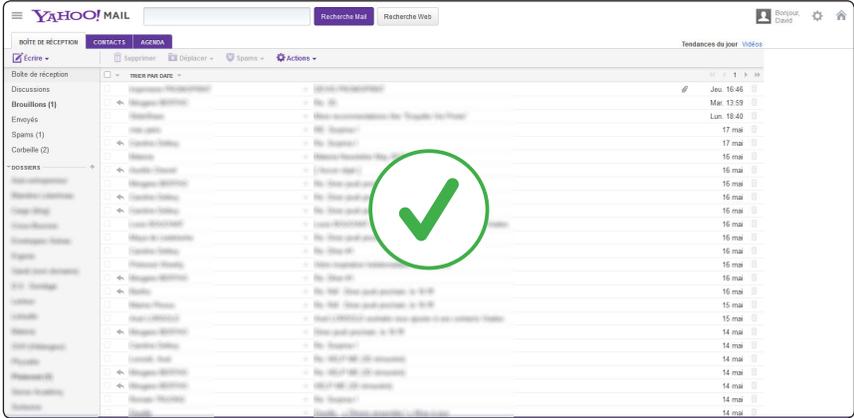


Figure 2d



Même si cette mesure se rajoute à celle de l'identification (« nom d'utilisateur » et « mot de passe »), elle exclue la possibilité aux entreprises de lire ou de revendre nos informations personnelles. Cependant, elle contraint l'internaute du port constant de la carte pendant la navigation.

transmettre plus d'informations, tel un numéro de téléphone.

La conception de cette nouvelle carte d'identité numérique inclue évidemment l'installation d'une technologie et de nouvelles interfaces appropriées au mode de communication développé, encore peu plausible dans l'état actuel des choses. Il s'agirait alors d'une proposition purement prospective. D'autre part, des mesures de sécurité doivent être pensées afin de ne pas rendre cette nouvelle carte plus vulnérable que les outils actuels, au risque de l'inscrire dans une démarche plus sensible que celles existantes. De plus, des interrogations restent encore sans réponse : par exemple, cette nouvelle carte remplace-t-elle définitivement l'ancienne carte d'identité ? Inclue-t-elle d'autres informations que l'identité : carte de paiement, permis de conduire, carte vitale, etc. (fig. 3) ? Pour ce qui est de l'inscription des informations sur la carte, est-ce à l'individu de les inscrire ou doit-il se rendre dans une administration afin de les « télécharger » ? Enfin, dans le cas où les administrations inscriraient les informations sur la carte, comment devront-elles gérer le stockage des données de l'ensemble des citoyens, sans s'exposer aux piratages informatiques ? L'ensemble de ces questions ne trouveront probablement pas de réponse dans ce mémoire, puisqu'elles s'inscrivent dans une démarche plus technique que l'analyse menée. Pour autant, mes réflexions se poursuivent dans le développement de cette piste, mais également celles énoncées un peu plus tôt, qui continueront d'être abordées au fil de la rédaction.

2.2 - LES NOUVEAUX ENJEUX DU PARTAGE

En dépit d'un certain nombre d'éléments qui démontrent qu'Internet est un outil mettant sérieusement la confidentialité des données des internautes en péril, il s'agit néanmoins d'un support très intéressant, puisqu'il a permis une ouverture sans précédent à l'enrichissement culturel individuel. Grâce au partage des connaissances et des informations, et à leur accès depuis plusieurs supports, n'importe quel individu se trouve en capacité d'obtenir des informations sur ce qu'il souhaite. Ces possibilités contemporaines ont alors permis l'émergence de nouveaux services numériques, mais aussi physiques, comme le covoiturage. Ici, Internet est devenu indispensable pour réaliser les objectifs concernés. De plus, par extension ou effet domino, on assiste à l'émergence d'autres services et activités basés sur le partage, comme par exemple, le vélo et la voiture en libre-service, mais aussi le compost ou les potagers partagés, qui, situés au pieds de certains HLM, valorisent les relations et les échanges humains. Pour revenir à la protection de l'intimité sur Internet, dans un esprit plus nuancé que les exemples cités précédemment, les procédures de partage et de stockage en ligne des fichiers numériques évoluent également. Du problème de la propriété intellectuelle, à la mise en ligne volontaire de fichiers libres d'accès, la solution à mi-parcours est celle du partage en ligne sur un réseau limité. En effet, nous assistons au développement des entreprises proposant des espaces de stockage en ligne partagés, tels que DropBox, iCloud ou SkyDrive. Leurs fonctionnalités répondent à plusieurs besoins, le principal étant le stockage de données sur un espace individuel. Cet espace est utilisé principalement pour transférer et/ou partager des fichiers avec une, ou plusieurs personnes, auxquels on accède de chez soi. Cette démarche

s'avère bénéfique en terme de temps, puisqu'elle évite l'utilisation des mails, contraints par une taille maximale des fichiers joints et par leur récupération parfois longue. C'est pourquoi plusieurs entreprises proposent aujourd'hui des espaces de stockage en ligne, sur le modèle du disque dur externe. Grâce à cette démarche, l'internaute a la possibilité d'accéder à ses données depuis n'importe quel support numérique connecté. D'autre part, le stockage en ligne lui permet d'avoir une sécurité accrue quant aux risques de vol, de perte, ou de dysfonctionnement de ses appareils personnels. Des arguments de poids, surtout lorsque le client est une entreprise. Toutefois, Jacob Appelbaum (cofondateur de Noisebridge à San Francisco, et membre du Chaos Computer Club de Berlin¹), dans *Menaces sur nos libertés*, mentionne, de façon métaphorique mais avec réalisme, que les fondateurs actuels d'espaces en ligne ne seront pas les propriétaires de demain. Autrement dit, les conditions d'utilisation, l'esprit et la politique de ce type de site ne sont pas à l'abri d'évoluer au fil du temps. Sans avoir un regard exclusivement pessimiste, il s'agit d'un fait incontestable, mais souvent négligé par le grand public, et ce, pour l'ensemble des entreprises. Parallèlement, d'après mon enquête², si les futurs ordinateurs venaient à ne plus être équipés en espaces de stockage, 59% des internautes interrogés favoriseraient leurs propres disques-durs externes pour stocker leurs données personnelles. 37% seraient favorables à une double sauvegarde (chez eux, mais aussi en ligne), et seulement 4% feraient exclusivement confiance aux espaces en ligne.

Dans ce même contexte, dans *La métamorphose des objets*, Frédéric Kaplan, ingénieur français, chercheur et entrepreneur³, envisage le développement de banques d'un nouveau genre, qui auraient pour fonction de stocker nos données biographiques créées par les objets-

1. Chaos Computer Club, désigné par le sigle CCC, est l'une des organisations de hackers les plus influentes en Europe. Le Club se décrit plus poétiquement comme une communauté galactique des êtres de la vie, indépendante de l'âge, du sexe, de l'origine ethnique ou de l'orientation sociale, qui œuvre à travers les frontières pour la liberté d'information.

2. cf. Enquête personnelle, *Agissements et point de vue individuels d'Internet*, 2013 (fig. 3a et 3b en annexes)

3. Il tient la Digital Humanities Chair à l'École Polytechnique Fédérale de Lausanne (EPFL) et dirige l'EPFL Digital Humanities Lab. Il est également fondateur et président de l'OZWE.

interfaces, d'en assurer leur archivage tout en garantissant un état de confidentialité. Dans un sens, ce type de banque existe déjà. Bien qu'ils ne soient pas destinés au stockage de données biographiques, les espaces de stockage en ligne cités précédemment, ou les réseaux sociaux, présentent les mêmes fonctionnalités et engendrent les mêmes craintes. En effet, F. Kaplan mentionne que les futures banques devront garantir des règles de confidentialité vis-à-vis de leurs clients : « Nous ne voulons pas que n'importe qui puisse voir ou exploiter nos microhistoires intimes et quotidiennes. Les banques devraient aussi garantir la pérennité de l'archivage des données que nous leur confions, mieux que nous ne pourrions le faire nous-mêmes. Nous devons avoir la certitude que nous pourrions de nouveau accéder à ces données dans dix ou cent ans, les transmettre peut-être à notre descendance pour que nos enfants continuent à écrire l'histoire que nous avons commencé à raconter »¹. Par observation, mais aussi par usage, préserver l'intimité de ses données numériques partagées avec des amis, reste l'un des problèmes majeur. Pourtant, des solutions apparaissent progressivement, qui peuvent aider à conserver ou plutôt limiter l'exposition de ses données numériques.

1. Kaplan Frédéric, *La métamorphose des objets*, France, PYP, 2012, p. 56

En outre, la *PirateBox* se trouve être un outil intéressant. Il s'agit d'un équipement électronique nomade, composé d'un routeur et d'un dispositif de stockage externe (variable selon le matériel qu'utilise l'internaute), créant un réseau sans fil. Il permet aux utilisateurs, qui y sont connectés, d'échanger des fichiers anonymement et de manière locale. Un dispositif qui fonctionne sans connexion à Internet. Imaginé par David Darts en 2011 (professeur à la Steinhardt School of Culture, Education and Human Development, de l'Université de New York), la *PirateBox* a été créée dans le but de devenir indépendant du

Web, et de s'épargner toutes contraintes : fichage, traçage, vente de données personnelles, publicités ciblées, etc. Son créateur explique que son objectif est de démontrer aux internautes, qu'un autre Web est possible. En effet, cet objet permet de créer un nouvel espace anonyme et libre, reprenant les principes fondateurs d'Internet, ainsi que le libre échange d'informations et de données.

En vue de répondre à la problématique que soulève ce mémoire, la démarche amorcée par David Darts est très intéressante, puisqu'elle démontre la possibilité concrète de concevoir et de développer un nouvel espace virtuel, qui, à la différence d'Internet tel que nous le connaissons actuellement, contourne l'ensemble des dispositifs mis au point par les entreprises commerciales. Bien que l'échange s'établisse en fonction de la zone de captation dégagée par la wi-fi (identique à celle de nos *box* Internet actuelles), la *PirateBox* permet d'amorcer un nouveau regard. En effet, elle favorise d'une part la création de relations humaines, ainsi qu'un état de confiance avec les personnes situées dans l'entourage proche (c'est-à-dire, l'espace physique dans lequel elle sera captée). Mais d'autre part, l'efficacité du concept est soumise à la condition de sa démocratisation, en vue de constituer et de développer une seconde toile à échelle mondiale, sans perdre son anonymat. Une piste qui, à mon sens, mérite d'être sérieusement explorée. Contrairement à l'usage actuel d'Internet, qui nécessite des serveurs appartenant aux entreprises (qui peuvent avoir la main mise sur les données que nous stockons), la *PirateBox* implique que son propriétaire possède son propre serveur².

2. Par définition, un serveur est un système qui permet de consulter des informations à distance. Il se présente généralement sous forme d'un espace de stockage de données informatiques, qui est mis en réseau.

Des principes qui sont évoqués dans *Menace sur nos libertés*, d'après les paroles de Julian Assange et d'Andy Müller-Maguhn, et qui n'apparaissent pas comme une nouveauté technologique, car déjà appliqués depuis une trentaine d'années. J. Assange

1. Fondateurs de l'Electronic Frontier Foundation, et penseur important des cypherpunk : il s'agit d'un groupe informel de personnes intéressées par la cryptographie, et dont leur objectif est d'assurer le respect de la vie privée par l'utilisation proactive de cette cryptographie

explique qu'Usenet était un système de messagerie exploitant le principe de “many-to-many” (plusieurs-à-plusieurs). Un principe qui permettait de supprimer toute distinction entre les individus et les serveurs. Chaque utilisateur possède ainsi son propre serveur Usenet. A. Müller-Maguhn poursuit en précisant que le développement de ce principe est dû à John Gilmore¹, qui favorisa la possession individuelle d'un moyen de communication singulier, tout en assurant une anonymisation totale, sans risque de pistage. Une philosophie adoptée dans l'usage de la *PirateBox*, et qui sera également incluse dans la *PrivateBox* (comme énoncé précédemment).

À partir des caractéristiques développées quelques paragraphes plus tôt, et à la différence de la *PirateBox*, la *PrivateBox* possédera plusieurs fonctionnalités quant à sa connexion locale. Dans un premier temps, elle pourra établir une connexion à Internet, parallèlement à la connexion locale. Ensuite, pour rappel, de la même manière cette fois-ci que la *PirateBox*, elle pourra se connecter à une, ou plusieurs autres *PrivateBox* présentes dans un périmètre physique relativement proche. Ce qui, de *box* en *box*, permet de créer une nouvelle toile. Dans cette perspective, l'originalité de la *PrivateBox* résidera dans le choix possible des internautes avec qui l'utilisateur pourra se connecter localement. Plutôt que d'être connecté avec l'ensemble de son immeuble (comme avec la *PirateBox*), l'individu, n'ayant au départ aucune relation d'établie, va rechercher un internaute de son choix, afin de se mettre en réseau avec lui. Grâce à ce principe de relais, un internaute *A* pourra alors se connecter à un internaute *E*, même si ce dernier se trouve trop éloigné géographiquement. Le principe du *peer-to-peer* (ou du pair-à-pair) consiste à pouvoir passer de *box* en *box* (donc ici, passant par les internautes *B*, *C* puis

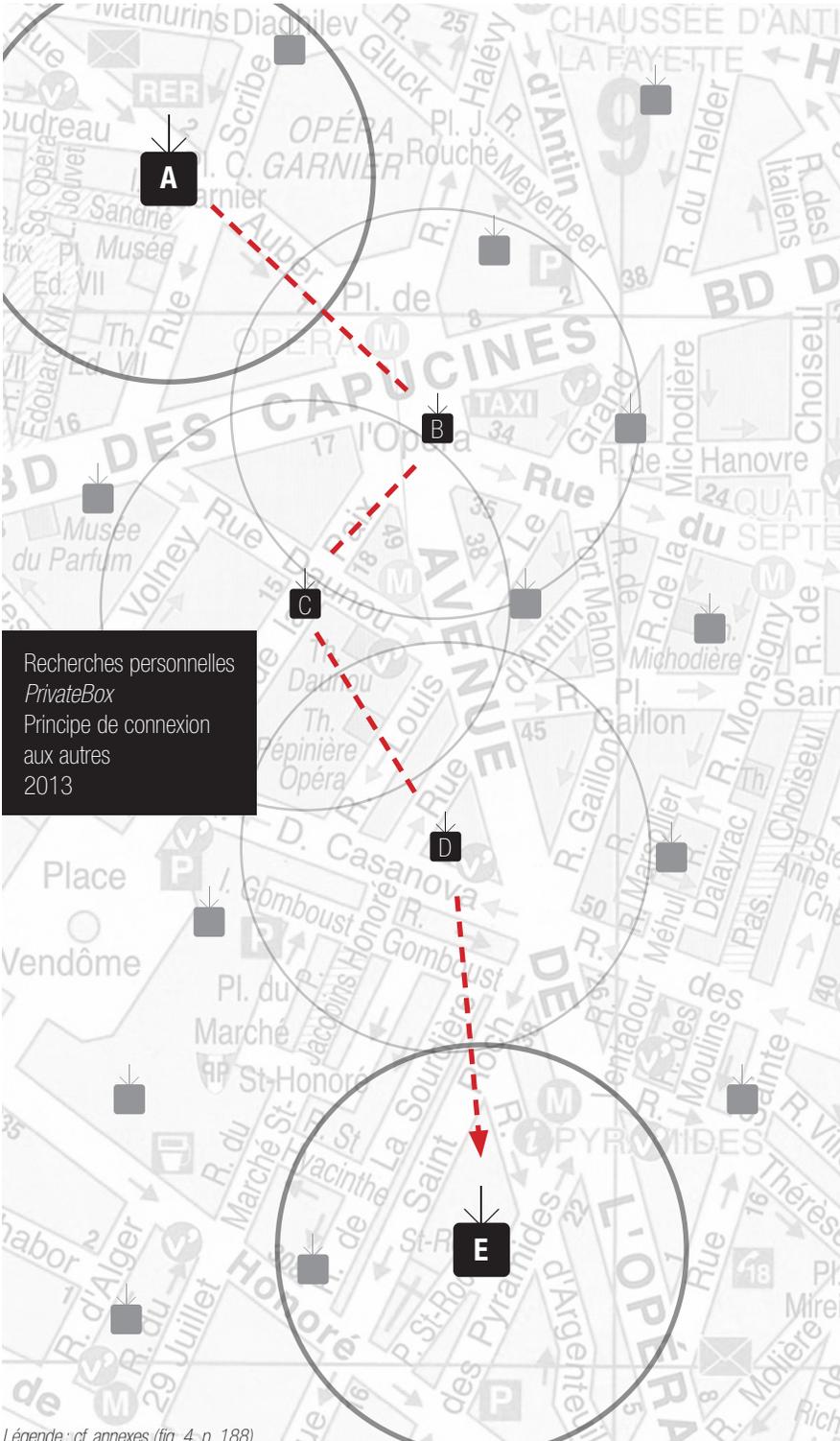


Figure 1

Légende : cf. annexes (fig. 4, p. 188)

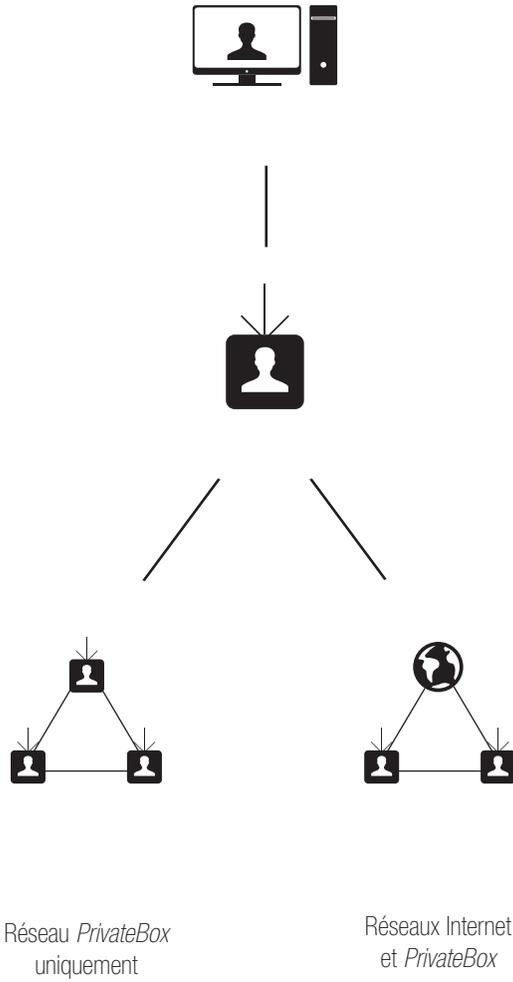


Figure 2

D) sans être visible auprès de ces derniers, servant de liaisons, le tout, sans nécessiter une connexion à Internet (fig. 1). Ainsi, pour revenir à la thématique de ce paragraphe, ce principe (très proche de celui des réseaux sociaux) permet à chaque internaute de constituer sa propre toile à partir de ses relations réelles, afin de partager avec elles, les informations qu'il souhaite. Comme J. Assange et A. Müller-Maguhn l'ont mentionné, il ne s'agit pas d'une caractéristique très novatrice, puisqu'elle est actuellement exploitée par des logiciels impliquant cette méthode de partage, comme e-Mule, µTorrent, Vuze, Limeware, etc. En les installant, ces programmes créent automatiquement une partition du disque-dur de l'ordinateur (ou du support numérique utilisé), afin de pouvoir rendre téléchargeable ses données par d'autres internautes. Toutefois, le danger de cette méthode réside dans le fait que la partition soit établie au sein de l'appareil privé, sans séparation claire. C'est pourquoi la *PrivateBox* doit être dissociée physiquement du support numérique de l'internaute. Ainsi, le partage de données présenté comme tel, accompagné du choix des personnes avec qui les partager, permettra de diminuer incontestablement les risques de manipulation des données par autrui, en s'appuyant naturellement sur la confiance établie entre les individus.

Par conséquent, grâce à ses fonctionnalités, la *PrivateBox* se veut être une nouvelle génération de *box* Internet, offrant la possibilité à l'internaute de personnaliser ses différentes connexions (Internet ou uniquement aux autres *PrivateBox*), son réseau de relations (fig. 2), et donc la visibilité de ses informations. Personnaliser son réseau : un atout participant au contrôle de son extimité, sans pour autant la réduire.

Le développement d'Internet a ainsi engendré de nouvelles attitudes, et ouvre à de nouveaux usages. D'une part, nous avons pu voir que de plus en plus de sites obligent l'internaute à procéder à l'ouverture d'un compte (en l'échange de ses informations personnelles), afin de lui permettre d'accéder à l'ensemble du contenu en ligne, ou de pouvoir effectuer un achat en ligne. D'autre part, des entreprises proposent à l'internaute de stocker ses données sur des espaces autres que celui de son support numérique. Des procédures en apparence avantageuses, mais qui se font au détriment de la sécurité de nos informations personnelles. Réclamées ou sous-tirées, il est devenu difficile de rester anonyme et/ou d'obtenir une certitude quant à la confidentialité des données transmises. C'est pourquoi des pistes de création, comme celle de la *PrivateBox*, nécessitent d'être développées afin de contrer, ou de limiter ces risques. Toutefois, après avoir relevé les différentes contraintes créées par les sites et les réseaux sociaux, il est nécessaire d'analyser le comportement des internautes.

FACE À L'EXTIMITÉ: TOUS SPECTATEURS ET ACTEURS À LA FOIS

DÉVELOPPEMENT 3

1. Rancière Jacques, *Le spectateur émancipé*, Mayenne, La fabrique, 2008, p. 10

2. *ibid.*, p. 9

« Il faut un théâtre sans spectateurs, où les assistants apprennent au lieu d'être séduit par les images, où ils deviennent des participants actifs au lieu d'être des voyeurs passifs »¹. Ces propos, énoncés par le philosophe Jacques Rancière, dans *Le spectateur émancipé*, résultent d'une analyse menée au préalable. Si l'on compare un instant l'extimité des internautes sur un support en ligne (tel que Facebook) comme une scène de théâtre, l'attitude sociale actuelle sur Internet laisse à penser que nous agissons tel que le conçoit l'auteur. En effet, en développant ce qu'il appelle le paradoxe du spectateur, J. Rancière évoque une conclusion établie par Platon, qui avance l'idée que le théâtre est un lieu réunissant des ignorants afin de voir des hommes souffrants : « Ce que scène théâtrale leur offre est le spectateur d'un pathos, la manifestation d'une maladie, celle du désir et de la souffrance, c'est-à-dire de la division de soi qui résulte de l'ignorance »². Or, selon l'auteur, notre société a modelé l'image du spectateur comme étant une position négative dans le théâtre. Voilà la raison pour laquelle, J. Rancière revendique la nécessité d'un théâtre sans spectateurs. Ainsi, l'utilisation des réseaux sociaux a permis d'émanciper la frontière entre l'acteur (par l'acte d'exposition de son intimité), et le spectateur, invité à réagir face à cette exposition. Avec l'utilisation de ces réseaux, nous sommes donc, comme l'énonce J. Rancière, des participants actifs. Cependant, comment sommes-nous arrivés à cette nouvelle forme de théâtre, et quelles conséquences peut-elle avoir ?

3.1 - *LOFT STORY*: PRÉCURSEUR DES RÉSEAUX SOCIAUX ?

Internet a su mettre en avant la possibilité de créer des supports interactifs, permettant aux internautes de partager des données, de s'y dévoiler ou de s'informer grâce aux témoignages des autres. Le partage d'informations (à la fois textuelles et picturales) semble avoir été la plus grande motivation dans l'élaboration et le développement des supports que nous utilisons aujourd'hui. Après le phénomène des blogs, et la mise en place de forums, la poursuite de l'instantanéité a permis l'émergence des messageries instantanées, puis l'apparition des réseaux sociaux, tels que nous les connaissons aujourd'hui. La création de ces derniers a permis de condenser l'ensemble des capacités des supports antérieurs, tout en améliorant le partage et favorisant la possibilité de personnaliser son espace dédié. D'autre part, parallèlement à la démocratisation de certains supports d'échanges sur Internet (tel que MSN Messenger, apparu en 1999), c'est à partir des années 2000 que les émissions de télé-réalités françaises font leur apparition. Parmi elles, certaines, par leur principe, auront su marquer les esprits, comme *Loft Story*. Il s'agissait d'une émission animée par Benjamin Castaldi et diffusée sur le canal M6, qui a débuté en juillet 2001. Le principe de l'émission était de présenter douze célibataires, coupés du monde, vivant dans un loft où toutes les pièces (à l'exception des toilettes et d'une pièce imposée par le CSA) sont équipées de caméras vidéo et de micros. Ainsi, les participants sont filmés 24 heures sur 24. Les images brutes étaient ensuite diffusées en léger différé sur un, ou plusieurs, canaux payants de l'offre TPS et sur Internet. Une émission quotidienne était également diffusée après montage des images. L'objectif des participants était de trouver et d'établir une relation de confiance entre eux

(sous forme de couples), et de faire éliminer les candidats les moins appréciés du groupe. À chaque fin de semaine, une personne était ainsi éliminée pour ne laisser qu'un couple, gagnant du jeu. L'émission a ensuite été remplacée par *Secret Story*, qui continue de connaître un franc succès auprès des adolescents. Cette émission présente un ensemble d'éléments intéressants qui méritent d'être développés dans le cadre de mon analyse. En effet, les types de communications exploitées par les réseaux sociaux actuels soulignent les démarches élaborées par l'émission. Sur Facebook, par exemple, les internautes sont invités à partager leur quotidien de façon partielle, sous forme de commentaires écrits, photographiques, filmiques, voire les trois simultanément. L'internaute-spectateur, proche de la personne actrice, ou de nature curieuse, développe alors plusieurs comportements. S. Tisseron en fait l'analyse à travers l'émission *Loft Story*. Selon lui, la diffusion de l'image des participants par la vidéo est traitée de sorte à entrecouper certaines scènes, dans le but de procurer au spectateur un sentiment de frustration. Ce dernier se trouve effectivement dans une situation où l'émission lui permet de voir sans être vu : une curiosité connue de tous, proche du voyeurisme. Mais lorsque la diffusion ne dévoile que des moments importants, en laissant certains événements clés sous silence, le spectateur ressent alors le besoin de recréer dans son esprit certaines de ces scènes. Une situation qui invite alors le spectateur à s'appropriier les événements, et à déformer la réalité. S. Tisseron explique ce phénomène en le nommant le « principe de frustration », qui est développé par ce type d'émissions : « La règle est devenue celle qui sous-tend malheureusement la plupart des émissions de télévision, à savoir le principe de frustration. Le spectateur est constamment invité à rester devant son écran pour voir ce qu'il n'a pas encore

1. Tisseron Serge, *L'intimité surexposée*, Paris, Ramsay, 2001, p. 74

vu, qu'on promet de lui montrer plus tard, et qu'il ne verra évidemment jamais sous la forme qu'il était en droit d'imaginer compte tenu de ce qui lui avait été dit»¹. Un processus qui se retrouve à travers les réseaux sociaux : la communication et le partage de notre vie quotidienne sous-entend une mise en scène de celle-ci, avec comme spectateurs l'ensemble des internautes (généralement connus de l'acteur). Le spectateur, confronté à une extimité partielle, est alors soumis au besoin d'imaginer le vécu non divulgué de l'acteur. Autrement dit, il se retrouve confronté au « principe de frustration » de façon, ici, consciente ou inconsciente.

Ensuite, pour rester dans la communication de scènes non visionnées par le spectateur, certains événements de l'émission sont rapportés par les candidats. Le téléspectateur se retrouve ainsi face à une personne décrivant une scène, n'ayant été ni visionnée, ni filmée. L'absence de dispositif optique ou sonore place par conséquent le téléspectateur dans une position d'interprétation personnelle des événements. S. Tisseron explique : « les réalisateurs de M6 privilégiaient donc le récit sur l'image, et le dit sur le vu. [...] Ils nous rendaient sensibles à une dimension de l'intériorité qui échappe à toute visibilité [...]. Cette intimité-là relève non pas de l'apparence physique, mais du secret psychique, et aucun dispositif scopique ne peut la dérober à qui que ce soit »². L'intimité rapportée par les candidats

2. *ibid.*, p. 75

laissent donc aux téléspectateurs une liberté dans l'interprétation, ainsi qu'une appropriation des éléments qui lui sont présentés.

Une ré-interprétation personnelle que Jacques Rancière prend en compte dans *Le spectateur émancipé*, lorsqu'il énumère les différentes attitudes qui rendent le spectateur actif face au spectacle qui lui est soumis. Il explique que l'émancipation du spectateur commence lorsque regarder devient une action, telle qu'elle est développée par les téléspectateurs de *Loft Story*. Il

dit : « Le spectateur aussi agit, comme l'élève ou le savant. Il observe, il sélectionne, il compare, il interprète. Il lie ce qu'il voit à bien d'autres choses qu'il a vues sur d'autres scènes, en d'autres sortes de lieux. Il compare son propre poème avec des éléments du poème en face de lui. Elle participe à la performance en la refaisant à sa manière, en dérochant par exemple à l'énergie vitale que celle-ci est censée transmettre pour en faire une pure image et associer cette pure image à une histoire qu'elle a lue ou rêvée, vécue ou inventée. Ils sont à la fois ainsi des spectateurs distants et des interprètes actifs du spectacle qui leur est proposé »³.

3. Rancière Jacques, *Le spectateur émancipé*, Mayenne, La fabrique, 2008, p. 19

Une interprétation qui prend toute son importance quant à l'extimité sur Internet, que ce soit par l'écrit ou par l'image. En effet, comme le développe J. Rancière, la divulgation autorise le spectateur à interpréter les propos et à concevoir l'antériorité des faits qui lui sont énoncés, à sa guise. Cette appropriation peut alors placer le rapporteur en défaut, puisqu'il se trouve dans l'incapacité de maîtriser cette interprétation. Or, en plus des émissions de télé-réalités actuelles (comme *Secret Story*), les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Google+, etc.) favorisent ce genre de divulgation, ainsi que le comportement qui en découle. De plus, par leur démocratisation (vers une mondialisation), le développement des comportements énoncés se voient devenir communs et adoptés par chaque internautes : bien que Serge Tisseron précise, dans *L'intimité surexposée*, que le téléspectateur de *Loft Story* ne se place pas dans un registre pervers, mais plutôt sous le signe d'une surveillance parentale, les réseaux sociaux nous dirigent-ils néanmoins vers un voyeurisme général et quotidien ?

C'est pourquoi il est essentiel, à mon sens, en tant que designer-chercheur, d'orienter ces réflexions sur les créations en cours, qui invitent éventuellement, à sensibiliser le grand public

face au comportement dénoncé, pour favoriser une extimité peut-être plus maîtrisée. D'où mon parti-pris d'opter pour un réseau personnalisé de relations, que permettra la *PrivateBox*. Néanmoins, l'extimité possède une autre répercussion majeure, présente cette fois-ci chez l'acteur.

3.2 - LE PHÉNOMÈNE D'HÉROÏSATION

« La scène et la performance théâtrale deviennent ainsi une médiation évanouissante entre le mal du spectacle et la vertu du vrai théâtre. Elles se proposent d'enseigner à leurs spectateurs les moyens de cesser d'être spectateurs et de devenir agents d'une pratique collective. Selon le paradigme brechtien, la médiation théâtrale les rend conscients de la situation sociale qui lui donne lieu et désireux d'agir pour la transformer. Selon la logique d'Artaud, elle les fait sortir de leur position de spectateurs : au lieu d'être en face d'un spectacle, ils sont environnés par la performance, entraînés dans le cercle de l'action qui leur rend leur énergie collective. Dans l'un et l'autre cas, le théâtre se donne comme une médiation tendue vers sa propre suppression »¹. À partir de l'analyse développée par Jacques Rancière dans *Le spectateur émancipé*, et du contexte énoncé dès l'introduction de ce troisième point de réflexion, nous constatons que le spectateur devient acteur. Un changement de statut qui s'est aujourd'hui clairement abouti dans l'usage des réseaux sociaux, et qui n'est pas sans conséquence pour l'acteur. En effet, conséquence ou volonté des réseaux contemporains, l'extimité a développé chez les internautes un sentiment d'héroïsation. Bien que ce sentiment ne soit peut-être pas encore clairement identifié par le grand public, il pourrait être la source de motivation première et inconsciente d'une telle exposition d'informations, souvent intimes. D'une part, comme nous avons pu voir précédemment, les réseaux sociaux incitent les utilisateurs à se dévoiler le plus possible. Pour l'ensemble des contextes existants (loisir, professionnel, etc.), les sites valorisent des arguments adaptés, afin d'orienter la nature des informations communiquées par les internautes. Ainsi, l'ensemble des données récoltées par les

1. *ibid.*, p. 14

sites, permettent de renseigner l'entreprise sur la personnalité de l'utilisateur (en vue de vendre ces données à d'autres entreprises, ou bien de proposer directement des produits commerciaux plus adaptés). Ces informations restent par ailleurs visibles par l'ensemble des relations acceptées par l'internaute. D'autre part, paradoxalement au fait que la plupart des utilisateurs soit soucieuse de vouloir protéger leur vie privée, 74% d'entre-eux¹ se dévoilent sur les réseaux sociaux, parfois de façon très intime. Ainsi, les relations engendrées par un comportement lié à l'extimité (qu'elle soit forcée ou assumée) vont être intéressantes à développer, car elles vont permettre d'enrichir le travail d'analyse lié à la conception de la *PrivateBox*, mais aussi l'appuyer la nécessité de développer les autres pistes énumérées précédemment.

1. cf. Enquête personnelle, *Agissements et point de vue individuels d'Internet*, 2013 (fig. 3a et 3b en annexes)

Dans le paragraphe précédent, l'analyse de Serge Tisseron menée dans *L'intimité surexposée*, au sujet du comportement des candidats lors de leur participation à l'émission *Loft Story*, et l'attitude des internautes sur les réseaux sociaux ont été mis en parallèle. Plus précisément, une partie des écrits de l'auteur concerne le phénomène d'héroïsation. La mise en parallèle entre son analyse et le sujet développé ici est très enrichissante, puisqu'elle permet de comprendre pourquoi nous pouvons parler de ce sentiment par le biais des réseaux sociaux. Reprenons le contexte de l'émission *Loft Story*.

Participer à cette émission permet à chaque participant de mettre en avant son parcours, son vécu et ses expériences personnelles. Pour S. Tisseron, cette attitude participe à la naissance d'une dimension héroïque du participant auprès du téléspectateur : « Or *Loft Story*, d'une certaine manière, a constitué une forme semblable de parcours initiatique. Pour ceux qui y ont participé, bien entendu, mais aussi pour tous ceux qui ont

2. Tisseron Serge, *L'intimité surexposée*, Paris, Ramsay, 2001, p. 114

3. *op. cit.*

4. *ibid.*, p. 102

5. *ibid.*, p. 103

regardé vivre les candidats et se sont identifiés à eux»². Le parcours initiatique, auquel l'auteur fait référence, concerne celui du héros : «C'est d'ailleurs la même importance de l'initiation que nous retrouvons chez deux héros [...] : les Pokémons et Harry Potter»³. Le partage d'une existence procurerait alors une sensation de héros autant chez celui qui la rapporte, que celui qui écoute ou qui regarde. Une première démarche d'héroïsation qui se retrouve incontestablement dans l'esprit de Facebook.

Pour continuer, un peu plus tôt dans le livre, S. Tisseron analyse le statut du héros contemporain. Ce dernier, construit sur une culture basée sur l'expérience et le vécu individuel, devient alors «monsieur tout le monde». L'auteur explique : «Dans les années 1980, et notamment sous l'effet de la guerre du Vietnam, les héros ont découvert le doute, l'hésitation et l'ambivalence [...]. Les figures de l'héroïsme se sont alors déplacées vers les domaines scientifique et humanitaire. Or, à en croire une étude récente, la figure du héros serait encore en train d'évoluer. Le héros actuel n'est plus seulement doté d'une identité à la fois humaine et exceptionnelle, [...] il est également devenu... invisible ! 17% des jeunes interrogés déclarent en effet adopter pour héros des personnages anonymes»⁴. Il continue en analysant un peu plus loin : «Car le héros "banal" est tout de même un héros, mais une sorte de héros de proximité dont les caractéristiques sont totalement différentes de celles des héros traditionnels»⁵. À travers cette analyse, on peut en déduire que le processus d'héroïsation, ainsi que la vision du héros, ont évolué vers une vision peut-être plus rationnelle, mais surtout plus ouverte à chaque individu. En effet, d'après Freud, on distingue deux sources psychiques possibles du héros : le moi idéal et l'idéal du moi. D'après S. Tisseron : «Les héros qui se trouvent du côté du moi idéal ne sont guère réalistes, mais ils sont

1. *ibid.*, pp. 104 et 105

2. *ibid.*, p. 106

3. *ibid.*, p. 111

toujours exaltants. [...] Au contraire, les héros qui se rattachent à la figure de l'idéal du moi sont très différents. Ils sont des doubles non de la toute-puissance infantile, mais d'une figure parentale idéalisée, et précisément souvent du père»¹. Le deuxième processus d'héroïsation place donc le héros comme un personnage réaliste. À partir de l'analyse de Freud, S. Tisseron continue : «le modèle intériorisé en place d'idéal du moi mobilise des apprentissages dans la réalité pour pouvoir s'en rapprocher. [...] On travaille [donc] à le devenir "pour de vrai"»². C'est pourquoi l'émission *Loft Story*, par son accessibilité et son réalisme, permet d'héroïser les spectateurs les plus assidus. Enfin, le processus d'héroïsation est intéressant à analyser pour son registre historique et illustratif. Selon l'auteur, «Au xvii^e et au xviii^e siècle, le signe de l'héroïsation était le "drapé à l'antique"». [...] Aujourd'hui] Il passe par la multiplicité des supports : Lara Croft saute de l'univers du jeu vidéo à celui du cinéma ; les Pokémon ont d'abord existé sur console de jeu avant de devenir une série télévisée et un jeu de cartes à jouer ; Harry Potter passe du roman au grand écran et bientôt au jeu sur ordinateur ; [...] et les héros de *Loft Story* ont leur journal et leur jeu de société avant de devenir peut-être, un jour, des personnages d'un *Loft* virtuel»³.

En résumé, afin d'exister, le héros contemporain doit s'exposer à travers les supports numériques. Un support aujourd'hui largement exploité par la plupart d'entre-nous, et connecté à Internet. Ainsi, l'usage actuel des réseaux sociaux, utilisés comme un support pour se dévoiler et exposer son quotidien, s'expliquerait-il par l'acquisition d'un sentiment semblable à celui de se sentir comme héros ? Cependant, ce sentiment résulte-il nécessairement d'une exposition de son intimité ?

3.3 - EXTIMITÉ DE L'UN, INTIMITÉ DE TOUS

Le partage et la divulgation d'informations (d'ordre textuelles ou picturales) est une action qui peut paraître également délicate à l'égard des spectateurs. En fonction de sa nature, l'information peut en effet être liée, directement ou indirectement, à d'autres personnes. De nombreux facteurs peuvent être à l'origine de ces liaisons, qu'elles soient volontaires ou involontaires, tels que le contexte (lieu, situation, évènement, etc.), les relations humaines, les cadres familiaux ou professionnels, les goûts et opinions, etc. En conséquence de la politique des réseaux sociaux contemporains, il est justifiable que certaines personnes du grand public surveillent ces espaces en tant que spectateurs, afin de réclamer auprès de l'acteur, la rétention de certaines informations qui leurs sembleraient trop personnelles. Cette volonté à préserver son intimité devient effectivement de plus en plus présente aujourd'hui. Par exemple, le grand public est progressivement devenu plus sensible au droit à l'image. Bien que la demande du figurant, visant à ne pas apparaître sur l'enregistrement optique ou sur Internet, soit souvent faite à l'orale (impliquant exclusivement une relation de confiance), elle intervient aujourd'hui plus fréquemment. Il est devenu commun, lors d'une soirée entre amis, qu'un des participants demande au photographe de ne pas publier sur Internet, des images qui seraient susceptibles de le mettre en défaut. Une étude menée aux États-Unis, rapportée par Daniel Kaplan dans *Informatique, libertés, identités*, révèle une attention plus importante portée aux éléments qui sont dévoilés sur la toile : «un internaute américain sur deux a avoué avoir également chercher de l'information sur lui-même. Dans le cadre professionnel, ces pratiques, sans se généraliser, tendent à se formaliser : 11 % des internautes

1. Kaplan Daniel, *Informatique, libertés, identités*, France, FYP, 2010, p. 127

2. Rancière Jacques, *Le spectateur émancipé*, Mayenne, La fabrique, 2008, p. 26

3. Türk Alex, *La vie privée en péril*, Paris, Odile Jacob, 2011, p. 117

américains considèrent que promouvoir leur propre nom en ligne et en défendre la réputation fait partie de leur travail, et un sur cinq explique que son employeur a édicté des règles sur la manière de se présenter en ligne»¹.

Une attitude qui, d'après l'analyse de Jacques Rancière menée dans *Le spectateur émancipé*, coïncide avec la définition qu'il donne de l'émancipation : « C'est ce que signifie le mot d'émancipation : le brouillage de la frontière entre ceux qui agissent et ceux qui regardent, entre individus et membres d'un corps collectif »².

C'est pourquoi nous pouvons parlé d'une intimité qui nous touche lorsque nous sommes soumis à l'extimité d'un autre, car nous sommes dans la capacité de réagir face à la performance de l'acteur. Cette capacité donnée au spectateur (devenant acteur) permet alors d'expliquer l'attention grandissante que nous portons aux moyens de communication actuels.

Un phénomène qui est loin de s'estomper, puisque les réseaux sociaux incitent à partager des anecdotes qui, souvent, relèvent de la vie privée, de soi, ou de celle des autres. Pour Mark Zuckerberg, fondateur de Facebook, le souci de la protection de la vie privée « n'est plus la norme ». Dans *La vie privée en péril*, Alex Türk explique : « Selon lui, les jeunes ont une conception de la vie privée différente de celle de leurs parents et considèrent le monde en ligne comme un espace davantage privé que la maison où ils vivent parce qu'ils "ont davantage de contrôle sur ce qui s'y passe" ». Ailleurs, [Mark Zuckerberg] confirme en soutenant que la norme sociale évolue nécessairement face au développement des nouveaux usages sur son réseau »³. Une vision qui, naturellement, reste discutable, mais implique avant tout une évolution déterminée dans l'usage de ces réseaux sociaux. À partir de la vision de M. Zuckerberg, Facebook continue de développer et de favoriser un esprit qui

incite ses utilisateurs à partager des informations relevant davantage du domaine personnel, souvent privé, que du domaine public. Ainsi, nous assistons à une confusion grandissante, notamment chez les jeunes internautes, entre l'espace privé et l'espace social⁴.

4. cf. Introduction : définition de l'espace social avec Hannah Arendt

Toutefois, dans *L'intimité surexposée*, Serge Tisseron explique que l'extimité permet « d'objectiver notre perception personnelle d'un évènement pour enrichir notre monde intérieur par les réactions de notre entourage à notre création »⁵.

5. Tisseron Serge, *L'intimité surexposée*, Paris, Ramsay, 2001, p. 70

La photographie, les œuvres autobiographiques illustrées, et tout autre processus de création exploitant une communication par l'image, passe par l'extériorisation des sentiments personnels, et donc par la divulgation d'informations personnelles, pouvant être liées à certaines personnes extérieures. Par exemple, la photographie familiale implique une manipulation de l'image de la personne représentée. Même si l'usage se limite à la sphère familiale, autrement dit privée, elle reste néanmoins utilisée par autrui, échappant ainsi au contrôle de la personne qui y figure. S. Tisseron va plus loin en considérant que posséder l'image de quelqu'un de son entourage « donne souvent le sentiment de pouvoir exercer sur lui un pouvoir, et cette pensée nous habite toujours plus ou moins

6. *ibid.*, p. 71

même si nous la jugeons absurde »⁶. Il continue en rassurant : « Bien entendu, notre culture a privilégié l'idée que l'image est un signe et que, à ce titre, elle n'engage pas la personne réelle qui s'y trouve représentée »⁷. Mais en considérant le développement des technologies ayant permis la multiplication des appareils capables de réaliser des photographies (principalement numériques), la manipulation de l'image de soi impliquant les autres s'est généralisée et accentuée avec Internet, augmentant par conséquent les risques d'exposition de sa propre image par quelqu'un d'autre. Une situation qui peut tout de même être

7. *op. cit.*

avantageuse, notamment, lorsqu'elle permet aux personnes collatérales de profiter d'un bénéfice qui, à l'origine, est attribué à l'acteur principal. Être témoin d'un événement par le biais de photographies, ou bien être cité à son insu peut, parfois, se montrer bénéfique pour la « victime ». Dans le cadre de l'attribution d'une opportunité, l'exposition involontaire ou non contrôlée de soi, permet en effet de justifier sa présence ou son existence. À travers l'analyse de l'émission *Loft Story*, S. Tisseron explique que, grâce à l'exposition de leur personne au sein des médias, les acteurs ayant participé à l'émission ont pu accéder à la fréquentation de certaines personnalités, auparavant inaccessibles pour eux. Ce type de démarche démontre ainsi que l'enrichissement relationnel et le profit d'opportunités diverses passent, d'une façon non exclusive, par l'exposition de soi. Par conséquent, l'exposition involontaire de sa personne permet d'augmenter les possibilités d'être reconnu, vu, cité ou de participer à des événements bénéfiques.

Parallèlement, dans une dimension juridique, il est actuellement difficile de limiter légalement la répartition d'informations numériques d'une personne, lorsqu'elle est manipulée par autrui. D'après D. Kaplan, les sénateurs Yves Détaigne et Anne-Marie Escofier considèrent que le droit de propriété sur les données personnelles est une mauvaise réponse. Selon eux, ce droit soulève plusieurs interrogations : « Comment pourrait-on céder une donnée qui peut aussi être un attribut de sa personnalité ? Faut-il imaginer des droits d'exclusivité ? [...] Ce régime juridique est inadapté aux enjeux d'internet. Comment y faire valoir ses droits de propriété quand on a soi-même diffusé une donnée personnelle ? Quant aux informations relatives à sa vie publique, il ne peut être question d'un droit de propriété à moins de remettre en cause fondamentalement la liberté

1. Yves Détaigne et Anne-Marie Escofier, in : Kaplan Daniel, *Informatique, libertés, identités*, France, FYP, 2010, p. 48

d'expression»¹.

En outre, dans un plan économique, la pratique de défense de l'internaute lui permettant de mieux maîtriser les données ou informations numériques le caractérisant (photo ou anecdote rapportée) mais qu'il ne possède pas, soulève également certaines questions. D. Kaplan explique qu'il subsiste des difficultés pratiques : « À qui appartient la description informatique d'une relation entre plusieurs personnes ? Et la photo d'un individu prise et mise en ligne par un de ses amis, puis taguée (étiquetée) par un autre ami qui a associé un nom à chaque visage ? Et les données issues de multiples capteurs, qui ne comportent en elles-même aucun identifiant mais dont le croisement avec d'autres données permet aisément de remonter à l'identité d'une personne ? »².

2. *ibid.*, pp. 49 et 50

Enfin, A. Türk recueille dans son ouvrage les extraits d'une interview avec des journalistes parisiens spécialisés dans le domaine des nouvelles technologies de l'information. Pour l'écrivain, ces journalistes ont un positionnement allant dans le prolongement des conceptions développées par les patrons de Facebook et de Google, qui favorisent l'expression « rien-à-cacher-rien-à-se-reprocher », et considèrent que le combat de la préservation de la vie privée n'est plus d'actualité : « Dans le cadre du magazine Capital sur M6, ce dernier explique tranquillement que pour "protéger sa vie privée, il faut être actif et proactif (sur le réseau) car on contrôle ainsi sa vie privée". Il poursuit en expliquant que selon sa conception de la liberté d'expression, n'importe qui peut publier la photo ou parler d'autrui sur le système. Lorsqu'on lui demande si, en cas d'atteinte à l'image ou à la vie privée, il est possible d'obtenir du réseau social concerné le retrait des images, il répond que "les Américains ne le font pas car c'est la loi américaine". On aimerait savoir quelle serait sa réaction s'il s'agissait de la loi française... Et il

1. Türk Alex, *La vie privée en péril*, Paris, Odile Jacob, 2011, p. 121

ajoute que demander aux responsables de retirer des photos de soi constituerait une “censure des gens qui ont mis ces photos” sur le réseau. Ainsi, la liberté d’expression de celui qui enfreint votre vie privée doit l’emporter sur votre droit à l’image»¹. Le périmètre des informations numériques à caractère personnelles apparaît donc comme un terrain délicat à circonscrire aux yeux de l’État, d’où l’intérêt de porter un regard attentif à l’égard des éléments nous concernant, lorsqu’ils sont diffusés par autrui.

Par conséquent, dans l’état actuel des choses, un ensemble de contraintes portées à la fois sur les libertés et la loi, variant d’un pays à un autre, ne pourront amener à la conception d’un objet pleinement sécuritaire pour tous. Par ailleurs, les propositions développées dans ce mémoire ne se veulent en aucun cas être pensées et présentées comme des solutions ayant réponse à tout, mais comme des éléments qui suggèrent des usages plus respectueux de l’intimité de l’internaute. C’est pourquoi le développement de la *PrivateBox* devra inclure plusieurs mesures de sécurité, dont le niveau dépendra des cercles relationnels pré-établis par l’internaute, afin que ce dernier ait connaissance des personnes qui souhaiteraient copier ses données. Des enjeux qui seront développés en deuxième partie de ce mémoire.

3.4 - DU LOISIR AU DOGME

2. cf. Enquête personnelle, *Agissements et point de vue individuels d'Internet*, 2013 (fig. 3a et 3b en annexes)

Comme il a été vu précédemment, l'utilisation des supports en réseau sur Internet est devenue quotidienne. La démocratisation de ces supports et des interfaces en ligne (principalement les réseaux sociaux) ont entraîné une fréquence d'utilisation accrue. D'après mon enquête², les internautes consacraient en moyenne 1h30 de leur temps libre (par jour), uniquement sur les réseaux sociaux. Dans un premier temps, on observe que l'ensemble des personnes ayant une aisance dans l'utilisation d'Internet fréquentent au moins un réseau social. D'une utilisation anecdotique pour certains, à une utilisation de plusieurs heures par jour pour d'autres, les réseaux sociaux occupent maintenant une place importante dans l'utilisation d'Internet. Destinée aux relations professionnelles, amicales, amoureuses ou autres, la configuration des réseaux avance une ergonomie d'usage qui tend l'utilisateur à s'exposer le plus librement et le plus précisément possible. Établir des relations avec d'autres personnes présentes sur les réseaux, nécessite régulièrement de répondre à certaines questions concernant les points communs (lieu de résidence, nature et lieu de formation, pratique professionnelle actuelle, etc.).

Mais parallèlement aux réseaux, les internautes participent également à l'effervescence de ce type de démarche. Bien que nous soyons conscients des risques auxquels nous nous exposons, nous continuons de nous dévoiler. Ce phénomène s'appelle « le paradoxe de la vie privée » (qui sera développé au cours de la seconde partie du mémoire). À travers un article issu de *Psychology Today*, dans *Informatique, libertés, identités*, Daniel Kaplan rapporte les propos du psychologue Nando Pelusi³. Il explique que le paradoxe se justifie par la nature contemporaine des relations sociales présentes sur Internet : « Parce que nos ancêtres

3. Pelusi Nando, « The Privacy Paradox », in : *Psychology Today*, www.psychologytoday.com/articles/200710/the-privacy-paradox, novembre 2007

1. Kaplan Daniel, *Informatique, libertés, identités*, France, FYP, 2010, p. 25

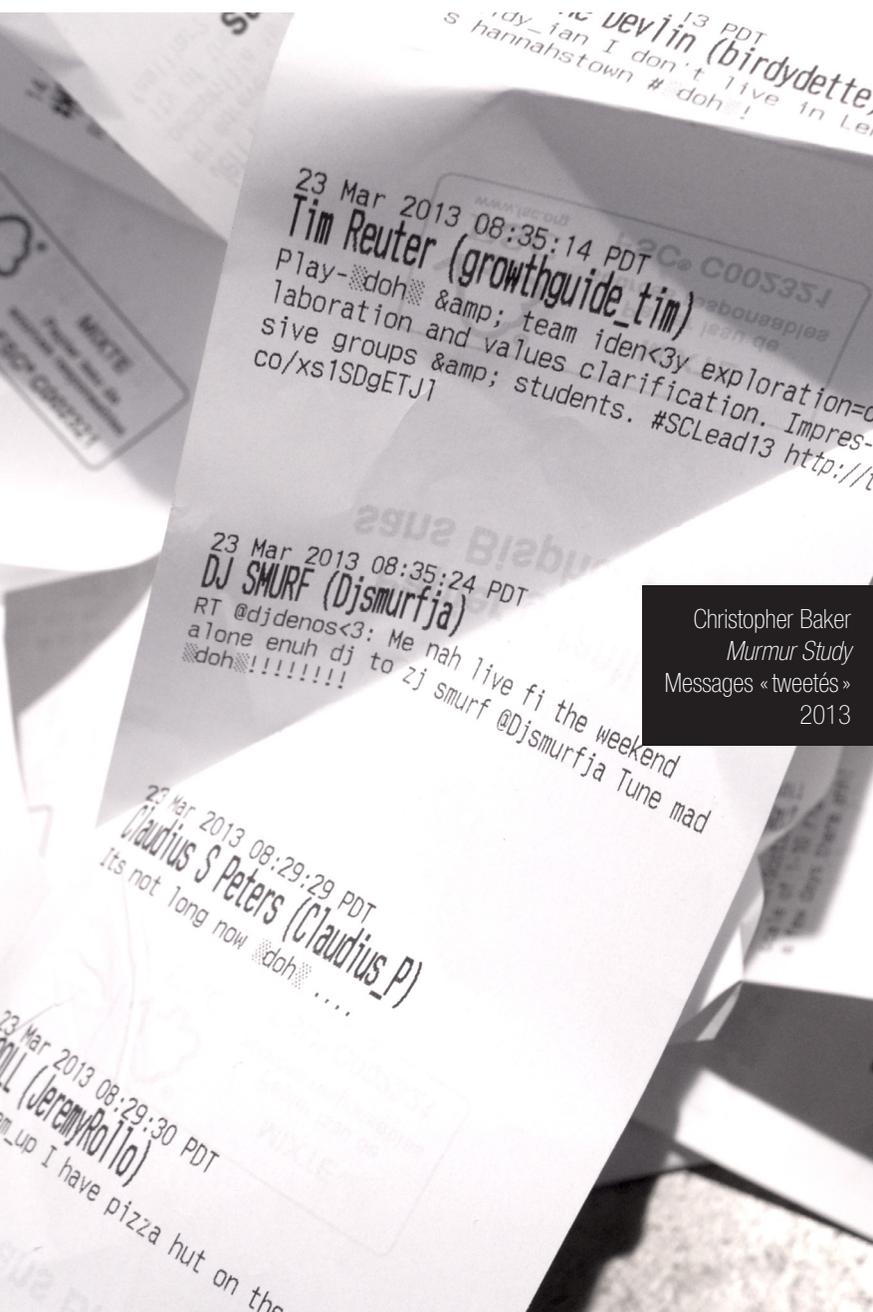
2. Coghlan Andy, « Le partage des données nous sauvera-t-il ? », in : *Courier International*, n°1130, du 28 juin au 4 juillet 2012, pp. 40 et 41

vivaient en contact étroit les uns avec les autres, ils ont ressenti fortement le besoin de protéger leur individualité et leur vie privée. Le paradoxe est que dans un monde où nous croisons sans cesse des visages anonymes, nous ne manquons pas d'espaces privés. Et quand nous y accédons, nous risquons de glisser dans le détachement, l'isolement et l'anxiété»¹. Selon le psychologue N. Pelusi, l'extimité contemporaine s'expliquerait, en partie, par la volonté de l'internaute à pallier tout risque de détachement avec ses relations. L'absence de rencontre et d'échange avec autrui serait alors perçue comme un handicap, car elle empêcherai une sorte de développement et d'épanouissement personnel dans la société. Une pensée qui expliquerait alors une partie du succès des réseaux sociaux actuels. Alors que certains internautes y accèdent uniquement pendant les moments de distraction, d'autres gardent une fenêtre constamment ouverte sur un, ou plusieurs réseaux sociaux, y compris durant les moments initialement réservés au travail. Un comportement que l'article *Le partage des données nous sauvera-t-il?*, parut dans l'hebdomadaire *Courier International* et écrit par Ariana Eunjung Cha, prouve en mentionnant que, selon IBM, «L'utilisation massive de Google, Facebook, Twitter et autres services connectés génère la production d'environ 2 500 000 téraoctets d'informations chaque jours»². La taille liée à la collecte d'informations citée à l'instant, témoigne d'une intense utilisation journalière des supports énoncés, de la part des internautes. Pour témoigner de cette abondance, l'artiste Christopher Baker réalise en 2009 l'installation *Murmur Study* (fig. 1a et 1b). Sa fonction est d'examiner l'apparition des messages communiqués sur Twitter, et la mise à jour des statuts Facebook. Composée de 30 imprimantes thermiques alignées et fixées sur une paroi verticale, chaque post en ligne contenant des variations émotionnelles est imprimé. Une



Christopher Baker
Murmur Study
2013
Imprimantes
thermiques
(installation
inspirée de *News*,
d'Hans Haacke)

Figure 1a



... uevjin (birdydette,
dy_fan I don't live in Lei
s hannahstown #doh!

23 Mar 2013 08:35:14 PDT
Tim Reuter (growthguide_tim)
Play-#doh & team iden<3y exploration=
laboration and values clarification. Impres-
sive groups & students. #SCLead13 http://t
co/xs1SDgETJ1

23 Mar 2013 08:35:24 PDT
DJ SMURF (Djismurfja)
RT @djidenos<3: Me nah live fi the weekend
alone enuh dj to zj smurf @Djismurfja Tune mad
#doh!!!!!!!!!!

23 Mar 2013 08:29:29 PDT
Claudius S Peters (Claudius_P)
Its not long now #doh

23 Mar 2013 08:29:30 PDT
... (JeremyRolla)
..._up I have pizza hut on the

Christopher Baker
Murmur Study
Messages «tweetés»
2013

Figure 1b

action qui transforme les conversations virtuelles et éphémères, mais aussi archivées et indexées par les entreprises, en une abondance de messages inscrits sur rubans (devenant donc matériels), qui évoluent en cascade sans fin avant de s'accumuler en tas enchevêtré.

Une production qui démontre ainsi l'activité relativement intense présente sur les réseaux sociaux. Bien que cette activité soit majoritairement liée à l'augmentation du nombre d'internautes, elle est aussi due, pour certains, au développement d'une addiction d'utilisation.

D'autres anecdotes, toutes aussi démonstratives les unes que les autres, attestent de cette quasi-dépendance à l'utilisation de ces supports. Dans certaines entreprises, par exemple, l'accès aux réseaux sociaux est censuré, afin de s'assurer que les employés ne consacrent pas leur temps de travail sur ces réseaux. Dans l'article «64% des entreprises interdisent à leurs salariés d'aller sur Facebook et Twitter», écrit par Stéphane Hilarion (journaliste web) pour le journal *Sud Ouest* en 2011, l'auteur révèle plusieurs études à échelle nationale, mais aussi européenne, qui démontrent une atmosphère générale visant à censurer l'accès aux réseaux sociaux mentionnés dans le titre de l'article. Il révèle que «près de deux tiers des entreprises françaises interdisent à leurs salariés l'accès aux réseaux sociaux. Des sites qui nuisent fortement à la productivité des sociétés. [...] Une récente étude de la société Kaspersky (entreprise russe, spécialisée dans la sécurité internet) montre qu'au niveau mondial, près de trois quarts des entreprises (72%) bloquent ainsi les médias sociaux. Les entreprises françaises (64%) et allemandes (63%) sont relativement tolérantes, puisque en dessous de la moyenne mondiale, la rigueur étant de mise ailleurs avec 77% en Italie et 76% en Espagne, deux pays plus restrictifs que la moyenne. [...] Rappelons qu'en 2010, une étude

1. Hilarion Stéphane, « 64% des entreprises interdisent à leurs salariés d'aller sur Facebook et Twitter », in : *Sud Ouest*, <http://www.sudouest.fr/2011/10/07/64-des-entreprises-interdisent-a-leurs-salaries-d-aller-sur-facebook-et-twitter-520357-4725.php>, publié le 7 octobre 2011

2. En 2009, à la suite d'une condamnation de ce type, la Cour de cassation justifie qu'« une connexion à Internet, fût-elle de longue durée, sur le lieu de travail ne peut constituer une faute grave que s'il est établi que le salarié a consacré son temps de travail à des activités personnelles ».

3. *op. cit.*

menée par le Cabinet Olféo sur l'usage d'internet au bureau rapportait que les salariés passent en moyenne quatre-vingt-quatorze minutes par jour sur la toile depuis le lieu de travail. [...] Parmi ce temps passé, cinquante-neuf minutes soit 63% sont dédiés à un usage strictement personnel»¹. Les études dévoilées dans cet article, démontrent ainsi que l'usage des réseaux sociaux perturbe incontestablement nos comportements dans des cadres qui ne sont pas toujours appropriés. Un fait établi qui participe indirectement aux problèmes liés à l'exposition de sa vie privée sur Internet. Car même si les répercussions paraissent logiques, elles ne sont pas pour autant connues de tous : « L'abus d'internet au bureau peut aussi mener au licenciement², notamment si vous tenter de critiquer votre hiérarchie sur Facebook. Une mésaventure connue par des salariés de l'association SOS Femmes à Périgueux mais aussi dans la région parisienne au sein de la société Alten. La décision de cette dernière affaire était la première du genre en France. Les entreprises peuvent donc désormais s'appuyer sur ce texte pour tenter une action en justice. La CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés) rappelle à juste titre que "l'employeur peut fixer les conditions et limites de l'utilisation d'internet, lesquelles ne constituent pas, en soi, des atteintes à la vie privée des salariés" »³. Cette dernière anecdote permet ainsi d'illustrer un contexte social dans lequel une grande part d'individu se méprend quant à la nature des réseaux sociaux. Comme il s'agit d'un espace avant tout social, certains propos ne peuvent être tenus. Mais pour un grand nombre de personnes, leurs profils constituent des espaces qui leurs sont dédiés et qu'ils considèrent comme privés. D'autre part, en politique notamment, les débats se multiplient concernant l'instauration de consignes interdisant l'usage de Twitter dans l'hémicycle de l'Assemblée Nationale, utilisé pour débattre ou

avancer des opinions hors-contexte. En effet, il arrive régulièrement que les médias surprennent des hommes et des femmes politiques concentrés d'avantage sur leurs discussions en ligne, plutôt que sur le débat. De même, la tendance (souvent dénoncée par les politiciens) est que des débats ou des discours de leurs collègues, soient critiqués en parallèle sur Twitter, faisant naître un deuxième terrain de confrontation, mais non officiel. Tel que le mentionne l'article «Faut-il empêcher les députés de tweeter?», extrait du journal en ligne *Libération* (publié le 6 février 2013), «Depuis le début du débat sur le mariage homo, les messages de députés sur le réseau social font régulièrement incursion dans le débat, voire l'enveniment, ce qui amène certains à réclamer que le wi-fi soit coupé dans l'hémicycle. Pour que “publicité des débats ne rime pas avec dispersion des députés en 140 caractères”, le député UMP Gérard Darmanin veut proposer une modification du règlement de l'Assemblée pour que les députés n'aient plus accès à Twitter»⁴. Des usages contemporains qui soulèvent donc biens des débats. Alors que la question de supprimer le réseau wi-fi dans l'Assemblée semble définitivement écartée, celle concernant la restriction d'accès aux réseaux sociaux paraît quant à elle plus délicate. En effet, pour le député écologiste François de Rugy, la connexion à Internet depuis l'Assemblée est intéressante, puisqu'elle permet une interaction entre les débats disputés dans l'hémicycle et ceux de l'extérieur. Selon un autre député, Laurent Grandguillaume (PS), les réseaux sociaux permettent de placer tous les parlementaires sur le même pied d'égalité. Enfin, d'après Claude Bartelone, actuel président de l'Assemblée, «*Il n'y aura pas d'interdiction du wi-fi parce qu'aujourd'hui les méthodes de communications électroniques font partie de la vie, mais je veux qu'il y ait une règle du jeu*» [...]. Il annonce que le

4. Auteur inconnu, «Faut-il empêcher les députés de tweeter?», in: *Libération*, http://www.liberation.fr/politiques/2013/02/06/interdire-twitter-a-l-assemblee_879843, publié le 6 février 2013, mis à jour le 7 février 2013

groupe de travail qui réfléchit au fonctionnement de l'Assemblée va aussi réfléchir «à l'utilisation des réseaux sociaux». Se refusant à faire la police des tweets des députés, et déplorant tout propos qui serait «*insupportable*» d'un député sur un autre, Claude Bartolone a cependant confié qu'il

1. *op. cit.*

surveillait les messages du coin de l'oeil... »¹. Des arguments qui engageraient ainsi le débat vers une réponse qui consiste à favoriser l'«autorégulation». En outre, il s'agit d'une tendance si importante et si ancrée, qu'elle se retrouve également au sein du Vatican : lors de l'élection du pape François, l'ordre a été donné aux cardinaux de ne pas «twitter» durant le conclave.

Même si ces attitudes sont peut-être dues à une trop grande accessibilité des réseaux, incitant l'internaute à vouloir participer régulièrement sur ces supports, la dépendance à cette activité peut également provenir d'une extimité journalière, procurant à l'internaute, un désir, voire un devoir de se confier chaque jour. Un phénomène plus présent chez les jeunes, qui, pour certains d'entre-eux, se dévoilent quotidiennement en affichant parfois des activités aussi banales qu'elles puissent être, afin de les partager avec leurs relations. Au cours d'un dialogue avec des jeunes de CM1 et CM2 (âgés entre 9 et 11 ans), dans *La vie privée en péril*, Alex Türk conclue que 80 % d'entre-eux fréquentent régulièrement Facebook, y passant plusieurs heures par jour, sans accompagnement parental. De plus, le phénomène d'héroïsation, développé précédemment, laisse penser que les jeunes adolescents poursuivent l'utilisation des réseaux sociaux en se dévoilant sans restriction. Cette attitude qui fait apparaître, en plus du sentiment d'être un héros contemporain, une dépendance peut-être inconsciente de l'usage des réseaux. L'une des explications serait l'aisance procurée par l'utilisation de «l'écriture numérique», puisqu'elle tend à faciliter l'expression de ses

sentiments. Comme le développe Serge Tisseron dans *L'intimité surexposée*, à la différence du langage et de l'écriture sur papier, l'écriture sur clavier est souvent employée aujourd'hui pour communiquer sur des supports où seule la libre expression réside. D'où la capacité des auteurs à se dévoiler facilement, et donc, fréquemment : «L'écriture qui en résulte consiste souvent à jeter des mots à travers lesquels on tente de s'approcher de soi-même plus que de l'autre, et d'attendre de celui-ci, en retour, d'autres mots à travers lesquels on pourrait mieux encore se cerner et se connaître. Autrement dit, cette écriture est centrée sur l'«extimité»². Dialoguer par support numérique procure à l'utilisateur la capacité d'extérioriser plus facilement ses sentiments et ses pensées personnelles, parfois intimes.

2. Tisseron Serge, *L'intimité surexposée*, Paris, Ramsay, 2001, p. 68

Les conclusions que nous pouvons tirer à partir des différents exemples développés dans ce paragraphe, démontrent que l'usage actuel des réseaux sociaux est très présent dans notre société. Au-delà d'un service ou d'une activité dédiée au loisir, pour certains internautes, l'usage de ces interfaces en ligne est devenu régulier, voire addictif. Quant aux outils nous permettant d'accéder à ces interfaces, il en va de même : il est devenu très difficile, même inconcevable pour certains, de passer plusieurs jours sans être connectés.

Par ailleurs, que cette dépendance provienne d'une extimité, d'un problème d'éducation ou d'autres facteurs divers, elle interfère de plus en plus dans les relations sociales physiques. Selon S. Tisseron, l'usage du téléphone portable en société, par exemple, est devenu une nouvelle attitude qui permet d'échapper au groupe. En effet, l'auteur affirme que cet échappatoire ne se ressent non pas comme une distance prise par l'utilisateur (vis-à-vis du groupe), mais comme un acte justifié : «Avec le portable, au contraire, il devient plus facile de se mettre à l'écart sans encourir aucune

1. *ibid.*, pp. 58 et 59

2. *ibid.*, p. 60

réprobation sociale : celui qui s'écarte du groupe n'est pas suspecté de mépriser sa société, quand tout le monde comprend qu'il se consacre à des relations lointaines et certainement très importantes pour lui. Le téléphone portable modifie donc la représentation de l'existence de chacun dans un groupe, en lui permettant d'affirmer son droit à être physiquement présent et psychiquement absent »¹. D'autre part, l'auteur évoque l'instauration d'un lien entre nous et le téléphone portable : « Cet objet constitue en effet une sorte de cordon ombilical qui permet de garder à tout moment un contact privilégié avec ceux dont on se trouve provisoirement éloigné »². La possibilité de garder une relation à distance avec une personne de notre choix, présentée jusqu'ici comme un avantage, peut s'avérer être une amorce à l'extériorisation des sentiments personnels, pouvant entraîner une utilisation accrue de ces objets.

Enfin, l'utilisation massive des nouvelles technologies connectées dépasse nos usages personnels. Les données numériques générées par nos consommations, qui nécessitent de plus en plus ces technologies, deviennent indispensables quant à la progression et à la gestion des ventes pour les entreprises commerciales et financières. Selon les propos d'Adam Honore, directeur de la recherche du cabinet de conseil et de services financiers Aite (installé à Boston), rapportées par Ariana Eunjung Cha, « Il y a cinq ans, seuls 2 % des fonds d'investissements incorporaient l'analyse de messages Twitter, ainsi que d'autres formes de données "non structurées", dans leur processus de prise de décision [...] En 2010, ce chiffre était passé à 35 % et il frôlerait aujourd'hui 50 % ». « *Les données massives sont en train de changer fondamentalement notre façon de travailler* »³. Un fait qui prouve que l'usage de chacun provoque une abondance de données, elles-mêmes nécessitant un développement technologique important,

3. Musiani Francesca, « "Privacy by Design": la technologie au service de la vie privée », in : *ADAM*, <http://adam.hypotheses.org/1230>, publié le 30 mars 2012

rendant l'Homme complètement dépendant de ces nouveaux outils.

Ce dernier paragraphe a donc permis d'avoir une vision plus précise sur la place qu'occupent les nouvelles technologies connectées dans notre quotidien, que ce soit au domicile ou au travail. Nous avons ainsi pu y relever une diversité quant à l'âge des internautes, les milieux dans lesquels les réseaux sociaux sont régulièrement utilisés, les usages qui prédominent et leurs conséquences. Bien que la fréquentation d'usage, telle qu'elle est exposée ici, ne sera pas une thématique abordée dans les sujets de création (puisqu'elle ne répond pas directement à la problématique de ce mémoire), elle enrichit néanmoins l'approche générale des usages contemporains des réseaux sociaux et d'Internet, dont découle l'extimité des internautes. C'est pourquoi l'analyse menée en deuxième partie éclairera différentes conséquences de cette extimité, parfois bénéfiques, qui permettront de définir les pistes de création énoncées dans la première partie, afin d'affiner le parti-pris du projet.

Ce dernier développement démontre donc une certaine évolution du comportement des adolescents en relation avec leur extimité, mais aussi du grand public face aux nouvelles technologies. D'abord par le biais des télé-réalités, le voyeurisme qu'elles ont introduit dans le quotidien est aujourd'hui une pratique placée au cœur des usages d'Internet, principalement à travers les réseaux sociaux. Une attitude qui se traduit principalement par une abondance d'extimité, conduisant à développer un sentiment d'héroïsation pour certains, ou une dépendance dans leur utilisation pour d'autres. Ces phénomènes affectent néanmoins l'ensemble des usages, qu'ils soient rattachés à l'environnement professionnel, nécessitant aujourd'hui une analyse des données créées par les internautes, ou bien à l'individualité, en prenant conscience d'un devoir de contrôler son image à travers l'extimité des autres. Bien que ces sujets n'aient pas été mis directement en relation avec le projet de création, leur analyse a permis d'affirmer la nécessité quant à une protection de l'image des utilisateurs. En effet, alors que la conception d'un élément fonctionnel venant restreindre l'utilisation intensive des supports connectés serait perçu comme une contrainte auprès des internautes, les conséquences engendrées seront en revanche plus aisées à intégrer dans la fonctionnalité des objets créés. C'est pourquoi différents scénarios valorisant la sécurité des données et de l'image de l'utilisateur doivent être développés.

D'une manière synthétique, cette première partie soulève un grand nombre d'interrogations concernant la protection de la vie privée sur Internet. Nous avons pu voir que les technologies, les internautes et les professionnels du secteurs facilitent et encouragent l'exposition des données personnelles. C'est pourquoi plusieurs pistes de création ont été évoquées, intégrant à la fois une dimension artistique (graphique) et fonctionnel, afin de conserver les mêmes libertés actuelles (d'usage et d'expression), sans mettre en péril l'intimité des internautes. Toutefois, le développement de certaines de ces pistes reste encore à préciser. En prenant le parti-pris de rendre fonctionnelles les propositions, il est indispensable de poursuivre l'analyse en axant la partie qui suit autour de l'intimité, dans le but de cerner les différents champs à explorer dans le processus de création.



DE L'EXTIMITÉ À L'INTIMITÉ

PARTIE 2

Afin de répondre au plus près à la problématique soulevée en introduction, cette deuxième partie aborde plusieurs sujets liés à l'intimité des internautes. En effet, l'ensemble des champs développés en première partie montrent une modification du regard du privé et de l'intime face aux supports numériques connectés. De plus, comme énoncé précédemment, l'aboutissement des pistes de création nécessitent cette seconde analyse, puisqu'elle va permettre d'affiner les scénarios d'utilisation des objets proposés. Ainsi, nous verrons comment les internautes considèrent les champs liés à l'intime, quels sont les changements actuels concernant l'utilisation d'Internet, et enfin, comment l'intime est traitée par les arts et le design.

L'INTIMITÉ EN MUTATION?

DÉVELOPPEMENT 1

1. Tisseron Serge, *L'intimité surexposée*, Paris, Ramsay, 2001, p. 169

«L'apparence correspond de plus en plus à une mise en scène et de moins en moins à un “reflet de l'identité”»¹. D'après les paroles de Serge Tisseron, dans *L'intimité surexposée*, nous assistons au glissement de la valeur de l'image physique de l'individu. Comportement majoritaire ou point de vue individuel, l'évolution des mentalités questionne aujourd'hui des fondamentaux rattachés au corps et à la perception de soi. Dans ce remaniement psychique, que devient l'intime ?

1.1(A) - DISSOCIATION ENTRE IMAGE ET PERSONNALITÉ

Parallèlement aux conséquences négatives liées au partage d'informations personnelles, l'extimité (notamment celle des adolescents) a permis d'établir plusieurs «degrés» d'intimité, dont une différenciation claire entre le paraître et l'être. Dans *L'intimité surexposée*, Serge Tisseron explique que les développements de l'image et de la vidéo dans notre environnement accentuent, chez certains individus, une attention plus importante portée à leur apparence plutôt qu'à leur personnalité. «Ainsi, depuis la Renaissance et le développement des miroirs qui l'a accompagnée, nous avons pris l'habitude de lier notre identité à notre apparence»¹. Le développement massif de l'image et de la représentation de soi ont permis dans certains domaines de devenir des outils de communication, dans le but par exemple de se représenter dans une certaine posture, tel un beau packaging, bien que la personnalité soit parfois l'inverse de cette représentation. S. Tisseron prend en exemple le milieu politique : «Ceux-ci parviennent à faire croire aux téléspectateurs qu'ils sont sincères en donnant à voir les signes appris de la sincérité...»².

2. *ibid.*, p. 93

L'image peut donc être un outil efficace, s'il est bien maîtrisé par celui qui en use. L'auteur évoque par ailleurs que les jeunes, soumis de plus en plus à la photographie et à l'image numérique, semblent pouvoir dissocier avec aisance leur apparence de leur véritable personnalité : «Ainsi, sous l'effet de la généralisation de la photographie familiale et des nouvelles technologies, les jeunes rattachent beaucoup moins leur intimité et leur identité à la représentation visuelle d'eux-même»³. Cette faculté à pouvoir se «détacher» de cette représentation de soi, est l'un des atouts des participants du jeu télévisé *Loft Story*. Soumis au regard quasi permanent des téléspectateurs, cette

1. Tisseron Serge, *L'intimité surexposée*, Paris, Ramsay, 2001, pp. 92 et 93

3. *ibid.*, pp. 98 et 99

- dissociation est donc primordiale, au point que, selon S. Tisseron, elle en devienne un atout : « La culture des images [...] ne correspond plus à la recherche de ce qui serait un reflet de l'« identité profonde », mais à une exploitation des multiples facettes de soi »⁴. Ces « facettes » correspondraient à l'adoption de plusieurs attitudes permettant à l'individu d'adopter un comportement approprié à l'environnement ou au contexte dans lequel il se trouve. L'auteur analyse enfin que cette dissociation entre image de soi et identité, amène les personnes concernées à se détacher complètement (ou presque) du reflet de leur personne : « Les habitants du Loft appartiennent à une génération qui pourrait dire : « Tu tiens peut-être mon image, mais tu ne tiens rien de moi. » Ils l'abandonnent à qui la prend et ce geste ne ruine pas le sentiment de leur identité »⁵. Ce détachement de l'image, sans pour autant l'abandonner ou la négliger véritablement, semblerait, à première vue, être une faculté plutôt positive. Pour l'auteur, la capacité à entretenir plusieurs facettes au sein de sa personnalité n'est pas forcément contradictoire avec l'attention portée à son apparence : « Ne ressentir aucune aliénation particulière vis-à-vis de celui qui capture en permanence notre image ne veut pas dire que nous soyons indifférents à celles que nous lui donnons. La première de ces attitudes concerne les pouvoirs d'emprise qu'on peut supposer aux images, et la seconde la facette de soi qu'on souhaite, à un moment précis, imposer à l'autre. L'une engage l'illusion que voir, c'est comprendre – celui qui me voit en permanence pourrait donc me percer totalement à jour et établir un pouvoir sur moi – alors que l'autre relève de la séduction »⁶.
- Afin de mieux comprendre ce comportement, le professeur Pierre Gire, sur le site en ligne *Esprit & Vie*, mentionne une dissociation similaire à celle développée dans ce paragraphe, mais en considérant l'être comme la dimension intime de
4. *ibid.*, p. 99
5. *op. cit.*
6. *ibid.*, pp. 99 et 100

notre personne, correspondant au « dedans ». Quant au paraître ou à l'image perçue par les spectateurs, P. Gire nous parle plutôt d'une considération de soi-même, identifiant distinctement le « dedans » du « dehors » de soi : « Ces phénomènes du “sentir” sont liés à des objets. Or, l'intime n'a pas immédiatement d'objet, parce qu'il est une épreuve de soi dans la profondeur de la vie. Il ne s'identifie nullement à un état psychologique du sujet, mais il se donne dans une expérience fondamentale impliquant la conscience d'une profondeur du soi absolument irréductible. Cette conscience est, en quelque sorte, immédiate ou intuitive ; elle ne se déduit pas d'un savoir argumenté, mais elle s'offre comme un “s'éprouver” en différence avec le “dehors” et avec autrui, comme la perception en soi-même d'un espace intérieur infini et vivant d'où émerge une position singulière de différenciation »¹. Cette distinction entre l'espace intérieur et l'espace extérieur de soi, donne là une représentation et une explication de l'attitude actuelle des internautes. En effet, que ce soit conscient ou inconscient, une frontière se constitue entre l'image, qui correspondrait au « dehors », et la personnalité, l'être, qui correspondrait au « dedans », et donc, à l'intime. S'exposer sur Internet ou à travers des supports diffusés (tels qu'une émission télévisée) permettrait ainsi à l'individu de prendre conscience de cette dissociation. Toutefois, P. Gire explique que, malgré cette différence marquée par une délimitation psychologique de l'ordre de la conscience, il subsiste une certaine influence en sens unique, allant du « dehors » vers le « dedans » du sujet. Selon lui, « la conscience, dans le dynamisme d'intuition qui la caractérise, s'exempte de toute série d'opérations successives ; elle exprime la perception des frontières qui opposent le “dedans” au “dehors” ; elle affirme l'altérité du “dedans” qui ne s'absorbe pas dans le “dehors”, mais reste lié au “dehors” au long de la

1. Gire Pierre, « L'intime », in : *Esprit & Vie* (site de la revue catholique de formation permanente, publiée par les éditions du Cerf), http://www.esprit-et-vie.com/breve.php3?id_breve=151, date de publication non communiquée

2. *op. cit.* constitution d'une histoire propre»². Une influence non négligeable dans l'usage d'Internet, puisque le reflet des supports contenant les informations personnelles ou intimes d'un sujet, participent à la construction d'une pensée collective, qui ne correspond pas forcément à la véritable pensée exposée du sujet. De plus, la transformation des informations relatives à l'individu et présentes sur Internet, peut également construire une pensée qui ne respecte pas le « dedans » du sujet visé. La frontière psychologique qui sépare l'extérieur de l'intime chez l'individu se trouve donc perturbée, voire menacée.

Une problématique non négligeable et bien réelle, exacerbée aujourd'hui par une démocratisation des partages et des transformations d'images et d'informations, grâce notamment aux réseaux sociaux. Un enjeu majeur à considérer au sein des pistes de création, énoncées en première partie, puisqu'il s'agit de l'une des contraintes les plus importantes à prendre en compte. Leur conception devra alors diminuer le plus possible l'exposition individuelle à cette menace contemporaine.

1.1(B) - LA RE-CONSIDÉRATION DU PRIVÉ

«Les sources de données à caractère personnel susceptibles d'être exploitées se multiplient, tant en nombre [...] que dans leurs natures. Au-delà des sources classiques, entreprises et administrations, on constate que les individus eux-même transmettent, publient, externalisent des volumes croissants d'information qui peuvent avoir un caractère personnel, voire intime. Des tiers peuvent également produire des informations concernant un individu : en parlant de lui sur un blog, en étiquetant une photo de lui, en commentant une de ses publications, en se liant à lui, en évaluant sa qualité de rédacteur sur un site collaboratif ou de vendeur sur un site d'enchères... »¹. Les propos de Daniel Kaplan, dans *Informatique, libertés, identités*, rendent comptes d'un accroissement important des informations relatives aux individus, questionnant le caractère privé de certaines des actions en ligne.

1. Kaplan Daniel, *Informatique, libertés, identités*, France, FYP, 2010, p. 28

Dans une vision plus large, la communication d'informations relatives à nos faits et gestes, nos déplacements, nos communications ou bien notre position géographique, vers des systèmes informatiques, connaît aujourd'hui une hausse assez importante. Cette communication, d'abord sur la base du volontariat par le biais des réseaux (comme D. Kaplan l'a exprimé à l'instant), puis de plus en plus automatique et non contrôlable par la présence de capteurs dans les objets technologiques (téléphones portables, cartes de transports, voitures, etc.), ne bouleverse-t-elle pas la notion de vie privée ? Bien que généralement, ces agissements n'investissent pas directement les champs de l'intime (d'ordre profond et d'intérieur, parfois corporel)², le partage de ces informations perturbent tout de même l'univers intérieur de l'individu. Même si des agissements dans l'espace public ne renvoient pas directement au caractère

2. cf. définitions en Introduction

intime de l'individu ou à son être physique, ils contribuent à la construction d'une identité et d'une personnalité publique. En effet, n'importe quel acte au sein d'un espace public ou social peut être vu par tous. En revanche, écrire sur un support visible par tous, sans qu'il soit public, peut modifier les libertés de la personne ciblée ou décrite. D. Kaplan, également, mentionne que l'accroissement d'informations générées à l'aide de capteurs, peut mener à une perturbation de la vie privée, au point de reconstituer une identité précise : « les machines captent, produisent, stockent et analysent des myriades de traces, certaines d'une manière explicite quand il s'agit de mémoriser une interaction avec l'individu (paiement, validation d'une carte de transport), d'autres moins, voire à l'insu de l'individu (cas de la vidéosurveillance avec reconnaissance de visage ou de plaque minéralogique, de la géolocalisation des mobiles, de la lecture "sans contact" de puces RFID, etc.). [...] beaucoup d'informations ne sont pas *a priori* des "informations personnelles", construites et collectées comme telles, mais elles peuvent acquérir un caractère personnel *a posteriori* : par analyse, recoupement, traitement sémantique, commentaire d'un tiers, etc. Et les dispositifs susceptibles d'effectuer cette transformation, intentionnelle ou non, se multiplient »³. C'est donc toute la sphère privée qui se trouve perturbée, voire menacée par ces dispositifs technologiques, supprimant à l'Homme la dimension personnelle de ses libertés. Ces changements sont importants à énoncer, puisque, tel qu'à pu le sous-entendre D. Kaplan, les objets contemporains subissent des évolutions technologiques intégrant des capteurs ou une connexion à Internet (souvent implicite⁴) qui permettent d'augmenter l'acquisition d'un nombre de données propre à un individu, permettant aux développeurs et aux commerciaux de réaliser

3. Kaplan Daniel, *Informatique, libertés, identités*, France, FYP, 2010, p. 29

4. De plus en plus, les objets qui intègrent des technologies numériques sont susceptibles d'être programmés pour établir une connexion à Internet, sans en avertir l'utilisateur.

des produits ou des offres commerciales plus personnalisés. C'est ainsi que l'entreprise IBM présente sa nouvelle publicité : «*Nos entreprises nous ont longtemps vu comme des groupes parce qu'elles ne voyaient pas ce qui était unique pour chacun de nous.*

Aujourd'hui des États-Unis au Japon, des distributeurs utilisent l'analytique pour extraire des informations utiles à partir des conversations sur les réseaux sociaux, des avis d'internautes et des historiques de vente. Ceci permet à des entreprises d'augmenter jusqu'à 50% leur chiffre d'affaire en ligne en offrant à leur client une expérience aussi unique qu'eux. Je travaille sur ce sujet. Je suis une "IBMeur". Bâtissons une planète plus intelligente»¹. Alors que l'analyse de

1. IBM, http://www.ibm.com/smarterplanet/fr/fr/smarter_marketing/overview/index.html

données s'effectue déjà depuis les sites Internet et les réseaux sociaux (comme l'énonce cette publicité), l'apparition d'objets «intelligents», car équipés de capteurs et créés sous cette politique, engendrera probablement une analyse constante de données émises par les éléments que nous utilisons ou que nous empruntons. Par exemple, IBM mentionne très clairement sur son site Internet, que le recueillement de données issues des sites existants ne comble pas les possibilités de personnalisation d'offres et de services :

«Dans un monde hyper connecté, la segmentation traditionnelle est insuffisante. Le consommateur ne se reconnaît dans aucune statistique. Pour obtenir son attention et le fidéliser, il faut le considérer comme un individu unique»². Un

2. *op. cit.*

peu plus loin, le site précise : «L'abondance des données aide les entreprises à comprendre toutes les facettes de leurs clients. Une fois réunies, ces connaissances fournissent une meilleure compréhension de chaque individu. Le marketeur peut agir en conséquence pour personnaliser l'expérience client selon ses besoins, ses envies, ses prochaines actions et ses préférences»³. Pour ce

3. *op. cit.*

4. cf. L'identité numérique

type d'entreprise, l'objectif est alors de connaître les habitudes ou les envies de leurs clients, afin de les considérer comme des individus uniques, au lieu de les classer selon des « cibles » ou des « publics types ». L'ambiguïté intervient sur la nature des éléments recueillis. Alors que certains scénarios démontrent qu'il est possible de connaître un individu à travers ses habitudes, sans avoir connaissance de renseignements liés à son identité⁴, nous construisons une société dans laquelle des informations identitaires, et autres, sont demandées ou sous-tirées aux individus.

Par conséquent, nous assistons sûrement à un changement profond de la notion de privé quant à nos actions dans un environnement public, qu'il soit physique ou virtuel. Les informations que nous révélons ou que nous générons involontairement sur des supports sociaux ou à partir de nos objets (téléphone portable, système GPS, géolocalisation, etc.) doivent-elles être considérées comme personnelles ? Ainsi, par ses agissements ou sa présence dans un espace, le corps humain conserve-t-il un caractère privé aux yeux des entreprises ? Il est donc important de contrôler, ou de modifier cette extimité, puisqu'elle transforme de manière irréversible la notion de privé, et touche à l'intime. Un problème auquel la création d'un objet fonctionnel peinerait à se présenter comme une solution. Cependant, la divulgation volontaire, ou l'inattention portée à ce nouveau contexte technologique, ne pourrait-il pas être corrigé, en partie, par l'éducation des générations futures ?

1.2 - UNE ÉDUCATION À NE PAS NÉGLIGER

En dehors du problème de transparence de la part des entreprises, et de la manipulation des données par autrui, celui du comportement des internautes traduit vraisemblablement des difficultés quant à la manière d'exposer ses sentiments, ou de gérer sa communication sur la toile. Alors que nous réprouvons la politique des sites et des réseaux sociaux, visant à conserver nos données personnelles et publiques à notre insu, il en va de même concernant notre attitude. En effet, une éducation, du moins préventive, semble devenir aujourd'hui indispensable pour les jeunes enfants et adolescents, la plupart étant déjà internautes. Alex Türk, dans *La vie privée en péril*, démontre que, malgré l'obligation d'un âge minimum pour s'inscrire sur le réseau social Facebook, la plupart des enfants en école primaire sont déjà membres de ce réseau : «j'ai constaté [...], lors de mon dialogue avec les jeunes de CM1 et CM2 (et donc âgés de 10-11 ans) que 80% d'entre eux étaient des usagers réguliers de Facebook qui prétend pourtant que [...] réserver ses services aux personnes âgées d'au moins 13 ans»¹. Sans remettre en doute la volonté du réseau à appliquer cette règle, les élèves interrogés par l'auteur témoignent de ce fait. De plus, toujours d'après les propos des enfants, rapportés par l'auteur, ces derniers passeraient en moyenne deux heures et demie, par jour, sur Facebook, sans être accompagnés par un adulte. Une attitude qui témoigne donc d'une importante utilisation d'Internet, sans même éventuellement connaître les restrictions, ou avoir un accompagnement parental. Des comportements qui, selon A. Türk, ne sont pas sans conséquences : «S'ils vivent dans le même monde que les adultes, l'informatique transforme leur sens, et les usages du numérique se sont fondus dans le fil et le rythme de leur vie quotidienne»². L'auteur

1. Türk Alex, *La vie privée en péril*, Paris, Odile Jacob, 2011, p. 149

2. *ibid*, p. 148

explique alors qu'un enseignement informatique doit avant tout viser à sensibiliser les enfants à l'impératif de la protection de la vie privée et des données personnelles. Une sensibilisation qui devrait s'intégrer à l'ensemble des programmes et des matières, sous forme d'influence : «Avançons l'idée d'une instruction "civico-numérique" plaçant les notions d'intimité et d'identité au cœur des réflexions partagées avec les élèves»³. Enfin, la préservation du secret des correspondances sur Internet, ainsi que celui de leurs relations doit être un élément non négligeable à l'égard de cet apprentissage. Car il est surprenant que certains adolescents, qui défendent fermement l'accès à leur journal intime, libèrent avec aisance un ensemble d'informations relatives à leur vie privée et intime sur les réseaux sociaux.

3. *op. cit.*

Voilà pourquoi cette éducation doit sans doute comprendre une vision plus large que l'unique usage d'Internet, car c'est aussi un apprentissage face à la société. La recherche en ligne, la navigation sur les sites et s'exprimer sur les réseaux sociaux nécessitent, en effet, le savoir de certains codes de comportements ou de paroles en société, que les jeunes ne maîtrisent pas forcément. À commencer par l'influence des médias contemporains, qui, selon Serge Tisseron dans *L'intimité surexposée*, procurent aux jeunes un sentiment d'appartenance à une génération bien distincte des autres : «le fait que les enfants de plus en plus jeunes soient constitués en cible commerciale a contribué à renforcer chez eux le sentiment d'appartenir autant à une "tranche d'âge" – avec ses marques, ses émissions télé et ses jeux hermétiques aux adultes comme les Pokémons ou Lara Croft – qu'à leur propre famille»⁴. Cette première analyse permet de rendre compte comment certains univers, liés au commerce, aux jeux vidéos ou aux émissions télévisées, influencent leur public. Pour S. Tisseron, ce type d'influence

4. Tisseron Serge, *L'intimité surexposée*, Paris, Ramsay, 2001, p. 29

porté à un public de plus en plus jeune, prend un rôle grandissant dans la construction des repères de l'identité.

En outre, d'après l'auteur, l'émission télévisée *Loft Story* a permis de contribuer à la valorisation d'un apprentissage sur les relations humaines. Révélant d'une manière presque brute les agissements des candidats et les rapports qu'ils entretenaient entre eux, les jeunes téléspectateurs pouvaient ainsi y apprendre les jeux de l'amitié et de l'amour. Selon l'auteur, « ces apprentissages leur semblaient d'autant plus importants que le relationnel et le sentimental sont aujourd'hui largement valorisés [notamment à travers les réseaux sociaux] après avoir été méprisés au profit d'autres domaines jugés plus importants, comme l'engagement professionnel ou politique »¹. En effet, cette émission a valorisé l'extimité, permettant aux jeunes spectateurs, d'apprendre ou de comprendre certains comportements, tels que distinguer une relation amicale, d'une relation amoureuse ou encore, d'une relation exclusivement sexuelle. Alors que cette émission était diffusée dans un contexte où les discours crus sur le sexe étaient à la mode (au cours des années 2000), S. Tisseron compare les différents thèmes abordés à la télévision visant à transmettre une éducation relative à ce domaine : « Avec Hélène et les garçons, les enfants avaient appris la différence entre le “baiser d'amour” et le “baiser de tendresse”. Ici, ils découvraient la différence entre “coucher pour tirer un coup” et “faire l'amour”, et, en plus, qu'il était possible d'en parler ! »². *Loft Story* (et autres émissions de télé-réalité similaires) serait alors devenu un complément d'éducation pour les jeunes, leur permettant d'aborder des sujets peut-être sensibles pour certains, ou confirmer des pensées pour d'autres. Quoi qu'il en soit, à travers cet exemple, l'émission démontre qu'une intimité exposée permet d'amener des réponses partielles,

1. Tisseron Serge, *L'intimité surexposée*, Paris, Ramsay, 2001, p. 31

2. *ibid.*, p. 36

parfois contestables sur le plan de l'éducation. Toutefois, il est important de rappeler que cette extimité restait contrôlée par la chaîne de diffusion, voire censurée si besoin afin de ne pas heurter l'opinion publique.

Pour continuer, S. Tisseron évoque un besoin chez l'enfant de communiquer ses émotions face aux images. D'après lui, cette extériorisation semble être importante car «ce sont les émotions qui donnent leur signification aux images, c'est donc d'elles qu'il faut partir. Il est important que les enseignants chargés de la formation aux images incitent d'abord les enfants à évoquer les effets sensoriels, émotionnels et corporels qu'elles ont produits sur eux»³. À travers les propos de l'auteur, il est intéressant de lier cette vision au comportement des internautes. Ces derniers sont spectateurs, mais aussi acteurs, il semblerait alors important que les «enfants-internautes» apprennent à définir leurs émotions suite à la vision d'images, afin d'en mesurer un minimum eux-mêmes les conséquences psychologiques sur les spectateurs du partage d'image dont il est question. En bref, connaître et savoir définir les sentiments qui se dégagent d'un spectacle, permettrait de mieux comprendre les conséquences ou les risques de l'extimité. S. Tisseron continue son analyse en prenant l'exemple d'un cas contraire, où l'enfant ne serait pas incité à définir ses sentiments à la vue des images : «Un enfant chez qui les adultes n'encouragent pas la verbalisation des émotions éprouvées est conduit à penser que ses émotions sont indignes d'un adulte et qu'être "grand", c'est ne rien ressentir face aux spectacles qu'il voit. Un tel enfant grandit alors en apprenant à écarter de sa conscience les émotions désagréables. Il apprend peu à peu à s'immuniser contre le spectacle des horreurs réelles auxquelles il pourrait être confronté. [...] On voit donc que ce n'est pas la quantité d'images vues qui détermine un

3. *ibid.*, p. 41

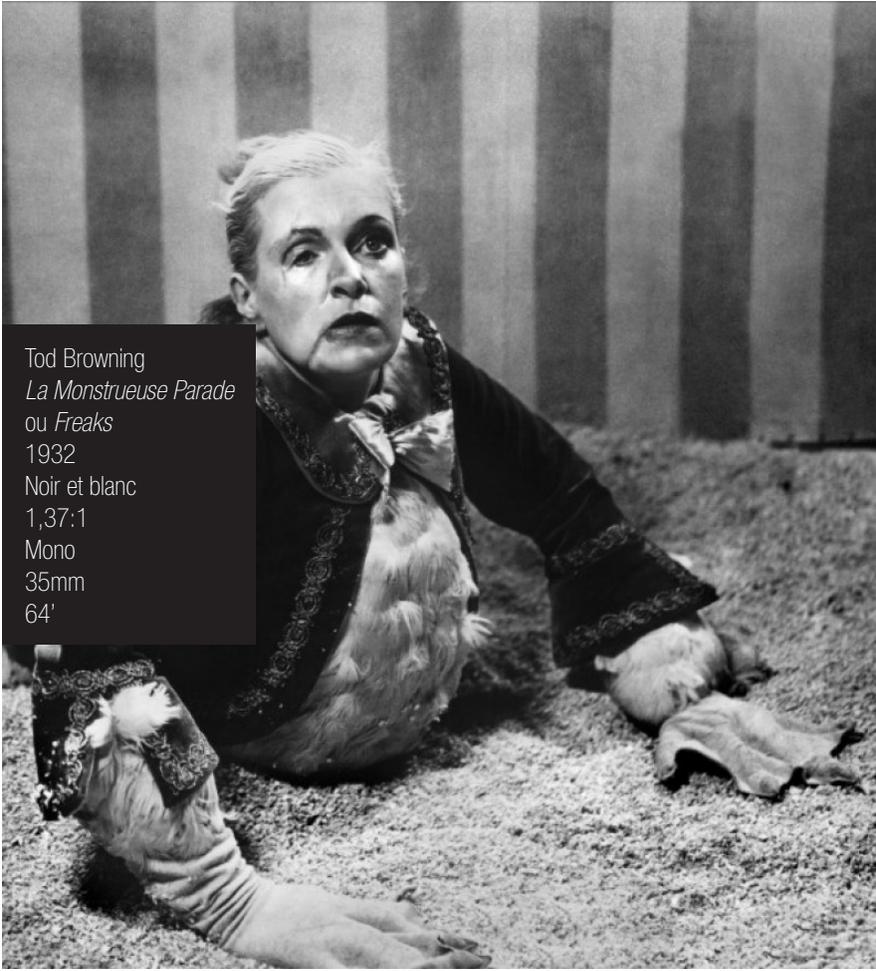
tel risque, mais l'attitude des adultes – parents ou pédagogues – [...]. Dans la relation aux images, c'est au corps sensible qu'il faut rendre voix, parce que c'est là que se manifeste d'abord la capacité de chacun de se mettre à la place de

1. *ibid.*, p. 42

l'autre et d'être sensible à la souffrance»¹. Une analyse qui apporterait une réponse quant à l'une des raisons de l'extimité contemporaine. En effet, S. Tisseron explique : « beaucoup d'enfants utilisent le langage comme moyen privilégié pour gérer les conséquences des images sur eux, mais cela ne leur est possible que s'ils trouvent un interlocuteur prêt à recevoir, à accompagner et à valider les représentations qu'ils se construisent dans une relation en miroir. Le rôle des parents est donc essentiel »².

2. *op. cit.*

Or, le problème que cible ce mémoire réside à la fois dans la nature du support sur lequel ces sentiments sont partagés, puisqu'il s'agit d'Internet, d'un espace donc social, et à la fois dans le type de langage employé, car lisible par tous. Comme énoncé à la fin du paragraphe précédent, les productions en design ne peuvent pallier au problème soulevé ici, puisqu'il s'agit d'un enseignement avant tout humain, et non d'une relation entre l'objet et l'Homme. En revanche, le milieu artistique (peinture, musique, film, performance, etc.) peut être un médium efficace pour interroger ou dénoncer des faits, afin d'interpeller l'opinion des individus et d'y exposer une valeur éducative. Dans ce type de démarche, les productions les plus marquantes sont souvent celles qui heurtent l'opinion publique, que ce soit par le scandale ou la censure. Parmi les plus connues, *La Monstrueuse Parade*, réalisée par Tod Browning (fig. 1), et *Elephant Man*, réalisée par David Lynch (fig. 2), sont toutes les deux des œuvres cinématographiques dont l'orientation principale a été de sensibiliser le grand public au comportement humain, au regard d'êtres



Tod Browning
La Monstrueuse Parade
ou *Freaks*
1932
Noir et blanc
1,37:1
Mono
35mm
64'

Figure 1

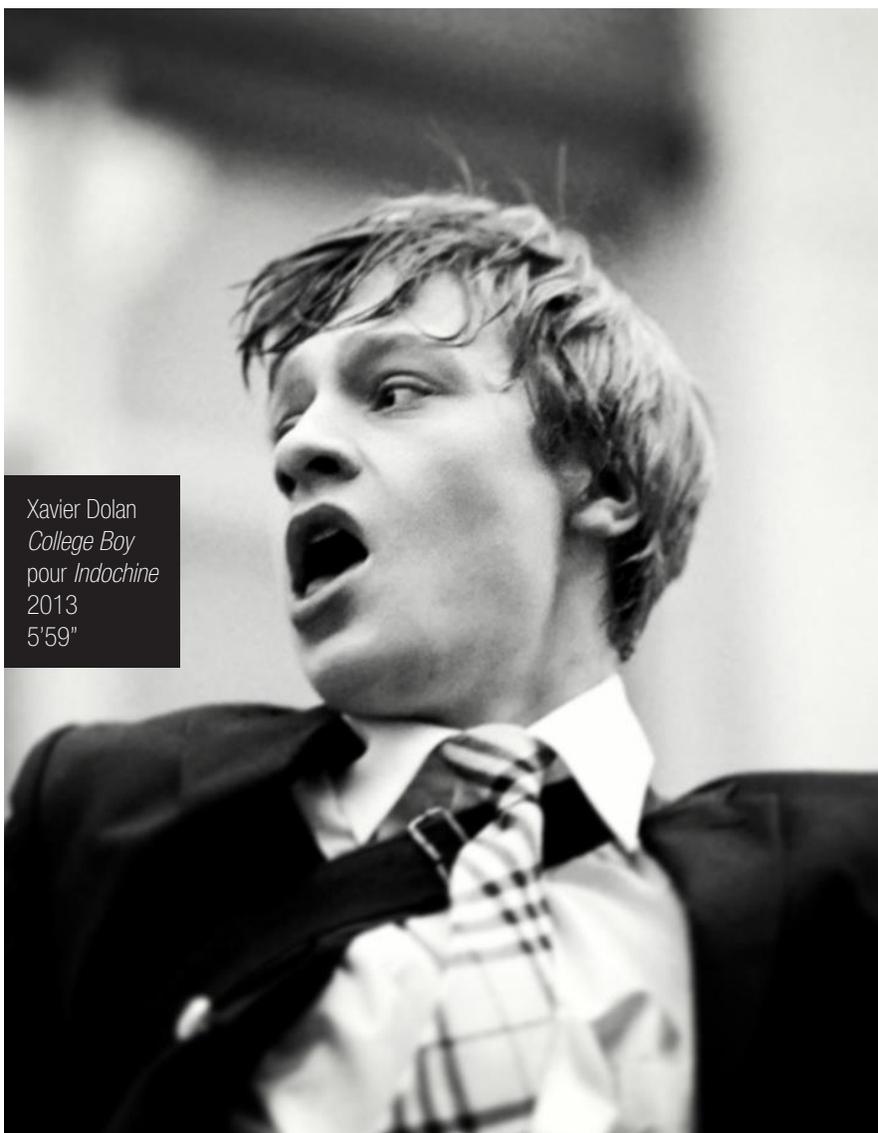


David Lynch
Elephant Man
1980
124'

Figure 2

Figure 3

Xavier Dolan
College Boy
pour *Indochine*
2013
5'59"



physiquement différents. Plus récemment, le clip vidéo *College Boy*, réalisé par Xavier Dolan (fig. 3), est une production visant à sensibiliser les adultes quant à la violence en milieu scolaire. En exploitant la violence des images, les artistes en question interpellent au regard des thèmes abordés, et instaure indirectement une communication à valeur d'enseignement.

Néanmoins, mon choix s'est porté sur l'apport de solutions, à l'état de propositions prospectives (car sans doute non réalisables dans leur fonctionnalité). À l'inverse d'une démarche artistique choquante, et conscient que l'éducation développée ici s'adresse principalement aux enfants, il est important de penser à des productions fonctionnelles et didactiques, destinées à tout public. L'intérêt que je porte dans cette démarche est avant tout de soumettre à l'internaute des solutions lui permettant d'agir avec la même liberté qu'aujourd'hui, mais qui lui proposent de s'interroger sur ce qui doit rester secret, intime ou privé.

1.3 - L'ABONDANCE D'EXTIMITÉ

L'éducation parentale (comme nous avons pu le voir à l'instant), ainsi que la transparence des sites, concernant l'usage de nos données, sont deux éléments pouvant aider l'internaute à mieux maîtriser et contrôler, de façon relative, son extimité. Mais à l'heure actuelle, le dévoilement de soi reste privilégié et affiché. Qu'en est-il lorsque l'individu s'affiche en abondance sur la toile ? Par observation, chaque jour, les réseaux sociaux se transforment en véritables « murs » d'expressions de sentiments, allant de l'anecdote impersonnelle à la plus intime. De plus, parallèlement à la multiplication des espaces sociaux sur Internet, le nombre d'internautes inscrits sur ces espaces progresse chaque jour, augmentant ainsi la quantité de commentaires et d'anecdotes personnelles. Cette multiplication engendre une quantité importante d'informations d'ordre privées et intimes. Dans *Informatique, libertés, identités*, Daniel Kaplan confirme ce phénomène : « Les sources de données à caractère personnel susceptibles d'être exploitées se multiplient, tant en nombre [...] que dans leurs natures. Au-delà des sources classiques, entreprises et administrations, on constate que les individus eux-même transmettent, publient, externalisent des volumes croissants d'information qui peuvent avoir un caractère personnel, voire intime »¹. Cependant, un peu plus tôt, l'auteur évoque une évolution quant à la nature des données transmises par les internautes : « on assiste à la multiplication de données à caractère personnel d'une nature beaucoup plus informelle : productions et expressions diverses d'un individu, messages, contacts, relations et liens, jugements de ou à propos de la personne, commentaires, images, rumeurs, traces de passage ou d'usage, etc., autant de "grains" d'information, jusqu'ici difficilement exploitables à grande échelle, mais dont la forme

1. Kaplan Daniel, *Informatique, libertés, identités*, France, FYP, 2010, p. 28

numérique permet désormais d'en faire plus aisément usage»².

2. *ibid.*, p. 27

Au delà d'un éventuel changement de la nature des informations partagées sur les réseaux, c'est le comportement des internautes sur Internet qui, selon l'auteur, évolue. En effet, leurs agissements sur la toile engendreraient des informations moins précises et moins ciblées quant à leur personnalité ou leurs sentiments, car plus diversifiées dans leur nature. En outre, il est sûr que l'extimité n'a jamais été autant diffusée et visible que ces vingt dernières années. Cependant, l'abondance d'informations, relatives à l'intimité, affichées ne les rendent-elles pas moins vulnérables que ce que l'on pourrait croire? Au contraire, multiplier les informations en nombre et en diversité permet indirectement à l'internaute de noyer son enquêteur sous un amas d'éléments à décrypter ou à décortiquer, pour en trouver l'essentiel. De plus, ce phénomène tend également à banaliser le caractère précieux de l'intimité. En effet, pourquoi épiloguer sur l'intimité de l'un, lorsque toute une société dévoile la sienne? Enfin, l'évolution de ces comportements ne conduit-elle pas à considérer deux intimités différentes : dans un premier temps, une intimité physique, représentant majoritairement celle étant liée au corps, et dans un second temps, une intimité numérique. Celle-ci, moins précise, permettrait de qualifier la nature (propre à la dimension numérique) des propos rapportés par les internautes sur les sites et les réseaux sociaux.

Dans une vision similaire à la différenciation entre l'identité civile et l'identité numérique, et dans le prolongement du paragraphe portant sur la reconsidération du privé, la conception de l'intime par les internautes, serait amenée à évoluer. Sans pour autant parler de schizophrénie, la dualité amorcée par Internet peut être enrichissante pour l'individu. D'après le professeur Pierre Gire, sur le site en ligne *Esprit & Vie*, l'intimité propre au

corps de l'individu, donc celle du « dedans », se nourrit d'informations venant de l'extérieur afin de se constituer une histoire. Car selon lui, l'intimité se qualifie par une vie créatrice : « S'éprouver revient à se représenter, à s'affecter, à se projeter dans l'idéal, à imaginer pour soi des récits de vie, à se reconnaître dans la temporalité, à s'insérer dans des rapports évolutifs avec autrui, à inscrire en soi des événements... Il y a, au creux de l'intime, l'effectivité d'une histoire dans la mesure où cet espace intérieur se trouve sans cesse en confrontation avec le "dehors" dont il filtre les influences, repousse les agressions, accueille des matériaux d'humanité... L'intime est porteur d'une histoire singulière, ce que révèlent les confessions, l'autobiographie, le journal et la correspondance, une histoire impossible à universaliser, en aucun cas interchangeable, enroulée en spirale autour de soi, prenant quelquefois dans son mouvement celle de la famille, des parents, des amis confidents... Cette histoire est celle d'un rapport de soi à soi construit dans la temporalité de la vie mondaine, comme l'écriture d'un "livre du dedans" »¹. Dans ce contexte, l'abondance d'extimité présente sur la toile serait par conséquent positive, puisqu'elle participe à l'épanouissement personnel et singulier des spectateurs. Le dévoilement de soi permettant l'enrichissement de l'intime serait-il donc nécessaire à l'épanouissement humain, et participerait-il inconsciemment au développement de notre maturité ? Quoi qu'il en soit, s'exposer devant les autres n'avance pas uniquement des points négatifs, mais reste aujourd'hui périlleux en l'absence de contrôle des éléments divulgués.

1. Gire Pierre, « L'intime », in : *Esprit & Vie* (site de la revue catholique de formation permanente, publiée par les éditions du Cerf), http://www.esprit-et-vie.com/breve.php?id_breve=151, date de publication non communiquée

C'est pourquoi cet inconvénient doit être pris en compte au sein du projet de création, afin de le corriger, dans le but de profiter des bénéfiques de l'extimité. Ainsi, la conception d'un espace destiné à une exposition mesurée de soi requiert d'instaurer

technologiquement parlant un environnement, une interface plus sûre, dans laquelle l'internaute soit en mesure de contrôler ses informations, et d'en rester maître malgré leur visibilité. Une démarche pour laquelle la recherche d'un nouveau langage pourrait correspondre. Dans le cadre d'un dialogue, communiquer sans pouvoir être relu par des inconnus, ou des personnes extérieures à la conversation permettrait en effet à l'internaute d'assurer une part d'extimité, sans la reprise de ses termes par autrui. Cependant limitée par le contexte, et rapidement contraignante, l'utilisation d'un langage codé trouve ses limites, et ne pallie pas aux risques du partage des données (image, vidéos, etc.) dans un espace social ouvert à tous : reconnaissance identitaire, manipulation des données, traçage, etc. Bien que l'extimité se banaliserait, la dimension sécuritaire demeure un enjeu capital dans mes recherches et pour l'internaute.

1.4 - TENDANCE OU MUTATION SOCIALE ?

Rappelons les propos de Nando Pelusi (psychologue), dans *Psychology Today*, énoncé en première partie et rapporté par Daniel Kaplan dans *Informatique, libertés, identités*, qui expliquerait l'une des raisons de l'importante extimité actuelle : « Le paradoxe est que dans un monde où nous croisons sans cesse des visages anonymes, nous ne manquons pas d'espaces privés. Et quand nous y accédons, nous risquons de glisser dans le détachement, l'isolement et l'anxiété. [...] Nous entrons dans le XXI^e siècle comme des êtres profondément sociaux qui courent le risque de couper le lien qui les rattache à la vie »¹. Selon N. Pelusi, le contexte engendré par les sites et les réseaux sociaux accentue l'extimité qui semblerait alors justifiée, plutôt que gratuite. Parce qu'en dehors d'un besoin de rester en contact avec les individus pour éviter l'exil relationnel, comme l'explique le psychologue, c'est une extimité qui s'affiche en vue d'un apprentissage de soi. En effet, d'après Serge Tisseron, les internautes extériorisent leurs sentiments afin d'en apprendre plus sur eux-mêmes et sur leur personnalité. Dans l'article en ligne « Entretien avec Serge Tisseron : cet obscur désir de s'exposer » du magazine *Psychologie.com*, il développe cette pensée : « En réalité, c'est une tendance essentielle de l'être humain. Elle n'a rien de récent mais, jusqu'à présent, les règles, les codes de bienséance la dissimulaient. La vague moderne de littérature érotique, avec des auteurs (essentiellement féminins) qui évoquent de façon très crue leur jouissance et leurs fantasmes, participe de ce phénomène. Le désir d'extimité est le mouvement qui pousse chacun de nous à mettre en avant une partie de sa vie intime, de son monde intérieur, afin d'avoir un retour, une validation de sa façon de vivre, de penser, à travers les réactions des

1. Kaplan Daniel, *Informatique, libertés, identités*, France, FYP, 2010, p. 25

autres. Grâce à elles, je vais m'approprier mon identité, mieux me connaître et, finalement, enrichir ma personnalité. On saisit par là que désir d'extimité et besoin d'intimité ne s'opposent pas : les deux sont complémentaires². À partir de cette brève analyse, l'exposition de soi ou de ses sentiments sur les supports en ligne participerait donc à la construction de soi. Une construction qui serait néanmoins temporaire dans le processus de mûrissement personnel. S. Tisseron l'évoque également en parlant de «tendance essentielle de l'être humain», comme un passage incontournable, mais temporaire.

D'autre part, il s'agit d'un passage qui ne serait pas exclusivement établi depuis la démocratisation d'Internet, mais présent à toutes les époques, sur des supports de dialogue différents et relatifs à leurs périodes respectives. Le professeur Pierre Gire, dans le site en ligne *Esprit & Vie*, évoque plusieurs grands auteurs qui agissent dans cette démarche, par l'écrit : «Dans l'histoire de la philosophie occidentale, il est possible de repérer quelques "lieux d'écriture" où l'intime se révèle comme une expérience que le sujet fait de lui-même. Nous connaissons quelques exemples : Marc-Aurèle : *Pensées pour moi-même* ; Saint Augustin : *Les Confessions* ; Montaigne : *Les Essais* ; Rousseau : *Les Confessions* ; Kierkegaard : *Journal d'un séducteur* ; G. Marcel : *Journal métaphysique*... Il y a là l'expérience d'une révélation du sujet à lui-même, dans sa propre subjectivité selon un mode existentiel³. Par sa démarche, l'architecte Henri Gaudin témoigne lui aussi de cette attitude. À l'occasion de l'une de ses expositions, il explique sa méthode de travail avant d'entamer un projet. Sous forme d'esquisses, il représente son espace intime, tel qu'il le voit. La présentation de ses projets d'architecture lui permettait ainsi de les dévoiler comme une extension de cette intimité. Selon lui,

2. Taubes Isabelle, «Entretien avec Serge Tisseron : cet obscur désir de s'exposer», in : *Psychologie.com*, <http://www.psychologies.com/Planete/Societe/Articles-et-Dossiers/Entretien-avec-Serge-Tisseron-cet-obscur-desir-de-s-exposer>, publié en octobre 2001

3. Gire Pierre, «L'intime», in : *Esprit & Vie* (site de la revue catholique de formation permanente, publiée par les éditions du Cerf), http://www.esprit-vie.com/breve.php3?id_breve=151, date de publication non communiquée

penser l'architecture revient à définir l'espace dans lequel on se trouve auprès de soi. Autrement dit, la projection passe par l'apprentissage de soi, de son univers, de son « dedans », de son intime. D'où une certaine nécessité à s'exposer afin, de se connaître soi-même dans un premier temps, puis, de se manifester dans un environnement ou dans une démarche extérieure. Une réflexion que S. Tisseron défend dans le cadre d'Internet, en expliquant que les nouvelles technologies n'ont pas accru notre désir d'extimité : « elles facilitent seulement son expression. L'invention de la photographie a poussé chacun à construire son identité à partir de repères essentiellement visuels. Aujourd'hui, avec les nouvelles technologies, la multiplication des images, nous entrons dans une nouvelle phase de l'histoire de l'humanité. Nous nous acheminons doucement vers une perception de l'identité qui passera bien davantage par les sensations corporelles et le ressenti intérieur »¹.

1. Taubes Isabelle, « Entretien avec Serge Tisseron : cet obscur désir de s'exposer », in : *Psychologie.com*, <http://www.psychologies.com/Planete/Societe/Articles-et-Dossiers/Entretien-avec-Serge-Tisseron-cet-obscur-desir-de-s-exposer>, publié en octobre 2001

Par conséquent, le phénomène de l'extimité ne serait pas exclusivement réservé aux usagers d'Internet, mais à l'ensemble des individus et d'une manière propre à chacun. Dans une démarche limitée dans le temps, S. Tisseron explique ainsi que le dévoilement de soi se manifeste aujourd'hui plus facilement par les nouvelles technologies, qui participent à l'entrée dans « une nouvelle phase de l'histoire de l'humanité ».

Toutefois, user d'Internet pour cette étape humaine a, au contraire, profondément modifié l'approche du support pour cet apprentissage. Tantôt utilisé comme une plate-forme de voyeurisme, ou comme une base de données commerciales destinées à améliorer le cahier des charges marketing des entreprises, Internet doit aujourd'hui pouvoir protéger les activités et dialogues des individus. De la communication d'informations administratives au dévoilement personnel, l'internaute s'expose malgré lui aux yeux de n'importe quel individu qui

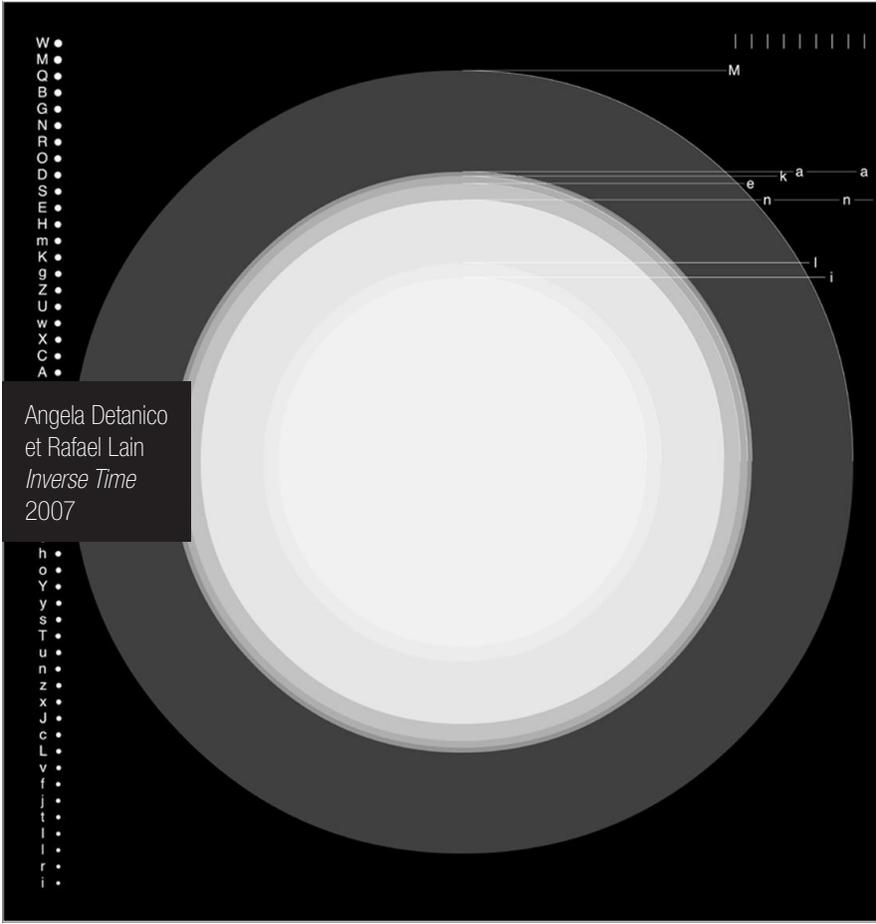


Figure 1

Angela Detanico
et Rafael Lain
Inverse Time
2007

a a ●

a a → a a

a + b = a

a □ — —

a a a a

Figure 2a

Langage crypté
Sans titre
Recherches
2013

Remplacement par un disque noir dont la taille est définie par l'encombrement de la lettre (à la différence d'Angela Detanico et de Rafael Lain qui définisse la taille du disque en fonction de la quantité d'encre utilisée pour la lettre).

Superposition de quatre quarts de tour horaire de la lettre, sur elle-même.

Superposition avec la lettre elle-même, obtenue par miroir sur l'axe horizontal.

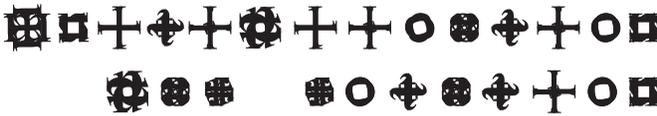
Effacement horizontal de la lettre, ne laissant apparaître que les extrémités.

Même chose que précédemment, mais avec un effacement vertical.

« alignement vertical »



« multiplication par rotation »



« axe de symétrie vertical »

axe de symétrie vertical

« axe de symétrie vertical et horizontal »

Figure 2b

axe de symétrie vertical et horizontal

« effacement horizontal »

effacement horizontal

« effacement vertical »

effacement vertical

Langage crypté
Sans titre
Manipulation des
lettres (recherches)
2013

« axe de symétrie vertical »

axe de symétrie vertical

« axe de symétrie vertical et horizontal »

Figure 3

axe de symétrie vertical et horizontal

« alignement vertical et symétrie verticale »

alignement vertical et symétrie verticale

Langage crypté

Sans titre

Manipulation de la phrase
entière (recherches)

2013

tenterait d'en savoir plus à son sujet.

À partir des différentes analyses menées jusqu'ici, communiquer reste l'action prédominante dans l'extimité. Il semble donc judicieux de mener des recherches orientées vers la conception de nouveaux outils (présentés par exemple sous forme de plug-in), permettant aux internautes de s'exprimer librement, mais à l'aide de caractères non lisibles par tous. C'est pourquoi la conception d'un nouveau langage semble être une alternative intéressante. L'utilisation d'un dialecte codé ou crypté, dans le cadre d'une conversation entre deux personnes (ou plus), d'une communication d'informations sensibles (coordonnées bancaires, identité, etc.) ou tout simplement d'un besoin d'extérioriser ses émotions sans qu'elles soient interprétées par les autres, permettra alors de sécuriser l'extimité dans l'ensemble des situations énoncées. Dans une démarche similaire aux graphistes et typographes Angela Detanico et Rafael Lain, avec *Inverse Times* (fig. 1), l'idée de manipuler ou de s'inspirer des lettres existantes pour proposer une nouvelle manière de dialoguer me semble intéressante. Les premières recherches ont donc ciblées la manipulation des lettres (fig. 2a et 2b) : leur orientation, leur disposition et leur multiplication m'ont permis d'obtenir plusieurs résultats. De même en manipulant les phrases dans leur ensemble (fig. 3). Ces expérimentations m'ont ainsi conduit à rechercher une finalité graphique séduisante, sans pour autant négliger leur insertion dans l'interface numérique et leur usage : la manière de crypter et de décrypter demeurent des questions primordiales dans le développement de cette piste, et fondatrices pour son application technique. Des réflexions qui seront exposées un peu plus loin.

Ce premier développement a permis d'éclairer sur la manière dont l'intime est en train d'évoluer. Que ce soit dans son appréhension, ou dans la manière de l'exposer, les attitudes contemporaines tendent à re-considérer l'intimité d'une manière individuelle. Fragile pour certains, l'extimité peut être bénéfique pour d'autres. C'est pourquoi les productions créatives issues de ces analyses devront proposer de nouvelles interactions, capables de protéger l'intimité dévoilée, mais avec des degrés de visibilité adaptés aux choix de l'internaute. Comme énoncé précédemment, il s'agit de développer des objets didactiques, permettant à l'utilisateur de découvrir par lui-même la sensibilité des informations qu'il transmet. Puisque l'extimité retranscrit une étape temporaire dans la découverte de sa personnalité, il est primordial que les objets intègrent des fonctionnalités qui respectent cette évolution psychologique de l'Homme.

VERS UNE PRISE DE CONSCIENCE COLLECTIVE

DÉVELOPPEMENT 2

1. Kaplan Daniel, *Informatique, libertés, identités*, France, FYP, 2010, p. 80

«Face à la tentation de conserver toujours plus d'informations, toujours plus longtemps [...], de nombreuses propositions visent à formaliser un droit à l'oubli [...]. Il s'agirait alors de prescrire la destruction de certaines données, ou leur anonymisation irréversible [...], à la fois dans des bases de données et dans des index tels que ceux des moteurs de recherche»¹. Comme l'évoque Daniel Kaplan, la recherche de protection de la vie privée sur Internet s'éveille peu à peu. Malgré les enquêtes et les contraintes d'application énoncés en première partie, les développeurs de logiciels et d'interfaces numériques sont en train de prendre conscience que les internautes recherchent toujours une plus grande confidentialité dans leur navigation. Nous verrons alors qu'il existe des outils capables de réduire l'exposition des données générées au cours de l'utilisation d'Internet. Une analyse nécessaire au regard de la finalisation des pistes de créations.

2.1 - UN COMPORTEMENT PARADOXAL QUI ÉVOLUE

1. cf. Enquête personnelle, *Agissements et point de vue individuels d'Internet*, 2013 (fig. 3a et 3b en annexes)

Grâce à une prise de conscience, certes lente, mais collective et unanime face à l'appropriation facile de nos données personnelles sur Internet, les internautes modifient progressivement leurs agissements, en vue de diminuer le nombre d'emprunts laissées. Soit par la création de plusieurs comptes (mail, réseaux sociaux, etc.) ou bien par une attention portée sur la suppression d'informations temporaires, nous adoptons une attitude visiblement plus attentive. Selon mon enquête¹, en effet, pour les internautes supprimant leurs données personnelles en ligne, 85 % d'entre-eux souhaiteraient vérifier si elles ont bien été effacées du site ou du réseau en question. D'autre part, chaque personne possède aujourd'hui, en moyenne, trois comptes mails, chacun lié à des usages biens distincts. Une attention donc plus marquée, à tel point que la protection de la vie privée en ligne tend à devenir un argument commercial auprès des sites Internet et des navigateurs Web. Pour ce qui est des utilisateurs, il est indéniable que l'attention portée à ses actions ainsi qu'à la nature des propos divulgués, sont aujourd'hui plus mesurés ou adaptés selon le type de support. Dans *Informatique, libertés, identités*, Daniel Kaplan confirme ces propos en s'appuyant sur une étude menée par la fondation Pew : « l'apprentissage des sites de réseaux sociaux s'accompagne d'une restriction progressive de l'accès aux profils détaillés. Selon la fondation Pew, fin 2008, 60 % des adultes américains avaient restreints l'accès à leurs profils. En 2007, 66 % des adolescents américains affirmaient la même chose. Enfin, les dirigeants de Facebook savent bien que leurs utilisateurs ne sont pas si indifférents à leurs pratiques en matière d'usage des données personnelles. À au moins deux occasions, la révolte des utilisateurs les a contraints à supprimer

2. Kaplan Daniel, *Informatique, libertés, identités*, France, FYP, 2010, p. 22

ou transformer les fonctions considérées comme attentatoires à la vie privée. Ainsi, au cœur même des nouvelles pratiques numériques, les utilisateurs auraient-ils spontanément développé des usages, des normes, des protections, parfois une étiquette»². Cette analyse témoigne en effet de l'évolution du comportement des cybernautes dans l'usage d'Internet. Un comportement avec une influence de plus en plus importante sur cet environnement, puisque les internautes sont aujourd'hui en capacité d'influencer les choix ou décisions prises par les entreprises, afin de conserver des droits, notamment liés aux libertés et au droit de conserver leur vie privée. Par ailleurs, dans un contexte porté sur l'extimité, l'auteur explique, un peu plus tôt, que le profil d'un internaute varie en fonction de ses recherches et de ses goûts, et sélectionne la nature des éléments qu'il affiche. On parle alors de «théâtralisation de soi» : «Les profils affichés sur ces réseaux apparaissent comme de véritables créations, fondées sur des indices aussi implicites (mes livres ou chansons préférés, les groupes dont je fais partie, les citations que j'affectionne, les photos que je choisis, etc.) qu'explicite. Plutôt que de dévoiler l'individu sans fard, ils visent à rapprocher l'identité affichée de l'utilisateur de "normes" sociales désirables, en tout cas du point de vue de l'utilisateur. Le dragueur de Meetic n'inscrira pas le même profil que celui qui cherche une compagne pour la vie ; ceux qui cherchent un emploi travailleront leur profil et leur recherche de contacts d'une manière différente de ceux qui utilisent le réseau pour entretenir leurs relations professionnelles»³. Ce type de comportement témoigne d'une attention particulière de l'internaute portée sur les informations qu'il diffuse, et sur la nature de l'environnement dans lequel elles sont communiquées. Alors, la diffusion d'informations personnelles trouve peut-être ici une forme de maturité, où l'individu va modifier

3. *ibid.*, p. 21

son approche d'utilisation d'Internet : au lieu d'afficher son quotidien de manière inconsciente avec des anecdotes précises, et dont la finalité n'est autre que de participer à un voyeurisme collectif, l'internaute est enclin à porter une attention plus sensible à la nature des informations qu'il diffuse, et sélectionne avec plus de pertinence le support approprié, qui répond à ses besoins. Pourtant, D. Kaplan énonce dès le début de son livre que, bien que certains individus soient attentifs à leur vie privée sur Internet, il subsiste un paradoxe dans le comportement des internautes : « Le fait semble bien établi : alors qu'ils s'affirment, enquête après enquête, de plus en plus inquiets du fichage numérique, les individus connectés divulguent de manière très libérale des informations sur eux-mêmes et prennent peu de mesures pour se protéger d'éventuels abus de leurs données personnelles »¹.

1. *ibid.*, p. 18

Un phénomène nommé : le « paradoxe de la vie privée », ou *privacy paradox*. Tel qu'il a été énoncé plus tôt dans ce mémoire, l'auteur partage le résultat d'une enquête menée par la fondation Pew, en 2005, qui démontre les pratiques des utilisateurs américains sur Internet : parmi 80 % d'internautes inquiets des entreprises qui conservent et partagent leurs informations personnelles, les deux-tiers ont fournis des informations sur eux, et 58 % d'entre eux ont effectué des recherches ciblant un problème personnel ou lié à leur santé. Bien que cette étude ait été menée il y a huit ans, et n'ait été effectuée qu'aux États-Unis, elle semble représentative des cybernautes mondiaux contemporains. En effet, l'auteur continue en détaillant une autre enquête, cette fois-ci européenne, menée par Ramon Compañó et Wainer Lusoli (de l'Institut de prospective technologique de la Commission européenne) en août 2008, auprès de 5 000 jeunes cybernautes allemands, britanniques, espagnols et français, qui dévoile et développe au total quatre paradoxes significatifs. « Le paradoxe de

la vie privée», pour commencer, où les jeunes (sans préciser la tranche d'âge) continuent de partager des informations sur eux, sans réelle pudeur, et en toute connaissance des risques auxquels ils s'exposent. Le deuxième se nomme «le paradoxe du contrôle»: alors que les jeunes demandent à maîtriser et à contrôler leurs données personnelles, ils ne se soucient ni de les mettre à jour, ni des technologies de protection de la vie privée (*privacy enhancing technologies*, ou PETs : outils d'anonymisation, de chiffrement, etc.). «Le paradoxe de la responsabilité», ensuite, est attribué aux jeunes qui estiment que la responsabilité de protéger leurs données personnelles se partage entre l'État, les entreprises et eux-mêmes, sans pour autant faire confiance à aucun des trois pour l'effectuer correctement. Selon eux, l'État paraît lointain, les entreprises peu dignes de confiance, et estiment qu'eux-mêmes manquent de temps ou de compétences. Enfin, «le paradoxe de la conscience» décrit l'attitude des internautes ayant une approche des technologies protectrices qualifiées de «méconnues» ou étant «mal aimées», et préfèrent apprendre par l'expérience personnelle et sur les pratiques réelles. L'ensemble de ces paradoxes permet donc de comprendre pourquoi il est plus favorable de mener une action individuelle, plutôt qu'une action collective. De plus, comme nous avons pu le développer

2. cf. Le traçage numérique

en première partie², les actions collectives sont souvent contraintes par les systèmes juridiques des pays ou des entreprises. C'est pourquoi il sera plus aisé de développer un outil, une technologie ou un support destiné à l'internaute (donc dans un esprit d'action individuelle) afin de favoriser une éventuelle application. Dans ce registre, nous retrouvons la *PirateBox*. Dans l'article en ligne «Pirate Box, le partage sans le flicage», du journal *Libération*, l'inventeur déclare : «Si quelqu'un de mal intentionné, ou la police, saisit la boîte, il ne

I. Lechner Marie, «Pirate Box, le partage sans le flicage», in : *Libération*, http://www.liberation.fr/medias/2013/02/25/pirate-box-le-partage-sans-le-flicage_884529, mis à jour le 25 février 2013

pourra jamais savoir qui s'en est servi»¹.

Des caractéristiques primordiales, donc, qui coïncident avec la volonté des internautes à pouvoir naviguer sans être surveillés, ou communiquer sans craindre une éventuelle relecture par autrui. Effectivement, la *PirateBox* a pour but d'affranchir les internautes de l'internet actuel (exposé au fichage, à la vente de données personnelles, à la publicités ciblées, etc.). De plus, l'acquisition facile de ce dispositif, par la vente d'un routeur et d'une clé USB (que l'internaute peut également se procurer lui-même, dans un esprit de «do it yourself»), permet d'enclencher, auprès des cybernautes, un entrain pour l'adoption de cette philosophie de partage. Selon d'autres sources, D. Darts évoque ses motivations à prouver au grand public qu'un autre Internet est possible, faisant de ce nouvel espace un endroit anonyme et libre, que ce soit dans l'échange d'informations ou dans l'échange de données. Une procédure qui se veut alors libre et attractive, instaurant à la fois une démarche individuelle, et un esprit collectif par le partage et le libre accès des données de chacun. Une réflexion très intéressante, selon moi, à impliquer et à prolonger dans le processus de conception d'un élément fonctionnel. Le développement d'un dispositif individuel, telle que la *PrivateBox* permettant de créer un nouveau réseau, semble être l'approche la plus adaptée pour pallier aux problèmes de la surveillance générale et d'exposition de son intimité. Néanmoins, la seule contrainte résidant encore dans la *PirateBox* concerne le nonaccès à Internet. Malgré ses contraintes, le Web est un outil qui reste et restera encore largement utilisé par les internautes. C'est pourquoi la *PrivateBox* devra laisser le choix à l'utilisateur d'activer, ou non, la connexion et l'accès à l'internet.

Dans une démarche adjacente, car portant sur le processus de mise en ligne de fichiers et de

CONNEXIONS POSSIBLES (CARTOGRAPHIES)

Cartographie #1 : Réseau personnalisé par l'internaute. Chaque *PrivateBox* rattachée par une ligne rouge représente le réseau « privé » (ou le cercle d'« amis ») de la personne située au centre.

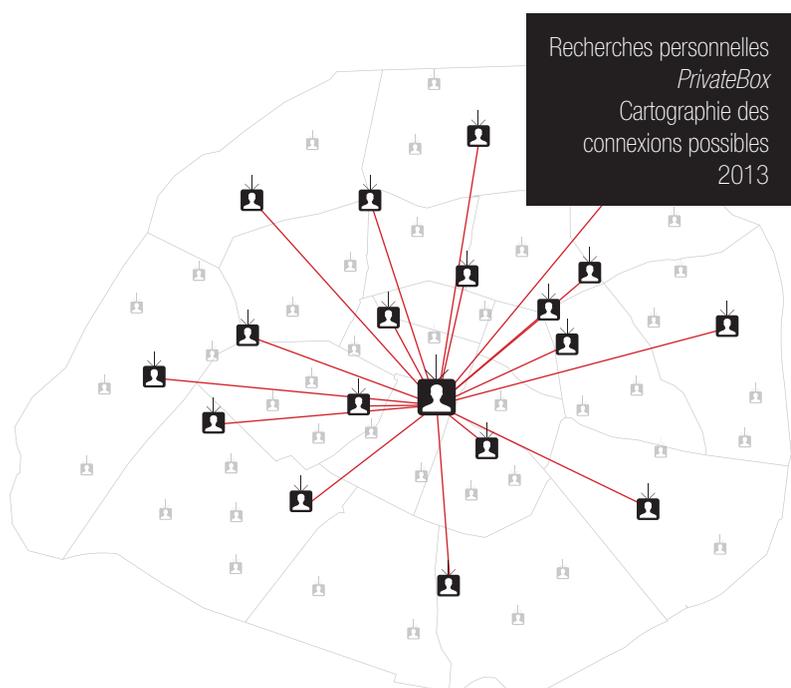
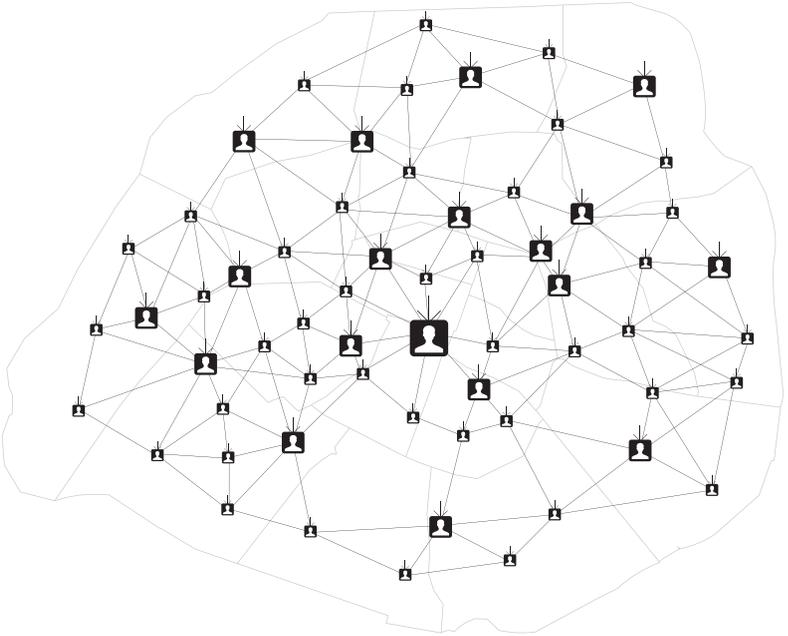


Figure 1a

Cartographie #2 : Le même internaute que précédemment (situé au centre), se connecte cette fois-ci au réseau « public » de la *PrivateBox*. Il s'agit d'une toile parallèle à celle d'Internet, mais dédiée au partage de données communes.

Figure 1b



Légende : cf. annexes (fig. 4, p. 188)

Cartographie #3 : Déconnecté de tous les réseaux *PrivateBox*.

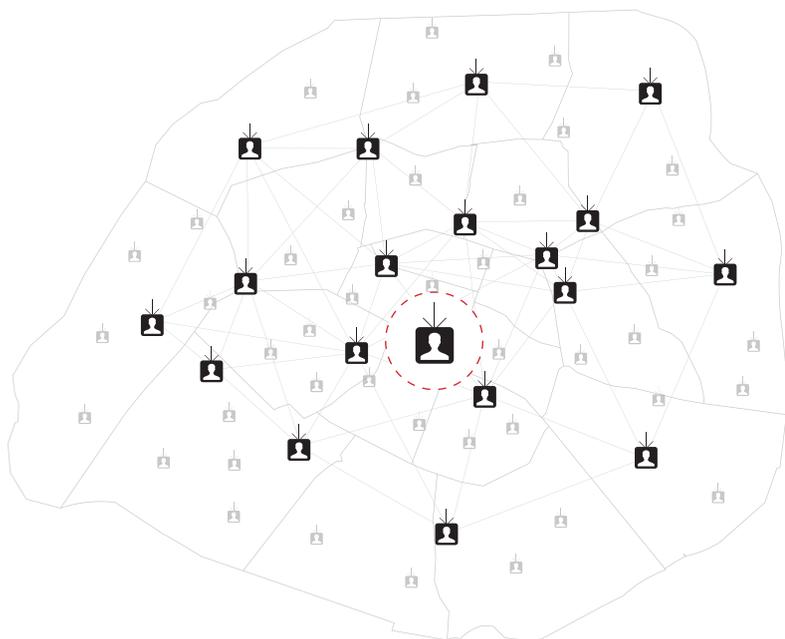


Figure 1c

Pour rappel, ces différents réseaux n'excluent pas la connexion à Internet simultanément.

Légende : cf. annexes (fig. 4, p. 188)

données, Théodore Faure (ancien étudiant de l'ENSCI) présente en septembre 2012 son projet de diplôme *Les Données Domestiquées*. Ce dernier porte sur la décomposition matérielle, en créant des objets qui illustrent et décomposent les différentes étapes situées entre le support numérique et la mise en ligne sur Internet. Dans une démarche parallèle à la préservation de l'intimité, il investit une philosophie d'usage basée sur la matérialisation d'étapes aujourd'hui virtuelles. La matérialisation de ce type d'étape aide, selon moi, l'internaute à mieux cerner et mieux contrôler ses actions par rapport à Internet.

Des enjeux indispensables dans le développement de la *PrivateBox*. Sans pour autant les matérialiser, la décomposition des différentes connexions possibles est une première caractéristique indispensable dans le processus de sécurité pour l'internaute. En plus des bénéfices avancés en première partie, l'internaute pourra établir comme il l'entend plusieurs cercles de visibilité, afin d'exposer à sa guise les données qu'il partage (fig. 1a, 1b et 1c). Grâce aux relations de l'internaute qui composent son nouveau réseau (établi de *PrivateBox* en *PrivateBox*), Internet, ou «l'ancienne toile», deviendra moins indispensable dans les échanges de données et le maintien des contacts, qu'aujourd'hui. Il deviendra alors une base de données publique, comme une sauvegarde générale de la connaissance humaine, mais aussi un lieu de commerce avec les entreprises. La séparation entre Internet et les réseaux des *PrivateBox* est la démarche la plus importante, puisqu'elle permet enfin de dissocier les supports sociaux ouverts à tous, des réseaux sociaux privés construits par les internautes eux-mêmes, et visibles selon les degrés de connaissance, tels que les réseaux sociaux actuels proposent. Ainsi, grâce à la maîtrise et au choix du degré de

visibilité, l'utilisateur oriente lui-même le niveau de confidentialité et de sécurité de ses données mises en ligne. D'ailleurs, qu'en est-il des mesures de sécurité existantes ?

2.2 - UNE CONFIDENTIALITÉ QUI PROGRESSE

Alors que la crainte du grand public reste justifiée face à l'opacité des sites Internet quant à la gestion de nos données personnelles, leur politique vise néanmoins à améliorer la sécurité de navigation. Des moyens de protections existent, à l'heure actuelle, permettant de rassurer l'internaute pendant l'utilisation du Web, en vue d'y effectuer des procédures administratives. Elles interviennent principalement pour des paiements en ligne, où certaines entreprises recourent à une confirmation par sms afin de valider l'achat. D'autres sites demandent une reconnaissance de l'utilisateur par le biais d'informations qui lui sont personnelles. Une démarche souvent connue lorsqu'il s'agit de retrouver un mot de passe oublié. Bien que ces données sont censées rester privées, elles permettent de garantir une sécurité accrue et de limiter les risques de piratage informatique. Mais pour l'ensemble des autres services administratifs en ligne (caisse d'allocation familiale, banque, facture, etc.), seuls l'icône situé dans la barre de lien (en haut à gauche de la fenêtre du navigateur) illustrant un cadenas, et/ou, l'affichage du code «https», au début de l'adresse du lien («s» comme «sécurisé»), permettent de certifier qu'il s'agit bien d'un site protégé.

Par ailleurs, en dépit d'une absence de médiatisation, des outils de protection existent et sont à la portée des internautes, grâce à leur gratuité. Dans *Informatique, libertés, identités*, Daniel Kaplan évoque quelques entreprises qui favorisent l'anonymat en supprimant tout historique lié à l'internaute : «En 2008, deux moteurs de recherche ont tenté de se différencier des leaders en affichant une politique assez radicale en matière de données personnelles. Ask.com a lancé AskEraser, une option qui permet de supprimer toute trace du passage et des requêtes d'un individu sur son

1. Kaplan Daniel, *Informatique, libertés, identités*, France, FYP, 2010, p. 19

site. Le moteur de recherche Ixquick a cessé début 2009 d'enregistrer l'adresse IP de ses visiteurs et a obtenu le premier sceau européen caractérisant une entreprise en ligne respectueuse de la vie privée de ses utilisateurs. Pourtant, le trafic sur ces deux sites a continué de stagner et leur part de marché demeure minime»¹. Tel que nous l'expose l'auteur, malgré l'existence d'outils respectant les agissements des internautes, ils restent inutilisés ou inconnus du grand public. Est-ce alors uniquement un problème de médiatisation, ou subsiste-il des failles technologiques au sein de ces outils de protection, ne permettant pas de garantir pleinement une sécurité pour l'internaute ? Deux exemples viennent répondre, en partie, à cette question. En effet, après avoir vu l'existence d'outils disponibles, mais non sollicités par le grand public, les principales contraintes d'application de ce type d'outils résident dans les accords politiques, juridiques, ainsi que dans les applications technologiques.

Privacy Icons (fig. 1), pour commencer, est un ensemble d'icônes interactifs réalisés par Aza Raskin, directeur du service Expérience, utilisateur de Mozilla. L'interactivité des icônes permet de choisir (en les activant ou les désactivant) si nous souhaitons, ou non, que les sites sur lesquels nous nous rendons, aient un accès à nos données, conservent nos données de navigation, revendent les informations personnelles que nous avons entrées et communiquées, etc. Une application qui limiterait davantage l'exposition de ses agissements sur Internet. Mais son auteur explique que le problème majeur, empêchant la mise en place de cette signalétique interactive, réside dans l'apparition d'une confrontation entre les sites. En effet, s'agissant d'icônes adoptés et intégrés par chaque entreprise sur leurs sites respectifs, celles qui n'opteraient pas pour cette intégration seraient cataloguées par le grand public (puisque l'absence

Figure 1

Aza Raskin
Privacy Icons
2011



Your Data is Used Only for the Intended Use



Your Data May be Used for Purposes You Do Not Intend



Your data is never bartered or sold.



Your data may be bartered or sold.



Your data is never given to advertisers.



Site gives your data to advertisers.



Data is given to law enforcement only when legal process is followed.



Data may be given to law enforcement even when legal process is not followed.



Your data is kept for less than 1 month.



Your data may be kept indefinitely.

d'icônes serait interprétée par les internautes comme un avertissement), pouvant entraîner une chute de notoriété, et donc, une chute économique. De plus, A. Raskin explique que l'utilisation et la revente de nos données personnelles s'effectuent principalement chez les petites entreprises, leur permettant d'avoir une croissance économique, donc nécessaire à leur développement.

Ensuite, dans un registre plus juridique mais avec une finalité apportant des modifications concrètes, *Privacy by Design* (PbD), pouvant se traduire en français par l'expression « la prise en compte de la vie privée dès la conception » et dont le développement a commencé au cours des années 1990, est destiné à mettre en place un ensemble de lois au sujet de la protection de la vie privée des internautes, afin de les appliquer technologiquement parlant aux sites Internet. À partir du site en ligne ADAM (Architecture Distribuée & Application Multimédias), instauré par l'ANR (Agence Nationale de la Recherche), et d'après l'article rédigé et publié par Francesca Musiani (actuellement *Yahoo! Fellow in Residence* à l'Institut d'études diplomatiques de l'université de Georgetown, à Washington), « Le PbD [...] a été présenté comme le principe selon lequel toute technologie exploitant les données personnelles doit intégrer la protection de la vie privée dès sa conception, et s'y conformer tout au long de son cycle de vie. C'est une forme de prévention du risque d'exploitation abusive de ces données qui se met en place, en intégrant un dispositif technique de protection dès la conception des solutions et services »². Or, le PbD reste encore aujourd'hui difficile à appliquer, pour plusieurs raisons. Créé à l'origine sous forme d'une norme, sa fonction est d'intervenir de façon préventive. Néanmoins, cette approche trouve rapidement ses limites, à commencer par les évolutions technologiques rapides, que ce soit des appareils ou bien même

2. Musiani Francesca, « "Privacy by Design": la technologie au service de la vie privée », in : *ADAM*, <http://adam.hypotheses.org/1230>, publié le 30 mars 2012

la mise à jour des sites Internet. Vient ensuite le contrôle de son application par les grands acteurs du Web, où les sanctions légales sont difficilement applicables : du fait que chaque pays ne possède pas les mêmes lois, il est délicat d'en imposer une à l'ensemble des États. Enfin, il subsiste un paradoxe entre le principe du PbD et celui des réseaux sociaux : « ceux-ci ont leur principe de business dans le matching des individus grâce aux données personnelles, et il y a fort consensus entre les utilisateurs et les service providers par rapport à cette dynamique »¹. Cette analyse, menée par F. Musiani, conduit à reformuler le PbD comme « Privacy by Using » : un processus adaptatif dans lequel l'utilisateur occupe une place centrale. En conclusion, toujours selon F. Musiano, le PbD est une norme juridique non applicable à ce jour, car il ne détient pas de protocole de validation scientifique, et se trouve comme étant nuisible quant à l'application du droit en sa forme actuelle. Par conséquent, nous avons pu voir qu'un ensemble d'outils et de procédures, permettant d'améliorer la protection des données personnelles de l'internaute au cours de sa navigation, existent. Néanmoins, les plus efficaces peinent à être appliqués en l'état, en raison d'un ensemble d'éléments développés à l'instant. C'est pourquoi, à travers le développement de la *PrivateBox*, j'ai décidé d'appliquer des mesures de sécurité pour les internautes, non pas depuis les sites en lignes, mais depuis leur *box*. Transposer alors la sécurité collective vers une sécurité individuelle, permet de contourner (au mieux) les problèmes de différences de lois des pays. Plus concrètement, dans le cadre de l'utilisation de la *PrivateBox*, lorsqu'un internaute souhaite télécharger une image que l'une de ses relations a partagé, une demande d'autorisation de copie sera envoyée à son auteur. Ainsi, ce dernier prend connaissance de la circulation de ses données, et choisi à qui

les « donner ». Enfin, plusieurs autres mesures de sécurité interviendront au cours de l'utilisation de cette nouvelle *box*.

Toutefois, il est important de prendre un dernier élément en compte. Actuellement, la sécurité des sites peut présenter quelques contraintes pour ce qui est de son accès. Personne n'étant éternel, qu'adviendra-t-il des comptes individuels et des données qui y sont stockées lorsque leurs auteurs auront disparu ? En effet, toute personne autre que le défunt se trouve aujourd'hui dans l'incapacité de clôturer le compte en question. Bien entendu, cette procédure pourrait engendrer des conflits relationnels autour du groupe de la personne décédée. Néanmoins, pour l'heure, à moins qu'une personne proche ne connaisse l'intégralité des identifiants et des mots de passe pour chaque site, ou bien que le défunt ait anticipé ce genre d'évènement, seule l'entreprise du site concerné est en mesure de s'approprier les données de l'individu. Ce manque d'anticipation est alors à considérer au sein de mon travail de création, si celui-ci engendre une démarche similaire quant à une quelconque identification des internautes.

L'intimité est par conséquent une notion qui commence à être prise en compte par les entreprises à travers leurs sites, et par les navigateurs Internet. Bien que l'ensemble des tentatives de sécurité ne puissent pas être appliquées, les réflexions et les développements autour de la volonté à protéger et conserver le caractère personnel des données ou des actions en ligne, démontrent que nous nous dirigeons vers un Internet plus « confidentiel ». Seul le comportement des internautes semble encore devoir évoluer. Au-delà d'impliquer une éducation, la *PrivateBox* et le langage codé sont deux pistes qui répondent à l'ensemble de ces contraintes. Une dernière étape est cependant indispensable pour mener à bien leur finalisation : comment est-ce que l'art et le design traite de l'intimité ?

L'INTIMITÉ VUE PAR LES ARTS ET LE DESIGN

DÉVELOPPEMENT 3

L'étude de productions réalisées dans ces domaines est une démarche essentielle dans l'élaboration d'éléments artistiques ou fonctionnels. L'analyse de celles-ci va en effet permettre de porter un regard similaire aux artistes et designers, afin de comprendre quels enjeux et quels parti-pris ont été fondateurs dans leurs œuvres, mais aussi afin de cerner au mieux le discours qu'ils revendiquent à travers leurs productions. Par ailleurs, les arts et le design sont souvent le reflet d'une anticipation des faits de sociétés. Qu'en est-il alors du rapport à l'intimité par rapport au contexte actuel ? Et comment est-ce que les artistes-designers traitent-ils la notion d'intimité ?

3.1 - EXPOSER L'INTIME

L'intimité a régulièrement été utilisée comme source d'expression dans les arts, à la fois pour sa représentation, mais aussi pour son inspiration. D'une peinture illustrative, avec *L'origine du monde* réalisée par Gustave Courbet en 1866, au travail de composition photographique d'Anne-Laure Maison, dans *Tableau d'intimité* en 2006, la notion d'intime peut être retranscrite de plusieurs façons, avec des significations souvent nuancées. À partir de l'analyse de plusieurs œuvres d'artistes, à des époques différentes et dans des registres variés, nous allons développer ici quelques façons de retranscrire l'intime, pour énumérer les manières de la communiquer, mais aussi la (ou les) notion(s) qu'elle peut dégager. Cette analyse va permettre d'établir ainsi plusieurs procédés ou méthodes de communication, intéressantes à intégrer au sein du projet de création.

L'exposition d'une œuvre artistique présentant une mise en scène de l'intimité, ou qui tire son discours depuis celle-ci, invite les spectateurs à la regarder ou la considérer autrement, dans un esprit différent de celui du quotidien. En effet, l'exposition de l'intime dans l'art permet de transcender son caractère précieux et individuel en un spectacle, une performance, un discours ou en une action politique. Dans le cadre du tableau *L'origine du monde* (fig. 1) de G. Courbet, la posture du sexe féminin, telle que l'a voulu le peintre, ainsi que le titre de l'œuvre, invitent le spectateur à considérer cette intimité physique dans une approche d'ordre symbolique. En cadrant la représentation pour ne rien laisser apparaître au-delà du haut des seins, et en-dessous des cuisses, l'artiste utilise effectivement une intimité anonyme. Cet anonymat est intéressant à valoriser ici, puisqu'il va permettre de diriger l'attention du spectateur au regard de la signification réelle du tableau. En effet, alors



Gustave Courbet
L'origine du monde
1866
Huile sur toile
46 x 55 cm
Musée d'Orsay,
Paris
(© RMN-Grand Palais,
Hervé Lewandowski)

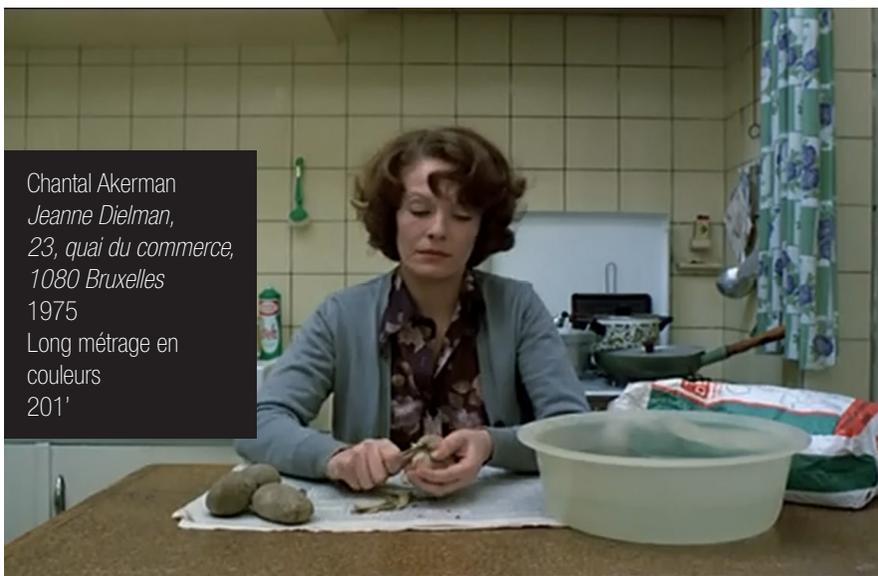
Figure 1



Figure 2

Figure 3

Chantal Akerman
Jeanne Dielman,
23, quai du commerce,
1080 Bruxelles
1975
Long métrage en
couleurs
201'



1. Toute information permettant d'identifier l'individu.

que cette production avait naturellement fait scandale à cette époque, la façon dont G. Courbet met en avant l'intime est primordiale, puisqu'il amène le spectateur à voir au-delà de la dimension réaliste de la représentation, en censurant une éventuelle recherche identitaire¹ de la personne mise en scène. Dans un esprit similaire, le travail photographique *Tableaux d'intimité* (fig. 2) d'Anne-Laure Maison, expose des compositions photographiques, illustrant l'intérieur de plusieurs habitations anonymes. À la nuit tombée, elle sillonne des villes comme New-York, Prague, Amsterdam ou Paris, afin de capturer la lumière, l'ambiance des intérieurs domestiques, des espaces intimes qui sollicitent son imaginaire. Ses reportages photographiques lui permettent ensuite de reconstruire ses propres architectures, dans une composition singulière, mais avec une caractéristique étroitement liée avec celle G. Courbet dans *L'origine du monde*. En effet, alors que les lieux révélés sont habituellement réservés à l'intimité des habitants, leur anonymat reste protégé par un recadrage des photos, ajusté aux bordures de la fenêtre. Une action qui ne permet pas de reconnaître l'ensemble de l'habitation. D'autre part, l'anonymisation est également valorisée de deux autres façons : dans un premier temps, l'artiste capture les intérieurs sans ses occupants, et sans distinction possible des détails de la pièce. Un principe qui permet d'éviter ainsi toute reconnaissance du lieu en question. Ensuite, l'anonymat des lieux est appuyé par le travail de composition de l'artiste, qui, par la multiplication des visuels, désacralise leur dimension intime. Une répercussion également développée précédemment, concernant l'abondance d'informations à caractères personnelles ou intimes sur la toile, où leur préciosité s'estompe grâce à leur multiplicité. Pour continuer, dans le film *Jeanne Dielman, 23, quai du commerce, 1080 Bruxelles* (fig. 3),

la cinéaste Chantal Akerman met en avant le quotidien d'une Bruxelloise, mère d'un garçon de seize ans. Veuve et encore jeune, elle se prostitue, sur rendez-vous, à son domicile. Renfermée dans une vie sans plaisir, elle sera menée jusqu'au jour où son fils s'imposera. Bien qu'il s'agisse d'une œuvre de fiction, par le traitement et la nature des scènes, ce film instaure une dimension hyperréaliste. En effet, ce long métrage avance des scènes du quotidien filmées parfois de façon intégrales, c'est-à-dire sans coupure. Alors que cette singularité contraste avec les films classiques, elle permet de mettre en avant la vie du personnage, plaçant le spectateur dans une démarche similaire à celle du voyeurisme. Sans comparaison directe avec l'émission télévisée *Loft Story*, les deux scénarios mettent en avant un quotidien et par conséquent, une dimension intime des acteurs. Dans le film, l'intime est traitée de façon littéraire, de sorte à ce que le spectateur ait connaissance d'un grand nombre d'informations au sujet de la vie de Jeanne Dielman. D'après Serge Tisseron, divulguer continuellement ce genre d'intimité place les acteurs dans un processus d'héroïsation. Ainsi, la diffusion des scènes intégrales amène le spectateur à vouloir voir ou connaître le peu d'éléments qui ne seront pas montrés. Rentrant ainsi dans un processus d'appropriation de la vie du personnage, l'intimité divulguée de la sorte instaure un comportement de dépendance auprès du spectateur, par la curiosité d'en savoir toujours plus. Un schéma relativement similaire quant à la navigation de l'internaute, qui, par les mots rentrés et les sites visités, définit un parcours tracé, destiné aux entreprises commerciales et aux gestionnaires des données individuelles. Dans cette comparaison, la parcours de l'internaute crée l'équivalent d'un vécu, constamment visible. Alors que le réalisateur affiche volontairement l'intimité des protagonistes, l'exposition de cette intimité est en revanche forcée



Sophie Calle
La filature
avril 1981

Figure 1



concernant les cybernautes. Le développement de la *PrivateBox* semble alors intéressant à mener, afin d'interroger ce suivi permanent qui témoigne d'un voyeurisme, allant d'une démarche bien souvent commerciale, à une démarche parfois malhonnête, et toujours à l'insu de l'auteur. D'où l'intérêt d'une réponse, même utopique, à ce problème quotidien. Enfin, pour rester dans la surveillance quotidienne d'une personne, Sophie Calle, artiste plasticienne, photographe, écrivaine et réalisatrice française, est l'auteur d'un grand nombre d'œuvres photographiques et de performances, dont certaines consistent à suivre quelqu'un afin de tirer des clichés photographiques à son insu, tel que nous l'avons vu à travers *Filatures parisiennes* (1978-1979) et *Suite Vénitienne* (1980). Dans le rôle d'une traqueuse journalière du quotidien d'un ou plusieurs inconnus, ses agissements illustrent parfaitement ceux des entreprises et des technologies chargées d'analyser et de regrouper les données et informations collectées, générées par les internautes, dans le but de reconstituer une identité relativement précise de l'individu traqué. De plus, depuis plus de trente ans, le travail de S. Calle consiste à faire de sa vie, notamment les moments les plus intimes, son œuvre, utilisant tous les supports possibles (livres, photos, vidéos, films, performances, etc.). En exemple, la démarche qu'elle entreprise dans *La Filature* (fig. 1), consista à inviter sa mère à embaucher un détective privé, pour lui demander de suivre sa fille, S. Calle. Un procédé qui lui a ensuite permis d'exposer le travail du détective : photos d'elle et descriptifs de ses déplacements. Parallèlement, elle juxtapose ses récits quotidiens avec ses journées. Une démarche qui, encore une fois, est comparable à l'émission *Loft Story*, analysée par S. Tisseron. Bien que ce ne soit pas le but recherché par l'artiste, le phénomène d'héroïsation (ici, de l'artiste) est présent dans ses productions. En

exposant un descriptif textuel et photographique quotidien de sa propre vie, elle participe au processus de mise en valeur d'elle-même, principalement par la multiplication de son image sur différents supports. De même, l'exposition de cette démarche favorise une position de voyeurisme chez le spectateur, de la même manière qu'avec les téléspectateurs de *Loft Story*. À noter, toutefois, que les productions analysées dans ce paragraphe relèvent avant tout de l'extimité, non pas des lieux ou des personnes exposées, mais des artistes eux-mêmes. Rappelons que selon S. Tisseron, toute forme de production, qu'elle soit photographique, filmique, picturale, ou autre, témoigne d'une extimité. En effet, les productions développées ici, affichent, pour chacune d'entre-elles, une pensée, un sentiment, un désir ou une affection que ressent son auteur. Par ses productions, celui-ci se trouve inconsciemment « mis à nu » face aux spectateurs.

Une extimité qui peut être aujourd'hui restreinte ou limitée grâce au développement d'un langage crypté, principalement destiné à la communication sur les supports sociaux en ligne. La réflexion sur cette piste, illustrée par des recherches typographiques menées précédemment, a permis d'aboutir à la conception d'un dialecte différent de ceux que nous connaissons, inspiré de l'alphabet latin (fig. 1). Prendre le parti-pris de décliner des lettres existantes permet de rendre la démarche plus facilement réalisable et moins complexe que de recréer entièrement une langue écrite. C'est pourquoi chaque « nouveau » caractère est assimilé à une lettre. De plus, le cryptage créé résulte d'une analyse visuelle singulière liée à la structure de la lettre, permettant d'obtenir une variante entre les majuscules et les minuscules, mais aussi entre les différentes polices de caractère. Enfin, plusieurs options s'offrent à l'internaute : grâce à l'ajout d'icônes interactifs présents sur

a b c d e f

a b c d e f

< > < < > >

> > < < > >

A B C D E F

A B C D E F

- < < >

- < > >

Langage crypté
Sans titre
Alphabets
2013

Figure 1

A B C D E F

A B C D E F

A - < < >

A B C D E F

A B C D E F

A B C D E F

«ALIGNEMENT VERTICAL»



Figure 2

«ALIGNEMENT VERTICAL»



l'interface du site Internet, ou d'une configuration effectuée au préalable (générés par l'installation du plug-in, mais non créés à ce jour), l'internaute peut personnaliser la retranscription visuelle de son discours. En effet, en choisissant différents types d'alignements des caractères (sur un axe horizontal et/ou vertical), l'internaute juxtapose les mots, les phrases, ou l'intégralité du texte (fig. 2), réalisant alors un travail de composition, tout en rendant le déchiffrage impossible à établir par un individu « extérieur » à la scène. Bien-entendu, le (ou les) destinataire(s) des messages cryptés auront synchronisés avec l'auteur, la configuration spécifique, leur permettant de rendre les éléments graphiques décryptables.

Par conséquent, cette piste de création permet de pallier à l'exposition d'informations personnelles ou privées, sans restreindre nos libertés d'expression. De plus, la poursuite de cette piste permettrait de développer et d'améliorer les scénarios d'usages présentés à l'instant, en vue, pourquoi pas, d'appliquer cette communication dans des contextes plus sensibles (éventuellement administratifs : bancaires, achats, etc.), afin d'assurer la confidentialité des transmissions d'informations. Néanmoins, le cryptage des communications ne permet pas de protéger l'image de l'internaute à travers le partage et la manipulation de données informatiques en ligne. C'est pourquoi la *PrivateBox* reste la piste privilégiée dans ce travail de recherche, puisque ses fonctionnalités proposent une protection plus adaptée à l'ensemble des contraintes d'utilisation de l'internet analysées dans ce mémoire. Toutefois, comment la question de la protection de l'intime est-elle traitée par les designers produits ?

3.2 - PROTÉGER L'INTIME

Parallèlement à l'univers artistique développé dans le paragraphe précédent, investissant des productions ou des démarches qui tendent à dévoiler le privé ou l'intime, celui du design trouve une orientation contraire au dévoilement. Plusieurs productions manifestent, en effet, la volonté des designers à s'orienter vers des solutions aidant l'individu à retrouver une part d'intimité dans notre société. Nous verrons alors que les caractéristiques des objets présentés traitent la notion d'intime de plusieurs façons, et dégagent des besoins d'utilisation nuancés. Cette analyse permettra ainsi de distinguer les différents besoins des utilisateurs, identifiés par les designers, ainsi que les contextes dans lesquels ces solutions s'insèrent. Enfin, il s'agit d'une analyse nécessaire quant au développement de mon projet, puisqu'elle permet d'éviter une répétition avec l'existant, mais aussi, d'enrichir mon positionnement en définissant éventuellement de nouveaux choix contextuels, fonctionnels, usuels, voire esthétiques.

Pour commencer, il existe plusieurs façons de lier la fonctionnalité d'objet à l'intime. Le design de l'objet va effectivement avoir des orientations différentes suivant les choix du designer, si celui-ci développe un élément destiné à une personne, ou plusieurs personnes. De même concernant son insertion contextuelle, qui va influencer les choix esthétiques, mais aussi matériels. En exemple, *Hush* (fig. 1), réalisé par la designer anglaise Freyja Sewell (basée à Brighton), est un mobilier d'intérieur qui offre la possibilité de trouver un espace intime au sein de l'habitat. Lié à une tendance contemporaine où Internet a transformé l'espace domestique (donc privé) en un espace ouvert et social, la designer a voulu, ici, revaloriser un besoin psychologique majeur contribuant à un état de sérénité, qui consiste à s'accorder des

Figure 1



Freyja Sewell
Hush
2012
Feutre de laine
(épaisseur :
10mm)

HUSH



Joon Soo Kim
Hand On Chair
2009

Figure 2



Kawamura Ganjavian
Deskshell
2012



moments d'intimité (aujourd'hui négligés par le contexte sociétal). La particularité de ce mobilier réside donc dans son scénario d'usage. Alors qu'il se présente sous la forme d'un fauteuil relativement confortable, la souplesse de la structure globale du mobilier, présentée sous forme de pétales et réalisée en feutre, permet à l'utilisateur de rabattre les deux flans latéraux en vue de se créer un bulbe, lui garantissant ainsi un micro-espace, dans lequel il peut se réfugier pour « disparaître » le temps qu'il souhaite. D'après F. Sewell, ce mobilier répond alors au besoin d'intimité individuel et psychologique, en proposant cette structure rabattable.

Pour rester dans l'environnement de l'habitat, le designer Joon Soo Kim propose également le mobilier *Hand On Chair* (fig. 2), qui cette fois-ci, s'adresse à la communication privée entre deux individus. Composé de deux fauteuils orientés l'un en face de l'autre, ce mobilier répond au besoin d'échanger un secret, ou une information jugée personnelle, en présence de plusieurs autres personnes situées dans le même espace. Grâce au dossier et aux accoudoirs s'élevant plus haut que la tête des occupants assis, les spectateurs ont une visibilité largement réduite des deux personnes assises. Ainsi, en optant pour un design qui se veut protecteur, Joon Soo Kim met en avant une volonté de préserver la confidentialité de certaines conversations, dans un espace pourtant déjà privé. À la différence du fauteuil *Hush*, celui-ci vise une intimité collective, liée à l'échange, au dialogue. Ensuite, placé dans un environnement investissant des espaces de travail ouverts, le studio d'architecture et de design international *Kawamura Ganjavian*, fondé par Key Portilla-Kawamura et Ali Ganjavian en 2000, conçoit *Deskshell* (fig. 3). Alors que la multiplication des espaces de travail ouverts a engendré une réduction des zones de confidentialité, *Deskshell* permet de retrouver

cet espace perdu, en créant une sphère intime et individuelle face à son ordinateur, rendant l'écran non-visible par autrui. Il redonne ainsi un usage plus personnel et plus confidentiel de l'ordinateur. *Deskshell* se présente sous la forme d'une structure rigide polygonale, installée autour de l'ordinateur (ou de la surface de travail), qui englobe partiellement la tête de l'utilisateur. Se présentant sous l'équivalence d'un casque bureautique, cette extension respecte les activités de l'individu effectuées sur l'ordinateur, dont certaines nécessitent de rester privées, sans pour autant le couper intégralement de son environnement. La création de cet objet permet alors de retrouver un espace intime afin de rendre l'activité plus confidentielle, car pratiquée dans un environnement social. Pour terminer, les deux objets qui suivent s'inscrivent principalement dans l'environnement extérieur, et répondent au besoin d'avoir un espace intime autour du corps à n'importe quel moment. Le premier objet s'inscrit dans la démarche Dymaxion : acronyme de « dynamic maximum Tension », elle est l'appellation employée par Richard Buckminster Fuller pour plusieurs de ses inventions, dont « sommeil Dymaxion » (fig. 1). Celle-ci a pour but de concevoir un élément permettant d'effectuer quatre siestes de 30 minutes chacune, par jour, à n'importe quel endroit et à tout moment. Dans cette philosophie, le projet devait promouvoir un nouveau rapport entre l'individu et le sommeil, en redéfinissant les relations entre espace personnel, corps humain et milieu environnant. C'est pourquoi cette combinaison correspond au « sommeil Dymaxion ». Les caractéristiques de ce vêtement sont essentielles dans cette démarche, puisqu'elles doivent permettre à l'individu une pratique rythmique du sommeil suffisamment confortable. Le design et le matériau (non précisé) employés dans cette combinaison, répondent ainsi à différentes exigences : elle isole



Richard Buckminster
Fuller
«*Sommeil Dymaxion*»
2009





Gloria Pizzilli,
Arianna Petrakis,
Ilaria Pacini
et Adele Bacci
Veasyble
2009
Polyéthylène,
papier, tissu

Figure 2

à la fois contre le froid et le bruit, offre plusieurs niveaux de soutien pour les différentes parties du corps et marque une séparation bien distincte entre le corps et l'espace, à la fois pour les spectateurs (par l'esthétique du vêtement), et pour l'individu la portant. Sa structure permet en effet de rendre une visibilité du corps relativement réduite. Cette dernière caractéristique est la plus marquante quant à la dimension intime que procure cet élément. Car, en plus d'aménager au porteur une position confortable, malgré l'environnement souvent hostile à la sieste, la perméabilité partielle de cette seconde peau amplifie pleinement la métaphore de la chrysalide, offrant ainsi une manifestation corporelle qui revendique l'espace personnel et intime créé.

Toujours dans une réflexion portée sur la protection corporelle, *Veasyble* est un accessoire vestimentaire, créé par Gloria Pizzilli, Arianna Petrakis, Ilaria Pacini et Adele Bacci, (fig. 2) qui, par sa présence, contraste visuellement avec le reste du corps. Une création qui vient en réaction face au contexte sociétal. En effet, les créateurs avancent une réflexion portée sur l'évolution des relations avec l'environnement domestique, en raison de l'augmentation du nomadisme et de la façon dont cela a affecté le rapport à l'intimité, qui demandent aujourd'hui de nouvelles exigences. *Veasyble* est alors élaboré sur trois concepts clés : l'isolement, l'intimité et l'ornement, et se compose de plusieurs accessoires vestimentaires transformables en coquilles d'isolation, et permettant au porteur d'obtenir une intimité partielle à tout moment. Développé principalement pour un usage individuel, cet accessoire permet néanmoins de constituer une intimité pour deux personnes dans un contexte, éventuellement, amoureux. Cette ornementation qui, visible de l'extérieur par une esthétique contrastée voire parfois offensive, invite le porteur à souligner les parties

corporelles qu'il souhaite préserver du regard extérieur, car considérées comme fragiles, internes ou personnelles. Les deux objets présentés ici, témoignent donc d'un besoin d'intimité corporel au sein d'un environnement extérieur.

En conclusion, l'ensemble des productions analysées dans ce paragraphe, permettent de décrypter l'approche des designers face à l'intimité. Pour chacun des exemples, nous avons pu voir qu'il s'agit d'objets destinés à un usage matériel, qui s'inscrivent dans plusieurs registres, tantôt mobilier, tantôt accessoire de bureau ou vestimentaire. Pour ce qui est de leur approche esthétique, alors qu'*Hush* et *Hand On Chair* ont été pensés comme des objets relativement communs pendant ou en-dehors de leur utilisation, *Deskshell*, la combinaison «sommeil Dymaxion» et *Veasyble*, sont, au contraire, des éléments que les designers ont choisi de faire contraster avec l'environnement, optant ainsi pour une intimité démonstrative. Enfin, ces productions ont permis de distinguer quelques registres d'intimité que le contexte actuel néglige ou valorise peu. Ainsi, nous avons pu identifier les besoins d'intimité psychologique, relationnelle et corporelle. Néanmoins, l'ensemble de ces productions s'inscrivent dans un monde physique, et manifeste une protection de l'intimité de façon matérielle. Or, dans l'ensemble des analyses menées jusqu'ici et afin de restituer une intimité sociétale et relationnelle à l'internaute, sur Internet, les productions développées au préalable doivent interagir avant tout avec les supports virtuels. Une démarche qui inclue donc la proposition d'objets matériels (tels que la carte d'identité numérique¹), mais aussi d'éléments réservés aux interfaces virtuelles, tels que le nouveau langage. Quant à la *PrivateBox*, elle permet de lier ces deux univers, en établissant la liaison entre l'espace privé et les espaces virtuels (publics et sociaux). Pour finir,

1. cf. Une demande récurrente

les analyses menées en art et en design ont permis de relever plusieurs dimensions propre à l'intime. Tantôt individuelle et démonstrative, tantôt impersonnelle et confidentielle, ces distinctions doivent être importantes à considérer afin de clore ce dernier développement.

3.3 - DEUX INTIMITÉS : PERSONNELLE ET COLLECTIVE

Grâce aux précédentes analyses traitant l'intimité avec parti-pris opposé, nous avons pu voir que les arts et le design avancement des champs, des communications et des notions de l'intime diverses et variées, mais essentielles à analyser, afin de les comparer avec les méthodes d'extimité présentes sur Internet, et avec ce qu'elles engendrent. Parmi les solutions apportées par les designers, nous avons pu constater que ces acteurs défendent plusieurs champs de l'intime : psychologique, social, ou corporel. Toutes ces productions trouvent une dimension commune. En dehors du sujet traité, c'est la cible des projets qui détermine mon intérêt. En effet, chacune des solutions est orientée vers l'individu, dans le but de privilégier et de protéger différentes facettes de son intimité. Dans une vision plus générale, lorsque ces facettes sont rattachées à des éléments qui caractérisent singulièrement l'individu (tels que les informations inscrites sur la carte d'identité nationale), nous parlons « d'intimité personnelle ». De même, dans une démarche opposée aux designers, mais qui conserve le sens de l'analyse en cours, les productions de Sophie Calle ou de Chantal Akerman témoignent elles aussi d'une « intimité personnelle », relative à un individu. En effet, l'exposition de la vie d'un unique individu, qui n'est commun à personne d'autre, rend compte de cette singularité. Ainsi, tel qu'il a été développé tout au long du mémoire, la démarche de ces artistes se retrouve aujourd'hui au cœur de notre société. Que ce soit à la télévision ou sur les réseaux sociaux, la vie privée individuelle peut être exposée à travers un grand nombre de supports. Plus précisément, sur l'internet, les internautes partagent un grand nombre d'informations personnelles, dont ils ne sont plus maîtres lorsqu'elles sont mises en ligne. Alors que les solutions en design développées

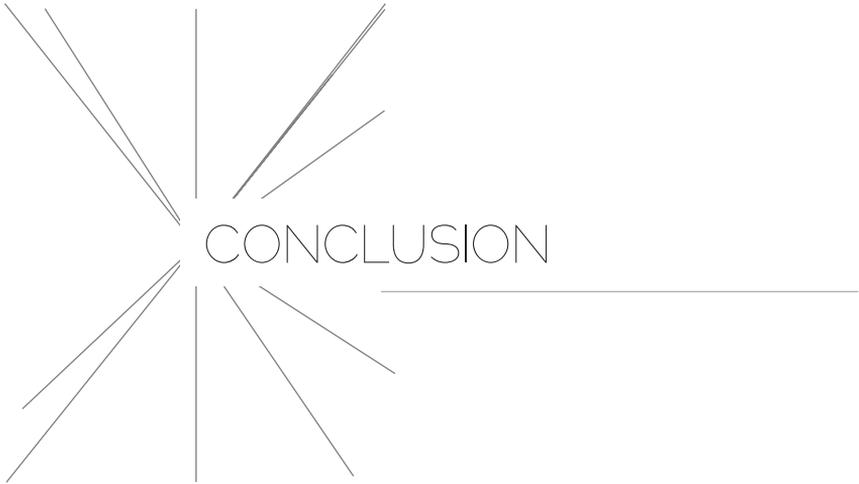
précédemment sont destinées au domicile ou au corps, celles que j'envisage agissent directement (ou indirectement) dans l'univers virtuel, afin d'aider à corriger le comportement des internautes pour diminuer cette extimité, ou de proposer des objets permettant aux cybernautes de rester maîtres des informations partagées.

À l'inverse, les productions artistiques, comme celles de Gustave Courbet ou d'Anne-Laure Maison (développées précédemment), témoignent d'une extimité, certes volontaire, mais contrôlée et mesurée. En effet, dans *Tableaux d'intimité*, ou le tableau *L'origine du monde*, l'intimité affichée exclut les éléments qui participeraient à la reconnaissance de la personne ou du lieu, tels qu'un nom, un visage, une adresse, etc. Dans ce contexte, l'intimité affichée devient impersonnelle, d'où « l'intimité collective ». Dans une optique plus générale, la distinction entre intimité « personnelle » et intimité « impersonnelle » est intéressante à pointer, puisqu'il s'agit d'une clarification permettant de mieux comprendre le contexte d'Internet, et d'adapter la recherche de solutions en vue d'éduquer l'extimité contemporaine.

Par conséquent, la distinction entre ces deux intimités est essentielle dans ma démarche, puisqu'elle permet de définir les informations à laisser apparaître sur Internet, et au contraire, celles à défendre et à protéger. D'autre part, cette distinction aide également à identifier le degré d'intimité des informations révélées sur la toile par le grand public, pour que la conception du projet réponde au plus près des besoins du public visé, le tout dans une fonctionnalité et une finalité plus précise que les solutions existantes.

Ce dernier développement a donc permis d'aboutir à la finalisation des pistes de création. Que l'intimité soit exposée ou protégée, seul le traitement de sa présentation et de sa représentation restent fondateurs dans sa vulnérabilité. Ainsi, nous avons pu distinguer l'intimité personnelle, propre à chacun, donc importante à protéger qui nécessite la création d'objets souvent individuels, et l'intimité collective, moins sensible car commune à chacun d'entre-nous, et donc pouvant être partagée ou exposée.

À l'issue de cette deuxième partie, plusieurs conclusions ont été établies. En effet, les analyses menées sur l'approche contextuelle de l'intime par rapport à Internet, l'évolution de la protection et la communication par les arts et le design de l'intimité, se finalisent par la mise au point des pistes de création. Le développement des principales caractéristiques et fonctionnalités de la *PrivateBox*, ainsi que l'élaboration d'un dialecte crypté, invitent à des usages différents de ceux d'aujourd'hui. Dans l'optique de pouvoir conserver les libertés de communication actuelle, sans mettre en péril la confidentialité de nos données ou exposer des éléments intimes, les propositions élaborées dans ce mémoire tendent à rendre l'internaute plus responsable dans l'usage qu'il a d'Internet.



Dans une synthèse générale, les développements numériques contemporains ont contribué à l'acquisition collective de connaissances diverses. Internet, notamment, a pu ainsi mettre à disposition l'ensemble du savoir universel acquis jusqu'à aujourd'hui. Bien que ces supports n'intègrent pas uniquement des éléments relevant de l'enrichissement humain, ils restent des outils bénéfiques. Toutefois, les analyses menées dans ce mémoire ont permis de cibler une problématique majeure liée à ces nouvelles technologies. Alors que nous jouissons actuellement d'une grande liberté de dialogue, de partage d'informations, de relations sociales et d'espaces accueillant l'ensemble de ces usages, la protection de nos données personnelles se voit menacée. En effet, l'environnement numérique compte maintenant un très grand nombre d'espaces aux fonctions aussi diverses les unes des autres, capables d'engendrer des informations, d'ordre personnelles. À travers les différents scénarios analysés en première partie, Internet apparaît comme un espace majoritairement investi par les entreprises commerciales et les réseaux sociaux, qui imposent des scénarios d'usage obligeant l'internaute à communiquer des informations qui lui sont personnelles. Conjointement, il s'avère que l'attitude des cybernautes contribue à ces méthodes, d'une part, en communiquant des données véridiques, et d'autre part, en se dévoilant librement *via* les supports en ligne par des anecdotes, parfois intimes. Sans procéder à une dénonciation collective, la recherche de solutions créatives (qu'elles soient artistiques ou fonctionnelles) permettant de pallier aux problèmes que soulèvent ces attitudes, a ainsi pu émerger. Ensuite, la seconde partie, portant sur le comportement du grand public qui découle de l'extimité globale, a permis de préciser le contexte dans lequel les productions seront inscrites. Des analyses indispensables dans la construction de

nouveaux objectifs, technologiques et humains, qui permettent de saisir l'importance des démarches menées par les artistes et designers. Ces analyses, appuyées par un ensemble de références sociologiques, philosophiques, politiques, et autres, ont par conséquent aidé à définir et à développer quelques pistes de création. Bien qu'elles répondent à la problématique du mémoire, elles n'en sont pas pour autant arrêtées. La carte d'identité numérique et interactive, l'élaboration d'un nouveau langage et la conception de la *PrivateBox*, ont chacune des degrés d'aboutissement différents, et se doivent de rester à l'écoute des évolutions technologiques, contextuelles, mais aussi intellectuelles.

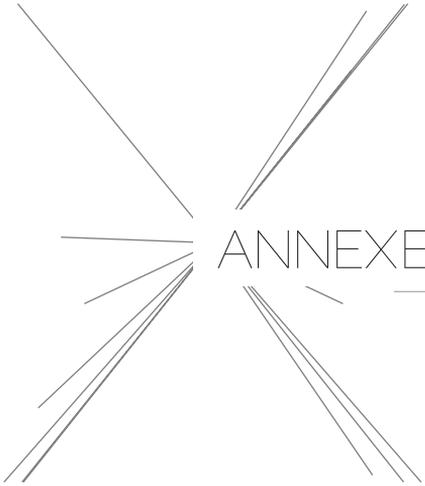
À travers les propos de l'universitaire Dr. Tal Zarsky¹, Daniel Kaplan indique que les réponses actuelles visent à modifier, interdire ou restreindre des pratiques existantes, qui interviennent à des moments précis pendant l'utilisation du Web. De façon concrète, cela reviendrait à créer l'équivalence de nouveaux chemins d'accès aux informations ou aux sites déjà existants sur la toile. Toutefois, l'auteur évoque qu'il s'agit d'une action trop délicate, car elle serait soumise à un trop grand nombre de facteurs à renseigner. C'est pourquoi il poursuit : « D'où la tentation de changer entièrement de paradigme ; de proposer une réponse globale, dégagée de tout héritage, censée simplifier la solution en éliminant le problème. Pour simplifier, trois propositions s'inscrivent dans cette démarche : la transparence absolue, l'anonymat, et la propriété des données personnelles »². Ces trois derniers éléments, fondateurs dans le processus de création des pistes élaborées au cours de ce travail d'écriture, permettent ainsi de privilégier celle de la *PrivateBox*. En l'état, cette proposition répond au mieux à l'ensemble des contraintes énoncées dans cette citation, mais aussi à l'ensemble des analyses menées dans ce mémoire. De plus, selon l'idée propre d'Hannah Arendt, nous vivons une

1. Tal Zarsky est maître de conférences à l'Université de Haïfa – Faculté de droit. Ses recherches portent sur la confidentialité des renseignements, la politique d'Internet, les lois des télécommunications et du commerce en ligne, la réputation et la confiance.

2. Kaplan Daniel, *Informatique, libertés, identités*, France, FYP, 2010, p. 43

importante socialisation (donc une ouverture sur autrui), notamment au sein des espaces historiquement privés et fermés, tel que l'habitat. Une idée qui se prolongerait par une tendance contemporaine, manifestée par l'effacement progressif de la différence historique entre le public et le privé. Ainsi, toujours dans la réflexion d'H. Arendt, la socialisation des existences amène à l'affadissement des espaces privés. Or, ça n'est pas le devenir public des existences, au sens historique de ce terme. D'où l'intervention de plusieurs interrogations quant à ce phénomène : avons-nous trop d'espaces sociaux, et pas assez d'espaces pour soi, dédiés au repos ? N'avons-nous pas besoin d'espaces d'absence de sollicitations ? Dans ce cas, devons-nous repenser les espaces de halte ?

L'ensemble de ces questions pourront alors trouver un écho partiel dans le développement de la *PrivateBox*. Grâce à ses fonctionnalités, cet objet répond au plus près aux exigences énoncées, afin de conforter l'internaute dans le renouement avec un espace qui lui soit réellement dédié, donc partiellement privé. Par conséquent, en maîtrisant ses données et leur divulgation dans un cercle défini, les notions d'anonymat, de transparence et de propriété sont ainsi respectées. Une production qui, pour finir, coïncide avec l'idée d'apporter aux individus, non pas un design marketing, mais un design responsable et utile à ses contemporains.

A stylized graphic consisting of several thin, light gray lines radiating from a central point, forming a starburst or sunburst shape. The lines are of varying lengths and angles, creating a dynamic, multi-directional effect.

ANNEXES

Figure 1

Kim Cameron (architecte de l'identité et de l'accès de Microsoft), « Les sept lois de l'identité », in : Kaplan Daniel, *Informatique, libertés, identités*, France, FYP, 2010 p. 92

*Les sept lois de l'identité*⁴¹

- 1- Contrôle et consentement de l'utilisateur : l'utilisateur doit consentir à la révélation d'informations sur son identité.
- 2- Divulcation et usage minimaux : la meilleure solution de long terme est celle qui demande le moins d'information personnelle et en limite le plus étroitement l'usage.
- 3- La loi du plus petit nombre de parties : les systèmes d'identité numérique ne doivent dévoiler des informations personnelles qu'aux parties qui jouent un rôle nécessaire et justifiable dans une relation donnée.
- 4- L'identité directionnelle : un métasystème d'identité universel doit supporter à la fois des identifiants « omnidirectionnels », que tout le monde peut connaître (par exemple, l'adresse d'un site web) et des identifiants « unidirectionnels », limités à une transaction précise entre des parties connues.
- 5- Pluralité des opérateurs et des technologies : un métasystème d'identité universel doit faciliter et organiser l'interopérabilité de multiples technologies exploitées par de multiples fournisseurs d'identité.
- 6- Intégration humaine : un métasystème d'identité universel doit considérer l'utilisateur comme une composante essentielle, au travers d'interfaces homme-machine sécurisées et claires.
- 7- Une expérience homogène dans des contextes différents : un métasystème d'identité universel doit proposer une expérience utilisateur simple et homogène, tout en garantissant le cloisonnement des relations entre différents opérateurs et technologies.

⁴¹ « The Seven Laws of Identity » de Kim Cameron, voir le lien en fin d'ouvrage, note n° 41. L'encadré ci-dessus est une traduction de l'auteur.

Figure 2

Lancelot-Miltgen Caroline,
« Comportement habituel
de transmission de données
personnelles sur l'internet »,
in : Kaplan Daniel,
*Informatique, libertés,
identités*, France, FYP, 2010
p. 24

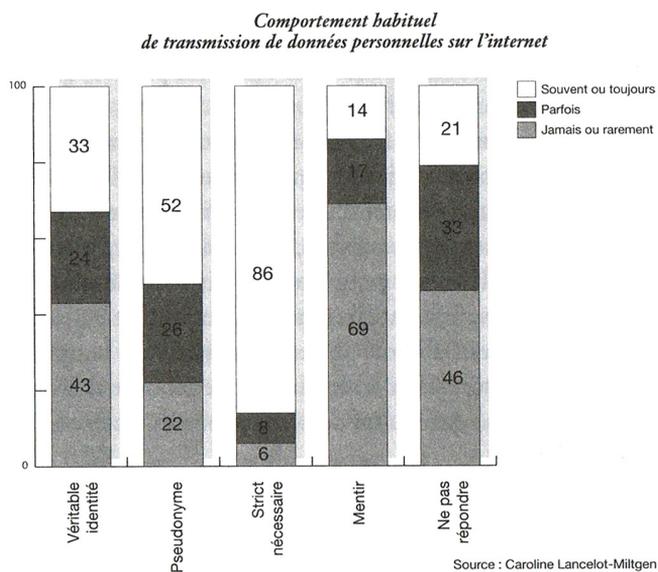


Figure 3a

Enquête personnelle,
*Agissements et point de
vue individuels d'Internet,*
questionnaire, 2013.

SONDAGE

1. Quel âge avez-vous ?
2. Quel réseau social utilisez-vous le plus ?

[si vous n'en n'utilisez aucun, aller directement à la question n°7]

3. Combien de temps passez-vous sur ce réseau social par jour (en moyenne) ?
4. Combien de comptes possédez-vous sur ce réseau ?
5. Si 1 compte, utilisez-vous votre véritable identité ?
 - Si oui, pourquoi pas un pseudo ?
 - Si non, pourquoi pas votre vrai nom ?

6. Si 2 (ou plus), pourquoi ? Lequel utilisez-vous le plus ?

7. Combien de comptes mails possédez-vous ?

8. Quelle utilisation faites-vous de vos différents comptes ?

9. Parmi les éléments que vous publiez (ou que vous partagez), pensez-vous que certains relèvent du cadre personnel, voire intime ?

Sur les sites (commerciaux), communiquez-vous toujours votre véritable identité lors de votre inscription (nom, date de naissance, ...) ?

10. Lorsque vous êtes amené à rencontrer quelqu'un que vous ne connaissez pas (hormis son nom), le / la recherchez-vous sur internet (Google / Facebook / LinkedIn / ...) ?
11. Votre identité numérique vous importe-elle ?
12. Si oui, l'entretenez-vous ?
13. Si non, comptez-vous la développer ?
14. Si vous aviez la possibilité de vérifier qu'un site a bien effacé les informations que vous avez supprimées, le feriez-vous ?
15. D'après l'utilisation que vous en faites, comment définiriez-vous internet ?
16. Si demain, tous les ordinateurs n'étaient plus équipés d'espace de stockage, ou conserverez-vous vos données : espaces de stockage en ligne, ou disque-durs externes ? Pourquoi ?
17. Pour finir, êtes-vous d'accord avec l'idée de « rien à cacher, rien à me reprocher » ?

Figure 3b

Les questions précédentes (fig. 3a) ont été répondues par 27 internautes, dont la moyenne d'âge est de 28 ans. Il révèle que chaque internaute, en moyenne, possède 3 comptes mail, et passe 1h30 par jour, uniquement sur les réseaux sociaux.

L'ensemble des réponses ont été reportées sur une échelle de 100, afin d'obtenir les données qui suivent en %.

Utilisation de sa véritable identité pour les réseaux sociaux :



Utilisation de sa véritable identité pour les sites commerciaux :



Enquête personnelle,
Agissements et point de
vue individuels d'Internet,
réponses graphiques, 2013

Partage régulièrement des informations jugées personnelles :



Partage régulièrement des informations jugées intimes :



Recherche d'informations, sur Google, à propos d'une personne rencontrée, ou pas encore rencontrée :



Qui considère l'identité numérique comme importante :



Qui entretiennent et/ou surveillent leur identité numérique :



Qui souhaiteraient vérifier que leurs données supprimées aient bien été effacées du site concerné :



Sans espace de stockage sur les ordinateurs, ou préférerez-vous conserver vos données (disque-dur externes ou stockage en ligne) ?



Adhèrent à l'idée de « rien-à-cacher-rien-à-se-reprocher » :

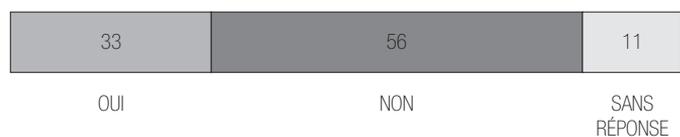
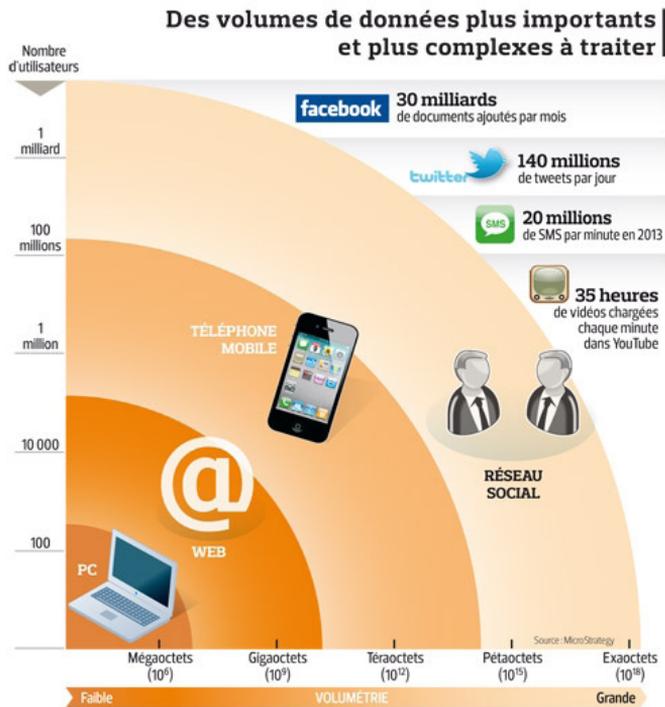


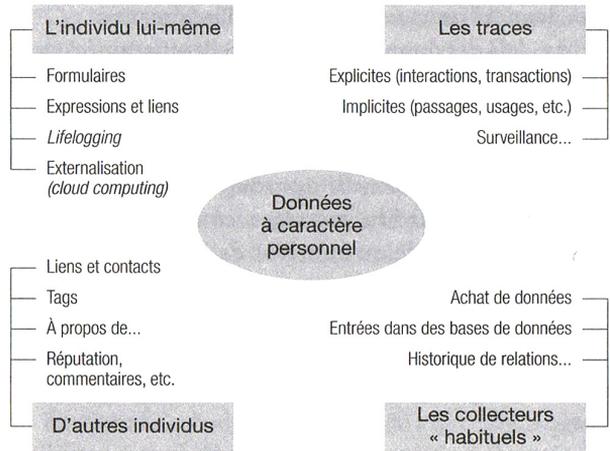
Figure 4



Cherki Marc, « Des volumes de données plus importants et plus complexes à traiter », in : « Le défi de la multiplication des données numériques », *Le Figaro*, <http://www.lefigaro.fr/hightech/2011/12/27/01007-20111227ARTFIG00354-le-defi-de-la-multiplication-des-donnees-numeriques.php>, publié le 27 décembre 2011

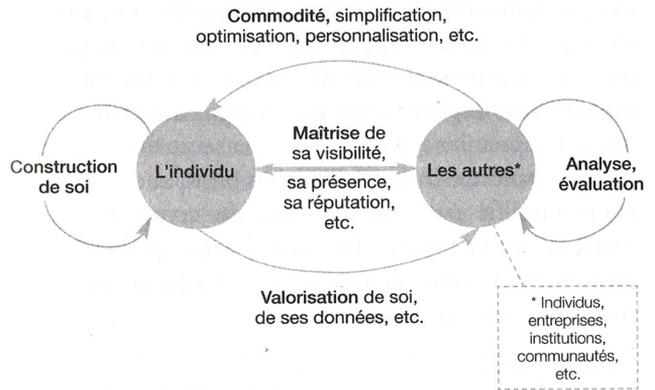


Kaplan Daniel, image sans titre, in : *Informatique, libertés, identités*, France, FYP, 2010 p. 28

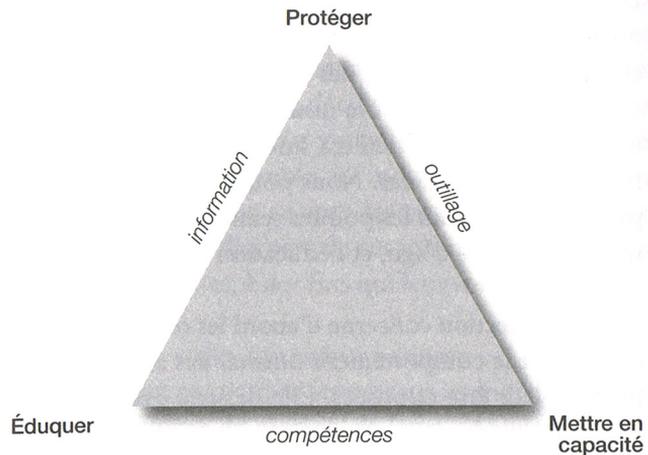


Identité numérique : les motivations à agir

Kaplan Daniel, « Identité numérique : les motivations à agir », in : *Informatique, libertés, identités*, France, FYP, 2010 p. 53



Kaplan Daniel, « Le triangle de la cogestion des données personnelles »,
in : *Informatique, libertés, identités*, France, FYP, 2010
p. 74



Kaplan Daniel, image sans nom, in : *Informatique, libertés, identités*, France, FYP, 2010 p. 75

	Construction de soi	Commodité	Maîtrise	Valorisation de soi
Construction de soi	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Lifelogs ◦ Veille personnelle 	<ul style="list-style-type: none"> ◦ VRM 	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Droit à l'oubli ◦ « Clair-obscur » ◦ Coaching 	<ul style="list-style-type: none"> ◦ E-porfolio
Commodité		<ul style="list-style-type: none"> ◦ Fédération d'identités ◦ Tableaux de bord multiservices 	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Portabilité et interopérabilité ◦ <i>Privacy by design</i> ◦ Personnalisation sans identification 	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Négociation des données personnelles
Maîtrise			<ul style="list-style-type: none"> ◦ Législation et autorités de protection ◦ PETs 	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Hétéronymat ◦ Droit d'accès et de récupération ◦ L'identité numérique comme compétence
Valorisation de soi				<ul style="list-style-type: none"> ◦ Marketing de soi

*Peut-on réellement anonymiser des données ?*⁹

Hubert Guillaud, Internet Actu

Au milieu des années 1990, une commission d'un groupe d'assurances américain décidait de publier les données médicales anonymisées d'employés de l'État du Massachusetts.

Une étudiante en informatique, Latanya Sweeney, en demanda une copie et travailla à leur « réidentification ». Le gouverneur du Massachusetts assurant que l'organisme d'assurances avait protégé chaque patient en effaçant tous les identifiants

nominatifs, Sweeney utilisa les listes de votants de la petite ville où habitait le gouverneur et croisa les deux bases de données. Dans cette ville, six personnes seulement partageaient les mêmes dates de naissance, trois étaient des hommes et une seule avait le même code postal... L'informaticienne envoya au gouverneur tout son dossier médical. Quelques années plus tard, Latanya Sweeney démontrait que 87 % des Américains pouvaient être identifiés uniquement à partir de trois informations : le code postal, la date de naissance et le sexe.

Beaucoup d'informations apparemment anonymes peuvent devenir personnelles quand elles se combinent avec suffisamment d'autres données. Dans un article sur « l'étonnant échec de l'anonymisation »¹⁰, Paul Ohm, de la faculté de droit de l'université du Colorado, explique qu'avec toute l'information que nous disséminons en ligne, nettoyer les données des identifiants les plus évidents ne suffit plus. Réidentifier ou désanonymiser des données se fait le plus souvent avec une étonnante facilité. « La science de la réidentification bouleverse le paysage politique de la confidentialité en sapant la foi que nous avons placée dans l'anonymat », écrit Ohm. Dans une telle situation, estime-t-il, des choix devront être faits : il n'y aura aucun moyen de garantir à la fois une utilité maximale des données et une confidentialité maximale.

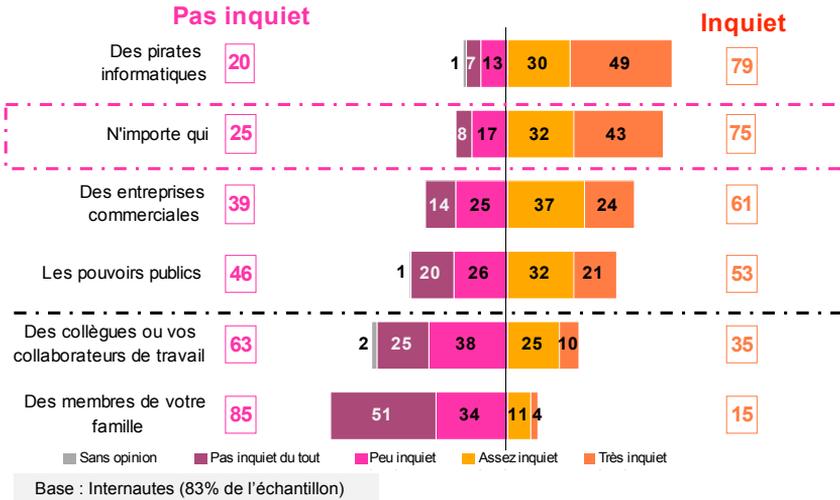
Les informations à caractère personnel, identifiables *a posteriori*, sont une catégorie en expansion constante : il y a dix ans, personne n'aurait classé des critiques d'internautes sur des films, des requêtes de recherche ou les trajets domicile-travail dans cette catégorie. La distinction entre les données à caractère personnel et les autres devient difficile à maintenir. Des données présentées comme anonymes ne le sont souvent pas du tout, prévient l'Electronic Frontier Foundation dans un billet tendant à définir ce qu'est une information « identifiable »¹¹ :

« Étant donné le nombre de variables qui permettent de nous distinguer, nous sommes bien plus différents les uns des autres que nous nous y attendions, et il y a plus de sources de données que nous le pensons qui peuvent être utilisées pour préciser exactement à qui fait référence un enregistrement particulier. »

Guillaud Hubert, « Peut-on réellement anonymiser des données », in : Kaplan Daniel, *Informatique, libertés, identités*, France, FYP, 2010 pp. 29 et 30

Un niveau d'inquiétude élevé quant à l'utilisation de ses données personnelles

Inquiétude par rapport au fait que les informations que l'on peut laisser sur Internet puissent être vues et utilisées par :

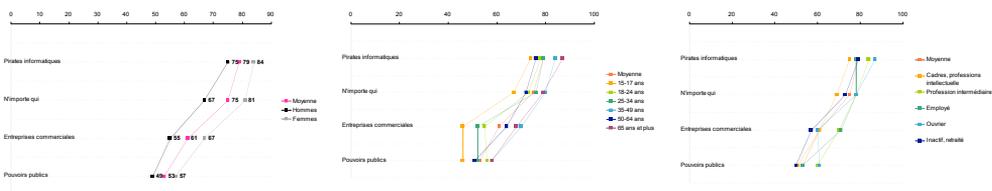


Des clivages de genre, de génération et de CSP

Les femmes se montrent beaucoup plus inquiètes que les hommes

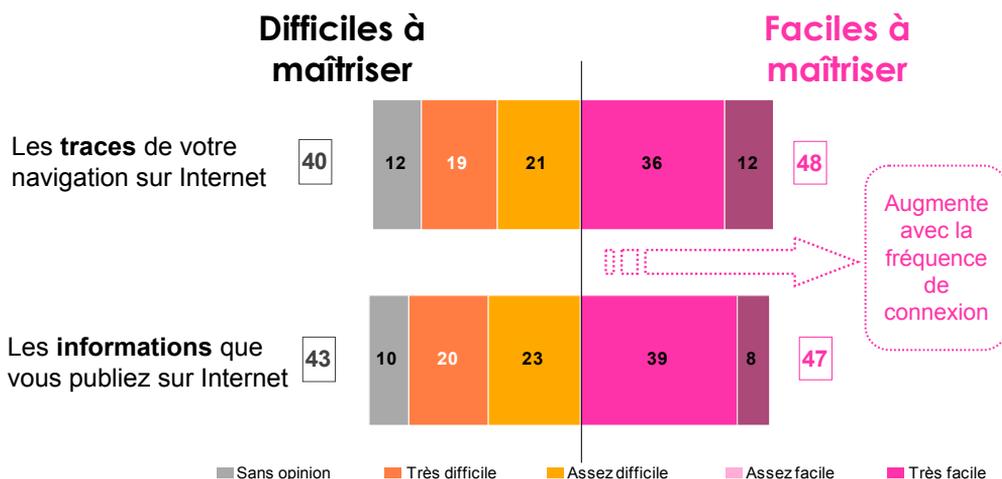
C'est entre 35-49 ans et après 65 ans que l'on est le plus inquiet

Les cadres et professions intellectuelles sont les moins inquiets de tous



TNS Sofres, *La vie privée des français*, <http://fr.slideshare.net/jdeyaref/enquete-vie-prive>, publié le 28 mai 2010

Moins d'un Français sur deux considère qu'il est facile de maîtriser des données personnelles diffusées sur Internet...



Base : Ensemble de l'échantillon

Un sentiment de défaut de maîtrise qui contribue fortement au sentiment d'inquiétude

Inquiétude par rapport au fait que les informations que l'on peut laisser sur Internet puissent être vues et utilisées par :

Niveau d'inquiétude en fonction de la maîtrise des informations publiées sur Internet

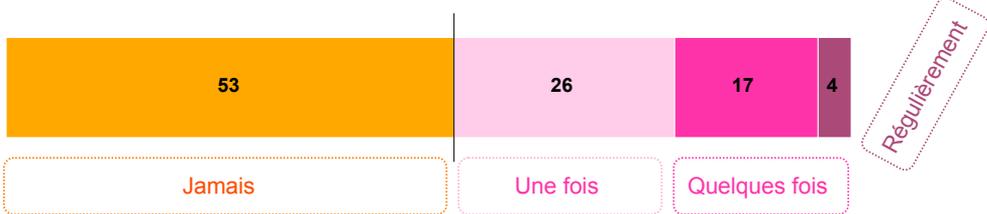
	Moyenne	Ceux qui estiment facile de maîtriser les informations publiées	Ceux qui estiment difficile de maîtriser les informations publiées
Pirates informatiques	79%	73%	88% +15 pts
N'importe qui	75%	69%	82% +13 pts
Entreprises commerciales	61%	54%	71% +17 pts
Pouvoirs publics	53%	47%	61% +14 pts
Collègues ou vos collaborateurs de travail	35%	29%	44% +15 pts
Membres de la famille	15%	11%	20% +9 pts

Base : Ensemble de l'échantillon

Une surveillance de son identité numérique encore peu développée

Et avez-vous déjà fait une recherche sur vous-même sur Internet, en tapant votre propre nom dans un moteur de recherche par exemple ?

47% ont déjà fait une recherche sur **eux-mêmes** sur Internet

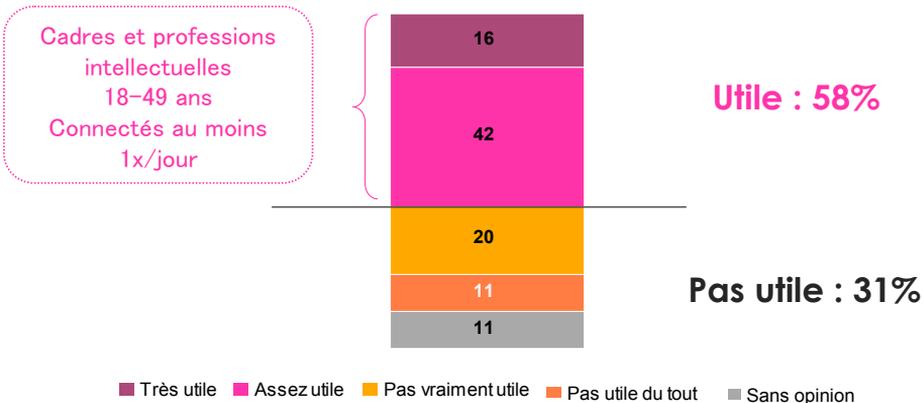


Mais **4%** seulement le font **régulièrement**

Base : Internautes (83% de l'échantillon)

Le mode de navigation privé : une réponse potentielle...

Certains navigateurs Internet proposent un mode de navigation privée, grâce auquel les données personnelles comme l'historique de navigation ou de recherche, les cookies, les téléchargements effectués ou les fichiers temporaires ne sont pas enregistrés lorsque vous naviguez sur Internet. Selon vous, ce mode de navigation privé est-il très utile, assez utile, pas vraiment utile ou pas utile du tout ?



Base : Ensemble

Et une réponse connue par 88% des Français...

Savez-vous effacer les données personnelles qui s'enregistrent automatiquement lorsque vous naviguez sur Internet, comme l'historique de votre navigation ou de vos recherches, les cookies, les téléchargements que vous avez effectués ou les fichiers temporaires ?

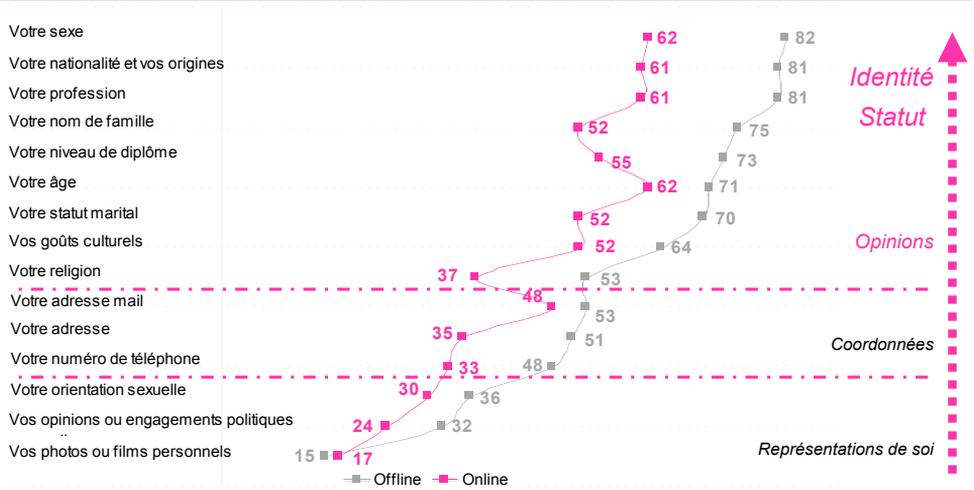


...mais encore inégalement maîtrisée

Base : Internautes (83% de l'échantillon)

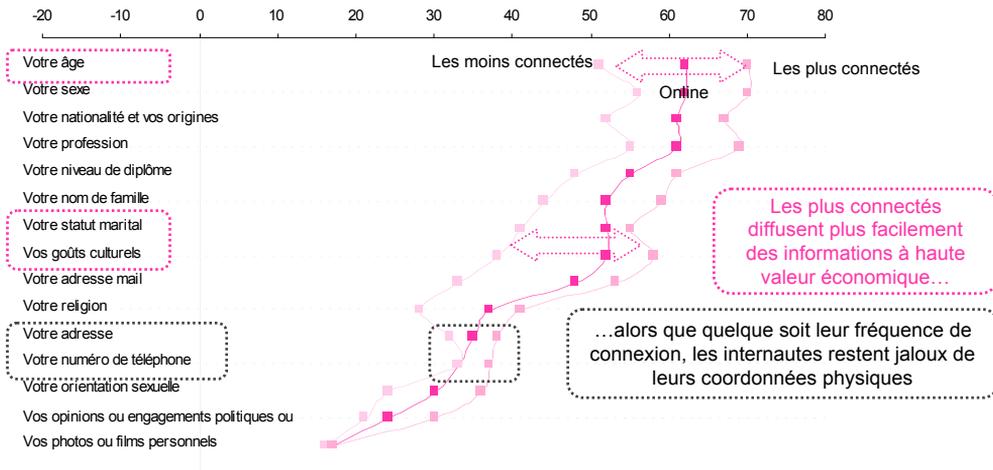
Des informations personnelles moins facilement diffusées online qu'offline

La diffusion de ses informations personnelles dans la sphère publique et sociale (A tout le monde et à tous les gens que vous connaissez)



Base : Internautes (83% de l'échantillon)

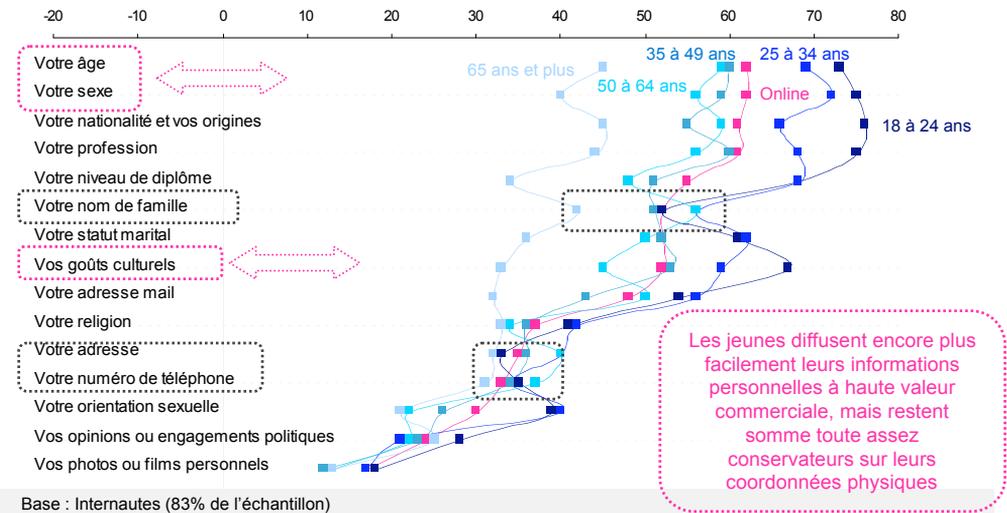
Un mode de gestion différencié de son identité sur Internet selon la fréquence d'usage



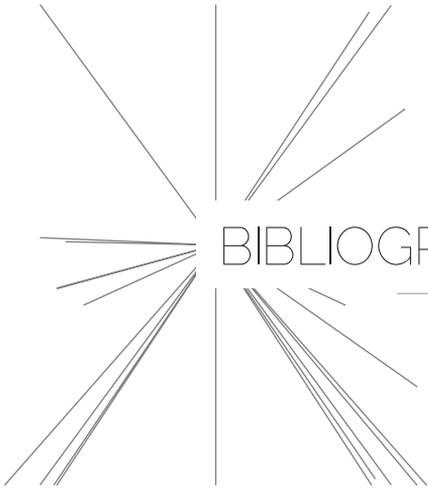
Base : Internaute (83% de l'échantillon)

Et un écart générationnel marqué : un changement à l'œuvre ?

La diffusion de ses informations personnelles dans la sphère publique et sociale
(A tout le monde et à tous les gens que vous connaissez)



Base : Internaute (83% de l'échantillon)



BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES

Assange Julien, Appelbaum Jacob, Müller-Maguhn Andy et Zimmermann Jérémie (trad. Gerschenfeld Abel et Muchnick Anatole), *Menaces sur nos libertés*, Paris, Robert Laffont, 2013

Kaplan Daniel, *Informatique, libertés, identités*, France, FYP, 2010

Kaplan Frédéric, *La métamorphose des objets*, France, PYP, 2012

Lima Manuel (trad. Cukier Jérôme), *Cartographie des réseaux*, Paris, Eyrolles, 2013

Rancière Jacques, *Le spectateur émancipé*, Mayenne, La fabrique, 2008

Tisseron Serge, *L'intimité surexposée*, Paris, Ramsay, 2001

Türk Alex, *La vie privée en péril*, Paris, Odile Jacob, 2011

ARTICLES

Coghlan Andy, « Le partage des données nous sauvera-t-il ? », in : *Courrier International*, n°1130, du 28 juin au 4 juillet 2012, p. 40 - 41

Lohr Steve, « Vos données personnelles valent de l'or », in : *Courrier International*, n°1130, du 28 juin au 4 juillet 2012, p. 44

Pereda Cristina F., « Le gouvernement tout nu sur le web », in : *Courrier International*, n°1130, du 28 juin au 4 juillet 2012, p. 42

ÉMISSION TÉLÉVISÉE

France 2, « Toute ma vie sur Internet », in : *Envoyé Spécial*, émission du 29 novembre 2012, publiée sur la chaîne YouTube le 30 novembre 2012 : <http://www.youtube.com/watch?v=vJGHR81GkF4>

SITES INTERNET

Alonso Pierre, « Le cyberespion russe espionné », in : *OWNI*, <http://owni.fr/2012/11/02/le-cyberespion-russe-espionne/>, publié le 2 novembre 2012

Cherki Marc, « Des volumes de données plus importants et plus complexes à traiter », in : « Le défi de la multiplication des données numériques », *Le Figaro*, <http://www.lefigaro.fr/hightech/2011/12/27/01007-20111227ARTFIG00354-le-defi-de-la-multiplication-des-donnees-numeriques.php>, publié le 27 décembre 2011

CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés), loi 78-17 du 6 janvier 1978 (Chapitre II, Article 7), <http://www.cnil.fr/documentation/textes-fondateurs/loi78-17/#Article7>

Gire Pierre, « L'intime », in : *Esprit & Vie* (site de la revue catholique de formation permanente, publiée par les éditions du Cerf), http://www.esprit-et-vie.com/breve.php?id_breve=151, date de publication non communiquée

Hilarion Stéphane, « 64% des entreprises interdisent à leurs salariés d'aller sur Facebook et Twitter », in : *Sud Ouest*, <http://www.sudouest.fr/2011/10/07/64-des-entreprises-interdisent-a-leurs-salaries-d-aller-sur-facebook-et-twitter-520357-4725.php>, publié le 7 octobre 2011

IBM, http://www.ibm.com/smarterplanet/fr/fr/smarter_marketing/overview/index.html

Jdey Aref, *La vie privée des français*, TNS Sofres (institut d'études marketing et d'opinion international), <http://fr.slideshare.net/jdeyaref/enquete-vie-prive>, publié le 28 mai 2010

Kallenborn Gilbert, «Riot, le moteur de recherche qui espionne votre vie privée en ligne», in: *01net*, <http://www.01net.com/editorial/586581/riot-le-moteur-de-recherche-qui-espionne-votre-vie-privee-en-ligne/>, publié le 13 février 2013

Lechner Marie, «Pirate Box, le partage sans le flicage», in: *Libération*, http://www.liberation.fr/medias/2013/02/25/pirate-box-le-partage-sans-le-flicage_884529, mis à jour le 25 février 2013

Musiani Francesca, «“Privacy by Design”: la technologie au service de la vie privée», in: *ADAM*, <http://adam.hypotheses.org/1230>, publié le 30 mars 2012

Taubes Isabelle, «Entretien avec Serge Tisseron : cet obscur désir de s'exposer», in: *Psychologie.com*, <http://www.psychologies.com/Planete/Societe/Articles-et-Dossiers/Entretien-avec-Serge-Tisseron-cet-obscur-desir-de-s-exposer>, publié en octobre 2001

Auteur inconnu, «Faut-il empêcher les députés de tweeter?», in: *Libération*, http://www.liberation.fr/politiques/2013/02/06/interdire-twitter-a-l-assemblee_879843, publié le 6 février 2013, mis à jour le 7 février 2013

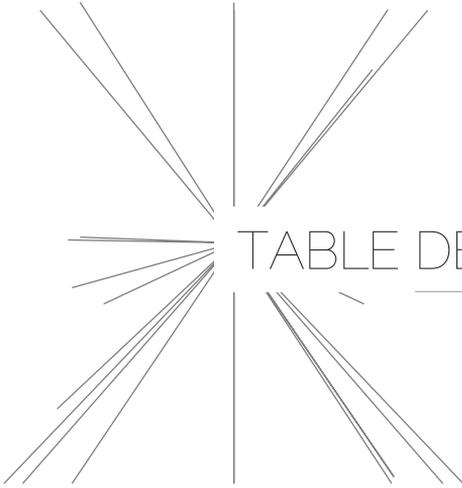


TABLE DES MATIÈRES

7	REMERCIEMENTS
11	SOMMAIRE
15	INTRODUCTION
25	L'ESPACE NUMÉRIQUE INVESTI PARTIE 1
28	DES ESPACES « PERSONNELS » SOUS SURVEILLANCE DÉVELOPPEMENT 1
30	1.1 - UNE SOCIÉTÉ SOUS SURVEILLANCE
36	1.2 - LE TRAÇAGE NUMÉRIQUE
43	1.3 - UNE TRANSPARENCE INEXISTANTE
50	1.4 - L'IDENTITÉ NUMÉRIQUE
62	ENJEUX ET CONSÉQUENCES DES COMMUNAUTÉS VIRTUELLES DÉVELOPPEMENT 2
64	2.1 - UNE DEMANDE RÉCURRENTÉ
70	2.2 - LES NOUVEAUX ENJEUX DU PARTAGE
78	FACE À L'EXTIMITÉ: TOUS SPECTATEURS ET ACTEURS À LA FOIS DÉVELOPPEMENT 3
80	3.1 - LOFT STORY : PRÉCURSEUR DES RÉSEAUX SOCIAUX?
85	3.2 - LE PHÉNOMÈNE D'HÉROÏSATION
89	3.3 - EXTIMITÉ DE L'UN, INTIMITÉ DE TOUS
95	3.4 - DU LOISIR AU DOGME

109	DE L'EXTIMITÉ À L'INTIMITÉ PARTIE 2
112	L'INTIMITÉ EN MUTATION? DÉVELOPPEMENT 1
114	1.1(A) - DISSOCIATION ENTRE IMAGE ET PERSONNALITÉ
118	1.1(B) - LA RE-CONSIDÉRATION DU PRIVÉ
122	1.2 - UNE ÉDUCATION À NE PAS NÉGLIGER
128	1.3 - L'ABONDANCE D'EXTIMITÉ
132	1.4 - TENDANCE OU MUTATION SOCIALE?
138	VERS UNE PRISE DE CONSCIENCE COLLECTIVE DÉVELOPPEMENT 2
140	2.1 - UN COMPORTEMENT PARADOXAL QUI ÉVOLUE
147	2.2 - UNE CONFIDENTIALITÉ QUI PROGRESSE
154	L'INTIMITÉ VUE PAR LES ARTS ET LE DESIGN DÉVELOPPEMENT 3
156	3.1 - EXPOSER L'INTIME
162	3.2 - PROTÉGER L'INTIME
168	3.3 - DEUX INTIMITÉS : PERSONNELLE ET COLLECTIVE
175	CONCLUSION
181	ANNEXES
199	BIBLIOGRAPHIE

POLICES DE CARACTÈRE UTILISÉES

Raleway (OTF)

Titres principaux (mémoire, parties, développements et en-têtes) et pagination

Helvetica Neue LT Std (37 Thin Condensed)

Sous-titres et commentaires des visuels

Times New Roman

Corps de texte et notes

DAVID TOUZAIN

MASTER 2 - RECHERCHES
DESIGN, MÉDIAS, TECHNOLOGIES

OPTION ARTS ET MÉDIAS NUMÉRIQUES

GRAVÉ EN MAI 2013

PANTHÉON SORBONNE - PARIS 1
UFR04 - CENTRE SAINT-CHARLES

PARIS (FRANCE)

INTIMITÉ

2.0

DAVID TOUZAIN

